paideia

# Ouvertures de chantiers

Développer les droits culturels
dans le champ social,
la lecture publique et le numérique,
les patrimoines, mémoires et paysages,
l'éducation et la jeunesse.

Photo de couverture
© jean Louis Fernandez - création Procédé Zèbre. « Qu'une tranche de pain »
d'après la pièce Rainer Werner Fassbinder - mise en scène Fabrice Dubusset.
Co production comédie de Clermont Ferrand et Procédé Zèbre, février 2009

Qu'une tranche de pain est l'histoire d'un jeune réalisateur qui tourne une fiction sur Auschwitz et se met à douter: comment filmer ce qu'il estime irreprésentable? Le décor est planté à la maison du peuple transformée en véritable studio de tournage. Une troublante confusion s'installe entre réalité et illusion, entre théâtre, tournage et fiction. Mise en scène par Fabrice Dubusset avec des patients de l'hôpital psychiatrique de Vichy, des comédiens professionnels et des amateurs d'Auvergne.

Juin 2016 © IIEDH et Réseau culture 21
La reproduction totale ou partielle, sur support numérique ou sur papier, de cet ouvrage pour usage personnel ou pédagogique est autorisée par la présente, sans frais ou sans qu'il soit nécessaire d'en faire une demande officielle, à condition que ces reproductions ne soient pas faites ou distribuées pour en tirer un bénéfice ou avantage commercial et que cet avis et la citation complète apparaissent à la première page des dites reproductions. Les droits d'auteur pour les éléments de cet ouvrage qui sont la propriété de personnes physiques ou morales autres que l'IIEDH et Réseau culture 21 doivent être respectés. Toute autre forme de reproduction, de republication, d'affichage numérique et de redistribution à des listes d'abonnés doit faire l'objet d'une permission préalable.

paideia

Démarche coordonnée par Réseau culture 21 et l'Observatoire de la diversité
et des droits culturels, Université de de Fribourg (IIEDH).
Avec l'Ardèche, la Gironde, Le Nord, le Territoire de Belfort, la Manche,
l'Allier, le Puy de Dôme, le Cantal, la Haute-Loire, le Transfo et la région Auvergne,
Culture et Départements et le Canopéea.

**Direction de la publication:**
Patrice Meyer Bisch, Johanne Bouchard pour l'IIEDH de Fribourg
Christelle Blouët, Irene Favero et Anne Aubry pour Réseau culture 21

Juin 2016
* Textes collectés entre novembre 2014 et mars 2015 avant les élections des Conseils départementaux de 2015.

# Ouvertures de chantiers

## Développer les droits culturels dans le champ social, la lecture publique et le numérique, les patrimoines, mémoires et paysages, l'éducation et la jeunesse.

# Ouvertures de chantiers

Développer les droits culturels
dans le champ social,
la lecture publique et le numérique,
les patrimoines, mémoires et paysages,
l'éducation et la jeunesse.

## Sommaire


Introduction p. 7

**Chantier #1 - Interventions sociales et développement social local**

Sommaire et introduction p. 8
Du « vivre ensemble » au « vivre en intelligence », comprendre le potentiel social des droits culturels – **Patrice MEYER-BISCH** p. 10
Le DSL à l'épreuve des droits culturels: mêmes combats, chemins méthodologiques différents? – **Samuel Thyrion** p. 18
Le développement social local, une démarche en 23 principes d'action, au regard des droits culturels – **Patrice Meyer-Bisch** p. 20
Tenir ensemble redistribution et reconnaissance – **Stéphanie Pryen** p. 23
L'innovation dans le travail social: une nécessaire évolution pour s'adapter au contexte sociétal et institutionnel – **Anne-Claire Campese, Nadine Condemine, Marie-Christine Duchamp, Geneviève Graziani** p. 26
Du développement social local aux droits culturels, pour une autre approche de la pratique managériale – **Nathalie Vienne** p. 28
Approche comparée du DSL et des droits culturels – **Arnaud Jeanne** p. 32
Changer de regard – **Stéphane Pinard** p. 35
Le projet pour l'enfant: une reconnaissance des familles et des professionnels – **Nicole Laloux** p. 36

**Chantier #2 - Libérons les ressources! Vers une politique de contribution et de valorisation partagée**

Sommaire et introduction p. 38
Les écritures se répondent – **Patrice Meyer-Bisch** p. 40
Quelle bibliothèque pour les individus porteurs de droits culturels? – **Claude Poissenot** p. 42
Le devenir auteur au service de la libération des ressources! – **Emmanuel Verges** p. 44
Les promeneurs du net – **Pascal Lainé** p. 46
Habitants, lieux, mémoires: un outil numérique au service de la mémoire d'un territoire – **Hugues de Domingo** p. 47
Le numérique, un formidable outil de médiation – **Marianne Baudoin et Céline Berno-Cordes** p. 48
Lecture publique et droits culturels – **Alain Duperrier** p. 49
Sur le chemin des droits culturels: itinéraire d'un schéma de développement de la lecture publique – **Emmanuelle Herry et Béatrice Pagnot** p. 50
Plaidoyer pour la mise en réseau – **Célia Fleury** p. 52
PROSCITEC, patrimoines et mémoires des métiers – **Mélanie Rabette** p. 53
Des agents d'accueil « facilitateurs de territoire » – **Aurélie de Jésus** p. 54
Faire que les ressources deviennent intarissables – **Anne Aubry** p. 56
Culture pour tous: les droits culturels comme problème, ressource, solution – **Audrey Pascaud** p. 58

## Chantier #3 - Vivons nos patrimoines! Comment faire bien commun de nos mémoires aux paysages


Sommaire et introduction p. 61
Patrimoines vivants, ressources d'hospitalité – **Patrice Meyer-Bisch** p. 62
Quel passé et quel patrimoine, pour qui, où, à la Réole? – **Gabi Dolff-Bonekämper** p. 65
Culture des lieux, espaces de citoyenneté – **Martin Chenot** p. 66
Identifier et développer les droits culturels dans les patrimoines, des mémoires et des paysages – **Marie-Christine Lerat-Hardy** p. 68
Le devenir des églises de la Manche – **Alain Talon** p. 71
La grande collecte, archives de la première guerre mondiale dans la Manche – **Julie Laplanche** p. 74
Holloway, Jean 15 ans en 44, un projet de création artistique différent – **Jane Motin** p. 76
Paysages d'estuaire(s), des artistes et des habitants coproducteurs d'un bien commun patrimonial et passeurs de territoires? – **François Pouthier** p. 78
Comment la prise en compte des droits culturels fait écho dans la démarche du projet de ville la Réole 2020? – **Olivier Bayle-Videau, Selvie Legros, Cécile Gaydon** p. 80
La valorisation de la mémoire vivante en territoire du Nord – **collectif groupe mémoire** p. 82
Le schéma des espaces naturels du Territoire de Belfort – **Fabien Dubocage** p. 84


## Chantier #4 - Avoir envie! Éducation-jeunesse, construire ensemble le projet éducatif de territoire


Sommaire et introduction p. 86
Les sources du désir – **Patrice Meyer-Bisch** p. 88
L'éducation artistique et culturelle – **Marie-Christine Bordeaux** p. 90
Vers une politique publique intégrée – **Marcel Hudelot et Arzel Marcinkowski** p. 92
Les études de cas dans une dynamique – **Nicolas Sidoroff** p. 94
Préparation à la majorité: le projet « apprentis citoyens » – **Fabien Caulier** p. 96
Un levier pour rendre acteur – **Sophie Renard** p. 97
Développer la citoyenneté des adolescents – **Axelle Vieilleville** p. 98
La fréquentation et l'intérêt des adolescents pour l'Espace multimédia Gantner – **Clémence Girard** p. 100
Un schéma des enseignements artistiques en évolution – **Stéphanie Huguet** p. 102
Le logiciel droits culturels, une clé de transversalité entre politiques publiques – **Emmanuel Paysant** p. 104
Le collège du futur en Ardèche – **Catherine Berne et Raoul L'herminier** p. 106
Immersion d'aujourd'hui dans le collège de demain – **Romain Thévenet** p. 107
Culture-collège – **Jean-Damien Collin** p. 110

Perspectives p. 112

# Les droits culturel en chantier

Patrice Meyer-Bisch

La démarche Paideia est un processus interactif d'échange de savoirs, d'analyses et de propositions. C'est un itinéraire qui se modifie au fur et à mesure des rencontres selon les situations et demandes des différents partenaires, mais aussi selon l'intérêt et l'urgence de questions spécifiques. C'est pourquoi nous avons ouvert quatre chantiers qui sont ici présentés:

• Interventions sociales et développement social local
• Libérons les ressources! Vers une politique de contribution et de valorisation partagée
• Vivons nos patrimoines! Comment faire bien commun de nos mémoires aux paysages
• Avoir envie! Éducation-jeunesse, construire ensemble le projet éducatif de territoire

Après un séminaire thématique d'ouverture pour chacun de ces chantiers, nous avons procédé à la récolte et à l'analyse de cas d'école spécifiques, afin de croiser les enseignements les plus pertinents et de dégager des propositions. Dès le départ, et au fur et à mesure du processus, les groupes de travail ont cherché à rejoindre les courants existants qui abordent les droits culturels d'une autre façon et le plus souvent sans les nommer. Cette démarche se poursuit et se développe en 2016.

En effet, les libertés et les droits culturels ne sont pas une doctrine à part, encore moins une idéologie à la mode pour certains, dangereuse pour d'autres. Ils ouvrent simplement, de nouvelles perspectives sur ce qui existe déjà, une nouvelle entrée, ou entrée renouvelée parce qu'ils permettent une approche:

• transversale du culturel à toutes les politiques
• fondée sur la dignité de chacun et donc plus légitime du point de vue des principes démocratiques.

Si les droits culturels s'appliquent à ces différents domaines et en proposent un nouveau développement, en retour, ils sont aussi mis à l'épreuve par ces enjeux sociétaux. L'enjeu est de développer ensemble une meilleure compréhension, mieux partagée, plus opérationnelle, liant l'analyse des fondamentaux et celle des pratiques, afin de déboucher sur des propositions d'action pour chacun et pour les collectivités partenaires.

Du droit à la culture aux droits culturels, il s'agit d'avancer dans une démarche qui consiste à abandonner la satisfaction d'un « besoin de culture » au profit de droits, de libertés et de responsabilités culturels concrets exercés par tous les habitants.

# Chantier #1
# Interventions sociales et développement social local

## Sommaire


Sommaire et introduction p. 8
Du « vivre ensemble » au « vivre en intelligence », comprendre le potentiel social des droits culturels – **Patrice MEYER-BISCH** p. 10
Le DSL à l'épreuve des droits culturels: mêmes combats, chemins méthodologiques différents? – **Samuel Thyrion** p. 18
Le développement social local, une démarche en 23 principes d'action, au regard des droits culturels – **Patrice Meyer-Bisch** p. 20
Tenir ensemble redistribution et reconnaissance – **Stéphanie Pryen** p. 23
L'innovation dans le travail social: une nécessaire évolution pour s'adapter au contexte sociétal et institutionnel – **Anne-Claire Campese, Nadine Condemine, Marie-Christine Duchamp, Geneviève Graziani** p. 26
Du développement social local aux droits culturels, pour une autre approche de la pratique managériale – **Nathalie Vienne** p. 28
Approche comparée du DSL et des droits culturels – **Arnaud Jeanne** p. 32
Changer de regard – **Stéphane Pinard** p. 35
Le projet pour l'enfant: une reconnaissance des familles et des professionnels – **Nicole Laloux** p. 36

Les liens entre le culturel et le social apparaissent avec de plus en plus d'importance, mais leur nature est encore très imprécise. Le culturel se trouve le plus souvent marginalisé, restreint aux arts ou aux communautés de migrants. En réalité le culturel traverse et structure tout le tissu social, à condition de le comprendre à son niveau fondamental: tout ce qui concerne les savoirs, ceux de la vie quotidienne comme ceux qui sont spécialisés. Ces savoirs assurent une circulation du sens entre les personnes, les groupes et leurs activités. Toute texture sociale se forme, se développe, se maintient et s'adapte, à partir de tissages de savoirs. Là se situent les principales sources de développement individuel et collectif, mais aussi de souffrances et de conflits. Cette approche permet de mettre concrètement en lumière cette texture du social inscrite dans les territoires.

Les droits culturels invitent à considérer les problématiques posées à la société non plus en termes de besoins à satisfaire, mais de capacités, d'échanges de savoirs, de liens internes et externes à développer et à tisser. Ils impliquent une mise en dialogue qui reconnaît les valeurs de l'un et de l'autre, chacun étant vu dans sa singularité et dans son environnement de vie. Ils permettent de reconsidérer chaque personne dans sa globalité, dans un contexte où les dispositifs tendent à la segmenter.

-

Le chantier intervention sociale - développement social local a permis d'initier une véritable traduction des droits culturels dans le travail social sur un terrain où les acteurs de la politique publique sont déjà profondément imprégnés du respect des droits fondamentaux dans leur travail au quotidien. Les résonances très fortes des droits culturels avec le développement social local (DSL) ont été largement interrogées par les acteurs engagés dans la démarche et ont ouvert à de réelles mises en synergie. Des dispositifs comme le projet pour l'enfant (PPE) y ont trouvé une solide fondation et des arguments de légitimation. Le développement de nouvelles formes du travail social à travers des propositions de concertation comme la conférence familiale est apparu comme un puissant levier pour l'effectivité des droits culturels. L'éthique du travail social et la nécessaire évolution du métier sont devenues des compagnons de route inséparables des droits culturels pour les personnes engagées dans la démarche, aussi bien au sein des Départements qu'auprès des partenaires sur les territoires.

# Du « vivre ensemble » au « vivre en intelligence », comprendre le potentiel social des droits culturels

Patrice Meyer-Bisch

**Enjeu**

**Le « vivre ensemble » n'est pas un objectif suffisant, car les régimes bureaucratiques et autoritaires cherchent aussi à ce que les différentes composantes d'une société vivent ensemble, en tolérance mutuelle et de préférence en masse indistincte. Nous préférons la devise de la ville de Rennes: « vivre en intelligence ». Il ne suffit pas de tolérer les autres, encore faut-il les comprendre et se faire comprendre, trouver ensemble des savoirs sociaux plus intelligents. C'est en ce sens que les droits culturels de tous sont au cœur du tissage social.**

Le désir de culture est une fin en soi et en même temps ce qu'il y a de plus utile pour exercer toutes ses capacités.[1] La thèse de cette contribution est que toute texture sociale se forme, se développe, se maintient et s'adapte, à partir d'un tissage de savoirs. Là se situent les principales sources de développement, mais aussi de souffrances et de conflits. Cela suppose que le tissu social ne soit pas compris comme un englobant surdéterminant les actions individuelles, mais comme une interaction entre des personnes en quête de libertés, plus ou moins capables d'authentifier elles-mêmes leurs liens sociaux, et en tout cas en droit de le faire. La formation, le choix ou le rejet, l'innovation de textures sociales diverses, sont ici compris comme des interactions entre des sujets en droit d'exercer leurs libertés. En assurer les capacités relève de la responsabilité commune, notamment au niveau politique; c'est du moins le principe d'une culture démocratique. Ce n'est pas une vision irénique qui réduirait l'importance accordée aux conflits sociaux. Au contraire, ceux-ci sont compris dans leur gravité, au principe de ce qui fait la capacité d'agir, individuellement ou en commun: la reconnaissance ou le déni des savoirs propres. Des hommes et des femmes en souffrance sociale dont les savoirs ne sont pas pris en considération sont doublement mutilés dans leurs capacités: leurs problèmes visibles et leurs possibilités de trouver, choisir et assumer eux-mêmes leur chemin de libération. Il en va de même pour les professionnels du travail social qui sont témoins de cette souffrance et qui, étant peu, ou pas, légitimés à l'analyser, à la partager et à la faire remonter, se trouvent souvent eux-mêmes en souffrances croisées: celles dont ils sont les témoins, celles qu'ils subissent en ne pouvant partager leurs révoltes et leurs espoirs. Le manque de sens est désespoir.

Le mépris et le manque de savoirs « essentiels », ceux qui assurent une circulation du sens entre les personnes, leur environnement et les diverses activités, permettent d'éclairer la gravité des conflits et des dénis de droit. Notre thèse est que les droits culturels, dans l'ensemble du système des droits de l'homme, jouent un rôle crucial. Ils révèlent un troisième terme dans le conflit classique des libertés: entre les libertés formelles et les libertés réelles se trouvent les libertés instruites.

Il s'agit de développer ici une compréhension culturelle du social. Le culturel est à l'intime de l'identification des personnes et de leurs liens (1), comme il est à l'intime, plus précisément à l'« extime » du tissage social (2). C'est pourquoi nous pouvons déployer la puissance sociale des droits culturels (3), pour pouvoir tracer quelques propositions pour une culture politique plus exigeante, impliquant une politique culturelle du social.

**1. À l'intime du social: des fils et des nœuds qui forment une texture**

L'intime signifie non pas forcément ce qui est le plus caché à l'intérieur de soi ou d'une relation, mais ce qui est le plus profond, a le plus de sens et peut par conséquent être aussi le plus mal compris. C'est pourquoi il peut être plus difficile à percevoir, car il est plus secret, même s'il n'est pas spécifiquement protégé. Notre culture est intime: elle est notre peau, physique et sociale, profonde et superficielle tout à la fois, mais toujours intime. C'est notre capacité de toucher et d'être touché. Tels sont les arts, en va-et-vient entre « travail intérieur » et expressions partagées. Cela concerne aussi bien les beaux-arts que la langue, l'éducation, la cuisine, l'habillement, l'habitation, la tendresse, les soins du corps et des choses. Les arts sont à la fois au service de cette capacité culturelle et une expression spécifique de la puissance de son désir. « Le psychisme est animé d'une véritable faim d'image » écrivait Bachelard (1948, p. 42). Cela signi-

1 Cette contribution modifie et reprend en partie l'article: « Cultiver la texture sociale, comprendre le potentiel social des droits culturels » in, Vie Sociale N05, 2014, « Pratiques artistiques et intervention sociale », pp. 11-25.

fie un désir d'étonnement, d'un espace contrasté qui permet de trouver du sens. Chaque domaine culturel est fin en soi et aussi de première utilité car il est source pour le développement de capacités diverses.

Il n'y a pas à craindre que les arts soient alors noyés dans un flou culturel: ils gardent, comme les autres domaines, leurs spécificités distinctes, et par là même les différents chemins d'insertion qu'ils réalisent. Séparer les arts des autres domaines culturels fait perdre de la pertinence à l'ensemble; cela limite la voie la plus logique pour comprendre comment l'art s'insère dans le social: par une continuité dans les dimensions culturelles. Le théâtre apprend à vivre, à crier, à rire et à pleurer, comme la peinture et la photographie apprennent à regarder, à habiter, à accueillir, à sortir de soi, à toucher.

**1.1. Les droits culturels en approche transversale**

Cette approche transversale de la culture est légitime et opérationnelle, parce qu'elle est herméneutique: le culturel se comprend alors comme le travail qui a permis et permet la circulation du sens au travers des différents modes de vie. Chaque domaine culturel, en tant que circulation de savoirs, est développeur de liens. Les savoirs, compris de façon bien incorporée et vécus comme autant de saveurs, constituent la matière des liens avec les autres, les structures, les choses et soi-même. Le culturel est la texture même du tissage social: la qualité, la souplesse, la solidité de son étoffe. C'est par le croisement des savoirs que chacun s'identifie lui-même et identifie les liens qu'il choisit et développe, ou auxquels il renonce. Son processus d'identification se fait en fonction des savoirs auxquels il peut avoir accès, qu'il s'agisse des liens à son propre corps, à son passé et à son avenir, ou des liens avec les objets et les êtres naturels, ou des liens avec les autres, proches ou lointains, avec et par les groupes et les institutions. Chaque personne, en son intimité, est un nœud social et un tisserand du tissu social au sein duquel elle évolue, et dont elle peut aussi se démarquer.

La culture de chacun, seul ou en commun, est ainsi ce qui lui permet de choisir et d'être choisi. Il n'y a rien de plus intime, et en même temps de plus social. Par culture d'une personne, d'une famille, d'un groupe, d'une communauté, nous entendons ainsi les capacités de savoir acquises, celles qui permettent de reconnaître, et d'adhérer librement à soi-même, aux autres et aux choses, de choisir ses références culturelles et de pouvoir changer ses choix. On peut alors définir les droits culturels, au sein de l'ensemble indivisible des droits de l'homme, comme des droits à vivre librement son identification tout au long de sa vie, ce qui implique le droit et la liberté, et ensuite la responsabilité, d'accéder, de participer et de contribuer aux ressources culturelles.

Les savoirs constituent les ressources pour exercer toutes ses libertés à l'intime. On sait depuis longtemps l'importance du droit à l'éducation (art 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme), condition d'accès à tous les autres droits. Pourquoi ne comprenons-nous pas le lien étroit entre la formation permanente (l'éducation et la formation tout au long de sa vie) avec le droit de participer à la vie culturelle (art.28)? Participer à la vie culturelle est la condition sine qua non pour participer à la vie sociale, et aussi à la vie économique et à la vie politique. L'accès aux savoirs nécessaires pour exercer ses libertés est donc un droit fondamental, car il garantit de développer toutes les capacités indispensables. Qui peut prétendre, par exemple, que les capacités physiques ne sont pas dépendantes du savoir sur le corps que possèdent une personne et celles qui la soignent?

Participer à la vie culturelle est la condition sine qua non pour participer à la vie sociale, et aussi à la vie économique et politique.

Les références culturelles, comprises comme savoirs appropriés, ou en cours d'appropriation sont les savoirs qui permettent de s'approprier son corps ainsi que des temps et des lieux et tout ce qui constitue son environnement. Ce sont des savoirs incorporés, ou en cours d'incorporation. Ils permettent de trier, reconnaître, ou refuser, des sentiments et des idées. Alors que la culture et les droits culturels apparaissent à beaucoup comme secondaires, ils sont en réalité la condition la plus précise et la plus durable d'adhérence et de recul, d'adhésion aux autres, aux choses et à soi-même, mais également de mise à distance, puisqu'ils sont capacités de choix. C'est aussi la préservation, voire la valorisation, d'une diversité culturelle suffisante, une diversité de savoirs qui garantit à chacun, seul ou avec d'autres, d'avoir du choix, et donc d'adhérer librement. Les références culturelles constituent la matière des liens sociaux. De la qualité de ces savoirs dépend celle des liens interpersonnels, ainsi que celle des croisements de liens qui constituent la texture des tissus sociaux. Lorsque le savoir est subi, non approprié, les liens restreignent les libertés. Dans le cas contraire, la texture sociale est vivante, parce qu'elle est tissage de libertés. C'est idéal, mais c'est l'objectif d'un « travail social » quel qu'il soit: soutien direct à la personne et à ses liens, éducation, information, soins, et de façon plus ou moins directe, toute activité de service. C'est idéal, mais c'est concret, car on sait que chacun

n'est pas assez savant pour être libre, et que c'est donc dans le respect, le développement et le croisement des savoirs que se trouvent les premiers enjeux de lutte sociale.

Une liberté culturelle est une liberté instruite par le savoir du milieu, parce qu'elle est en mesure de vouloir ou de refuser, c'est donc une liberté instruite de ses droits et de ses co-responsabilités. Ce sont les savoirs qui lient les libertés entre elles, et permettent les synergies, au lieu de rester au niveau d'une logique individualiste et néolibérale de concurrence des libertés. Cette synergie intersubjective ne nous fait pas tomber non plus dans une logique communautarienne puisque chacun choisit des savoirs et se les approprie, dans le respect de leur grande diversité.

Le respect et la réalisation des droits, libertés et responsabilités culturels, assurent la consistance des liens, l'adaptation aux milieux et la légitimité (la liberté des choix). De façon générale, ils assurent une lisibilité à la texture sociale dans la diversité de ses nouages, au contraire de toute vision de « masse » ou d'opposition réductrice entre l'individuel et le collectif.

### 1.2. Compréhension du social par le culturel

Nous pouvons synthétiser ainsi quelques caractéristiques principales d'une compréhension du social par le culturel, plus précisément par les droits culturels compris comme autant de « traceurs » des liens sociaux. La compréhension est:

- transversale (herméneutique): elle permet le lien entre les différents secteurs et assure la lisibilité de la texture sociale;
- personnaliste axée sur les libertés de chacun, et actionnaliste: elle considère le tissage social comme une co-création volontaire affrontant les nombreux défis, et assure la légitimité d'une texture démocratique;
- diffusive et cumulative: elle prend en compte la consistance des liens appropriés, la puissance de diffusion, d'adaptabilité et de développement des savoirs et assure la durabilité d'une texture sociale.

L'approche du social par les libertés et droits culturels assure une compréhension dynamique et multidimensionnelle d'une sécurité sociale comme sécurité humaine, non seulement respectueuse des libertés, mais fondée sur elles.

Cela ne signifie pas que le facteur culturel devrait prendre la place d'autres facteurs (solidarités et/ou luttes de pouvoirs familiales, de genre, d'âge, de proximité, d'opinion, de situation, de structure politique, économique, territoriale...), mais que tous ces facteurs sont culturellement construits, sans quoi ils ne pourraient servir de référence pour tisser des liens, en défaire ou en interdire. Toute la question est alors de savoir comment ils ont été et sont construits: est-ce au détriment des personnes comme une idéologie imposée par force ou par habitude, ou est-ce avec leur participation réelle avec débats ouverts sur des interprétations contradictoires?

Si d'aucuns craignent que l'approche du social par le culturel soit trop irénique, ils se trompent. Il ne s'agit pas d'un plaidoyer humaniste pour la beauté de la culture, l'importance du dialogue et la richesse de la diversité culturelle, et gommant les conflits. Il est au contraire question de la revendication la plus intime qui soit, celle qui conditionne toutes les autres: la revendication du droit de savoir, de choisir ses propres savoirs, et ainsi ses propres modes de reconnaissance, de référence, d'affiliation. Certes, le savoir ne fait pas tout, encore faut-il de l'énergie (l'ensemble des ressources humaines et non humaines, y compris les ressources monétaires qui assurent la convertibilité entre les autres ressources), mais comment assurer une bonne circulation des ressources, si les savoirs appropriés ne sont pas utilisés et valorisés? Comment assurer que les personnes, à titre individuel, et au sein d'institutions, soient libres dans leurs décisions, si elles n'ont pas approprié et partagé les savoirs nécessaires?

Lorsqu'on comprend d'abord le social comme des liens de solidarité et le politique comme des rapports de forces, on fait l'impasse sur ce qui informe ces textures, les oriente, les légitime ou au contraire les délégitime. La lutte contre « le système » n'a de sens que si on comprend que les pouvoirs en place se maintiennent mutuellement, par une fuite en avant avec une pléthore d'autojustifications. Nous sommes en face du vide, de liens de pouvoirs plus irresponsables que responsables. Tant pis pour ceux qui ont besoin d'avoir en face d'eux un diable, ceux qui construisent des épouvantails (Cyrulnik, 2010). Non le « mal social », c'est du vide. C'est la « banalité du mal » si bien définie par Hannah Arendt, mais qui dérange tellement tous ceux qui veulent le personnaliser, l'institutionnaliser. La banalité du mal c'est le mépris des savoirs. C'est la culpabilisation des victimes autant que la dénonciation des « pouvoirs ». Il y a banalité du mal quand les institutions sont sans pilote, en pilotages automatiques réglés par des normes impersonnelles, des standards dits « de qualité » qui font croire que l'on peut réduire l'éthique libre et personnelle à des procédures, chronophages de surcroît. En ce sens, le « mal social » est constitué de rapports arbitraires de pouvoirs, irresponsables plus que responsables et c'est bien plus grave car ils sont anonymes et se renvoient la responsabilité. Ils étouffent les libertés parce qu'ils les ignorent. Ils établissent des systèmes de jeux de miroirs en lieu et place d'une texture sociale cultivée, en légitimité régulièrement débattue et partagée.

Autrement dit, l'approche par les droits culturels ne vide pas les conflits sociaux de leur gravité, au contraire elle éclaire la gravité des humiliations et de

la honte. Nous passons des conflits aveugles compris seulement comme rapports de force prétextant des idéologies interchangeables selon les besoins, en « conflits instruits », exposant leurs fragilités et incertitudes aux débats publics permanents, instruits par toutes sortes de savoirs aux croisements des domaines, et avec une réception particulière pour les savoirs de celles et ceux qui témoignent des dysfonctionnements. Ces conflits ne nient pas les rapports de force, mais ils cherchent d'autres forces potentiellement plus puissantes: celles qui permettent de discriminer le raisonnable attesté par les témoignages, des mensonges et du vide totalisant.

Le « nouveau paradigme » que constitue l'approche du social par le culturel, pour reprendre l'analyse d'Alain Touraine (2005) est une revendication beaucoup plus dure et grave que la seule lutte pour l'équité et la reconnaissance sociale, car elle oblige à reconnaître, au préalable, l'homme pauvre ou violenté, comme le véritable sujet de son droit. Nous sommes à l'intime du sujet et, tout à la fois, à l'intime du tissage social, là où chacun peut choisir avec qui, et avec quels savoirs, il peut et veut interagir. Cette analyse de la texture est bien plus profonde que l'apologie du « vivre ensemble »; elle propose le lien entre deux intimes: ce qui constitue chacun et ce qui forme des textures sociales originales et diversifiées (non « la société » promue comme donnée abstraite).

**2. À l'extime du social: la qualité d'une texture**

S'il est question du droit de chacun au plus intime qui soit, là où les libertés se nouent, c'est également vrai au plus intime du tissage social: là ou les libertés de chacun nourrissent et se nourrissent des libertés des autres: là se joue l'étoffe sociale, dans la réalisation d'une réciprocité des libertés, qui ne se réduit pas à de la solidarité dans le partage d'un bien social, mais élève chacun, comme dans la théorie classique du contrat social.

**2.1. L'extime et l'intersubjectif**

Nos langues latines n'ont pas développé le contraire de l'intime, comme le faisait le latin, et je ne sais pas pourquoi. Intimus est le superlatif du comparatif interior, le plus intérieur parce que le plus profond. De même extimus est le superlatif du comparatif exterior: ce qui est le plus loin, ou le plus profond dans l'externe. Nous avons besoin de ce mot pour désigner le travail d'extériorisation qui maintient le secret: par « extime », j'entends ici ce qui peut apparaître à l'extérieur, dans une relation, dans une œuvre, dans une activité, mais sans perdre son sens intime profond et fragile. Un lien social est intime, qu'il s'agisse de la famille, d'amitiés, peut-être au sein d'une association, d'une équipe professionnelle spécialement forte, mais aussi d'un combat politique, jusqu'au secret de l'isoloir. Cela est dû au fait que l'exercice intérieur des libertés ne peut pas être déconnecté de son exercice extérieur, que les libertés d'opinion, de pensée, de conscience, ne peuvent se développer sans les libertés d'expression, d'association, d'information, d'éducation, de participation aux patrimoines culturels. Le développement de l'intime est inséparable, dans les faits, de celui de l'extime. Pour qu'une personne ait confiance en ses propres talents, il faut que quelqu'un lui reconnaisse ces capacités, avant même qu'elles s'expriment, et bien entendu après. Il faut que quelqu'un lui « donne » sa confiance, lui donne le droit à l'intime et à son extériorisation originale, ou expression qui expose de l'intime, seulement à ceux qui pourront comprendre.

Pour qu'une personne ait confiance en ses propres talents, il faut que quelqu'un lui reconnaisse ces capacités

C'est cette forme d'authenticité qui est cherchée dans le travail culturel, lequel consiste à tenter de déposer de l'intimité dans une œuvre ou une activité, et/ou à interpréter une intimité préalablement déposée dans une œuvre déjà produite. Celle-ci permet alors d'éveiller les sens, l'intuition, la conscience, et développe les ressources de la liberté. Un droit culturel est un droit à faire l'expérience de l'« extimisation », reçue et produite. Or, pour cultiver librement son tissage social et entretenir sa texture, ne faut-il pas être capable d'en choisir et maîtriser les fils de savoir librement choisi et partagé? En ce sens le « travail culturel » est source du « travail social ».

Par exemple, nous avons recueilli dans le département du Nord le témoignage d'une personne migrante qui vivait chez elle, tout occupée à l'éducation de ses enfants, mais n'osant participer à aucune activité extérieure. Un jour sa fille lui dit demande l'autorisation de participer à une activité du centre culturel du quartier en faveur du Sénégal. La maman dit à sa fille que « le centre culturel n'est pas pour nous ». L'adolescente y va tout de même et y attire petit à petit sa mère. Au moment où elle nous parle, elle y est active à 80 % comme bénévole et se donne encore deux ans pour pouvoir créer une épicerie solidaire. C'est par une poly activité culturelle qu'elle a appris l'estime d'elle-même en même temps que ses capacités sociales. L'estime de soi se développe à chaque fois que le droit à un intime qui peut se dire est reconnu.

La production du tissage social se conçoit au niveau micro, celui des relations immédiatement interpersonnelles des cellules sociales de proximité (famille, voisins amis, collègues…), plus ou moins fortes, au niveau meso, celui des réseaux plus étendus et macro, celui des institutions.

### 2.2. L'autonomie: une injonction contradictoire?

Une personne, seule ou un groupe, qui se voit privée de ses droits est considérée comme mineure, humiliée, incapable d'exprimer ses droits spécifiques, de développer ses libertés et d'assumer des responsabilités correspondantes. Le manque d'importance accordé à la nécessité d'outiller, de « capaciter » les libertés par du partage respectueux de savoirs, s'exprime par des injonctions contradictoires, une obligation insoutenable d'autonomie: demander à quelqu'un d'être autonome quand il n'en a pas les moyens, c'est une insulte qui s'ajoute à l'humiliation et cela revient à accuser les personnes des torts qu'elles subissent. En droit de l'homme, il est clair que les droits sont inconditionnels et que, s'il est important de reconnaître qu'ils impliquent des responsabilités, la revendication des droits fondamentaux précède l'exercice effectif des responsabilités.

Certes, l'autonomie est une valeur essentielle, un but à poursuivre, mais elle ne peut pas être séparée de son complément: l'hétéronomie choisie. Autrement dit une personne est autonome, non pas quand elle est indépendante, mais quand elle est capable de choisir, avec des références culturelles appropriées, ses dépendances: ses amitiés, ses liens familiaux, son milieu de travail, ses relations commerciales, médicales, de quartier… L'autonomie en ce sens plus respectueux de l'importance des liens sociaux, n'est pas une responsabilité isolée, mais une co-responsabilité. Elle implique la capacité de s'approprier les ressources culturelles nécessaires pour choisir, tisser ou défaire des liens. Aucun être humain n'est capable, à lui tout seul, de supporter la vie. Cela ne signifie pas qu'il doive se fondre dans la masse, ou qu'on doive le dissoudre dans des collectifs et des catégories. Chacun est libre dans la mesure où il se réalise comme nœud dans des tissus sociaux et tisserand (co-tisserand) de ces tissus.

Mais pourquoi est-il si difficile de penser de façon dialectique? Pourquoi, alors que l'usage admet aisément la notion de « co-responsabilité », ne pouvons-nous pas placer au centre de notre réflexion celle de « co-liberté »? Par une peur viscérale du communautarisme, on en vient à jeter aux oubliettes la notion si nécessaire de communauté, première cellule du tissu social. Pourquoi la communauté serait-elle forcément plus dangereuse que la « collectivité », surtout lorsque celle-là impose une vision technocratique et standardisée des droits et des devoirs, et se montre alors elle-même avec tous les défauts communautariens?

Entre l'individu isolé et le collectif, siège de la solidarité, il y a place pour l'intersubjectif, lieu des réciprocités entre des sujets libres. Entre l'individu isolé et le collectif dans le cadre de la loi, il y a place pour un tissage social dont la texture est garantie par les liens de la loi interprétée et appropriée par tous. L'intersubjectif, en ce sens, n'est pas une dissolution du subjectif, mais sa réalisation: un sujet est lui-même en face d'autres sujets, et pas seulement avec. Ainsi, une co-liberté, n'est pas une dissolution de la liberté personnelle, mais sa mise en situation dialectique, obligée de s'élever avec les autres libertés par le croisement de savoirs.

### 2.3. Les droits culturels et la dureté de la lutte sociale

Comment lier les libertés de façon à ce que chacune s'appuie sur d'autres pour être plus forte? N'est-ce pas la question fondamentale du tissage social? Les droits culturels sont à cette interface entre les personnes, et entre les institutions, et aussi en interface avec tous les êtres de l'environnement. C'est pourquoi, leur déni est une mutilation complète de la personne et un assèchement de ses liens, alors que leur réalisation l'atteint là où ses capacités peuvent être délivrées. La revendication du lien entre l'intime et l'extime est la plus fondamentale et donc la plus dure. Cela se vérifie dans ce qu'il est convenu de nommer:

- la « lutte contre la pauvreté »: si la pauvreté est, au plus profond et au plus durable, un déni du droit de savoir des personnes en situation de pauvreté, les empêchant de découvrir leurs propres capacités, les droits culturels sont en première ligne de la lutte pour la richesse humaine de chacun, comprenant sa capacité à nouer des liens appropriés et à se libérer d'autres (Meyer-Bisch 2013);
- la « lutte contre la violence »: si une violence atteint les personnes en leur intimité, en l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes, là encore, les droits culturels sont en première ligne, en tant que droits à l'identité: droits de choisir des références culturelles, reconnues, estimées, lieux et moyens de communication, autrement dit sources de paix.

En conséquence et contrairement à l'opinion courante, les droits culturels sont parmi les axes les plus durs de revendication, au sein de l'ensemble du système des droits de l'homme: ils touchent le sujet en sa dignité intime, mais aussi, et dans le même acte de justice, en sa capacité d'être lui-même un acteur social, fondé sur des savoirs librement choisis et développés pour être exposés et confrontés en débat public, et à la preuve par l'acte, dans la création, le développement, la restauration de cellules sociales, voir l'initiation de « nouveaux mouvements sociaux ».

### 3. Déployer la puissance sociale de chaque droit culturel

Chaque droit de l'homme est un facteur de liaison sociale, et pas seulement une prérogative individuelle. Le sujet du droit est chaque personne, et c'est important de ne pas relativiser ce point car c'est la base de la démocratie: chaque personne compte et est comptable des autres. L'objet du droit, cependant, est toujours une relation sociale. L'objet du droit au travail n'est pas une « place de travail avec salaire », c'est une relation digne qui permet de participer à une œuvre collective au service de la société et d'être reconnu et rétribué pour cette participation au carrefour de nombreuses relations sociales. Mais les droits culturels ont une puissance sociale particulière.

Un premier exercice consiste à prendre, par exemple, les huit droits culturels, tels que nous les avons déployés dans la Déclaration sur les droits culturels, et de démontrer, dans l'analyse de situations singulières traitées comme des cas d'école, leur effet formateur sur la texture sociale, et en conséquence producteur de tissu social. À ce moment du raisonnement, les points suivants me paraissent constituer une hypothèse de travail pour déployer la puissance sociale de chaque droit culturel, même si certains droits sont plus proches de l'une ou l'autre de ces capacités:

a. capacités de tissage et de détissage, grâce aux libertés instruites (notamment dans le droit de se référer, ou non à une ou plusieurs communautés culturelles);

b. respect et valorisation de la diversité des savoirs (notamment dans le droit à l'information, à la formation et à la connaissance de la diversité des patrimoines)

c. intelligence de la réciprocité (notamment dans le droit d'exercer les activités culturelles de son choix, de se référer, ou non à une ou plusieurs communautés culturelles);

d. capacités d'interprétation, qui impliquent un recul par rapport aux idées et aux modèles tout faits; l'habitude que les valeurs fondamentales sont généralement en opposition dialectique (autonomie et hétéronomie, concurrence et coopération, égalité et liberté...); chaque droit culturel ouvre un espace délicat qui implique une interprétation entre des pôles opposés;

e. reconnaissance des critères de plaisir et de jeu; tout savoir implique une saveur, un plaisir de connaître, une fierté, même si le savoir en question est une découverte de situations graves; la confiance dans sa propre capacité d'acquérir des savoirs, de les partager, ouvre aussi l'espace essentiel du jeu, tout au long de la vie, élément important dans toute transmission.

Des travailleurs sociaux proches de la retraite nous disaient qu'autrefois, ils pouvaient passer beaucoup de temps aux animations de groupe et donc à la prévention. On leur a reproché ensuite « de se faire plaisir » avec ces activités. Depuis, nombre de professionnels sont eux-mêmes en souffrance. Mais comment être efficace, si on n'a pas de plaisir dans ce qu'on fait? Le plaisir et la marge de jeu sont liés à la confiance qu'il n'y a pas que les résultats immédiats qui justifient l'engagement. Si les droits culturels permettent la circulation du sens, ils sont aussi conducteurs de confiance, et donc d'énergie.

Un second exercice devrait compléter celui-là. Il s'agit d'analyser l'importance de la dimension culturelle de chaque autre droit de l'homme. Par exemple, le droit aux soins est celui de participer à des relations dignes qui permettent de soigner et d'être soigné; il implique le développement d'un savoir propre sur le corps, l'environnement, la nourriture. Ce savoir est la condition pour que chacun puisse gérer au mieux sa santé et être le plus libre, et responsable possible dans le choix des méthodes de soin et de soignants.

Un troisième exercice consiste à identifier la spécificité de chaque domaine culturel, en sa double fonction de but en soi (l'art pour l'art, la science pour la science, le sport pour le sport, l'information pour l'information...) et de facteur spécifique de texture sociale. Il est possible alors d'analyser la fécondation mutuelle entre ces différents domaines: l'éducation scolaire et les arts, l'information et la diversité linguistique, les musées et l'aménagement des territoires, etc. Cette analyse est nécessaire pour élaborer des propositions politiques précises.

Ces trois exercices sont à réaliser avec les acteurs dans une diversité de situations où il est nécessaire de déceler les rapports entre le culturel et le social. La texture sociale est un croisement entre des acteurs et des domaines, entre des porteurs de sens et des « réserves » de sens. Les acteurs sont des personnes, des groupes, des organisations et des institutions, capables de s'approprier des capitaux culturels, de les entretenir et de les développer pour multiplier les références accessibles de qualité, celles qui rendent lisibles l'interdépendance des libertés instruites. L'essentiel d'une culture démocratique « se joue » à mon avis dans cette observation et cette remontée permanente pour fonder et authentifier des stratégies politiques.

### Pour une politique culturelle du social

Au lieu de considérer l'« aide sociale » comme un soutien à des personnes en marge afin de leur permettre d'intégrer la société, ou du moins de ne pas « tomber » trop bas dans la déchéance, la clarification de la fonction des droits culturels permet de considérer le travail social comme un révélateur de ce qui dysfonctionne dans une société, en particulier l'immense gaspillage des précieux savoirs des personnes en souffrance:

celles qui sont « aidées » et celles qui travaillent pour répondre à leurs droits. Il convient d'inverser la charge de la preuve: certes l'instituteur peut constater que l'élève en échec est paresseux, mais l'analyse ne s'arrête pas là: pourquoi école, famille et autres acteurs, n'ont-ils pas réussi à créer les conditions du plaisir d'apprendre, de l'appétence culturelle? Il en va de même pour les personnes en marge, victimes avant d'être, pour certaines, compromises dans une victimisation. Mais dans ce cas, non seulement notre responsabilité demeure, mais elle est augmentée.

Il y a un effet pervers à croire qu'on répondra à des structures injustes par un modèle, alternatif apte à « produire » de la justice. Il n'y a pas de modèle politique alternatif, car les libertés ne peuvent être prises dans la toile de quelque modèle que ce soit. Une culture démocratique n'est pas un modèle mais un processus permanent en recherche des meilleurs modes de genèse, d'expression, de diffusion, de conservation, de tri et de croisement des savoirs. Le développement et l'entretien d'espaces publics riches et diversifiés, généraux et spécifiques étant le premier moyen pour opérer la continuité du travail sur les savoirs appropriés, en cours d'appropriation, ou rejetés, bref, le « travail culturel ». Ces espaces culturels sont par eux-mêmes « généreux », car ils donnent place aux savoirs issus des souffrances; ils sont généreux par intelligence.

Les vrais « collectifs », ceux qui correspondent à une culture démocratique, sont des organisations de toutes natures aptes à « collecter » valeurs, ressources et propositions de synergies. Un « collectif » n'est pas seulement un groupe de personnes, c'est un acte constitué par un système d'interactions: une « collecte » de co-volontés, co-libertés et co-responsabilités. Le préfixe « co- » ne signifie pas l'abandon de l'autonomie individuelle, mais sa mise en synergie par des savoirs partagés. C'est « un public » dans la mesure où les liens sociaux en interaction sont libres, c'est-à-dire « instruits » par des références culturelles ouvertement partagées et débattues: une texture mutuellement choisie, au sein de laquelle, autant qu'il est possible, chacun peut choisir et être choisi, pour lui-même et pour sa créativité sociale.

**Références**


BACHELARD, G. 1948. La terre et les rêveries de la volonté, Paris, Corti.

BARON, A. 2013, Innover dans les politiques sociales. Pratiques du changement. Presses universitaires de Grenoble.

BOUCHARD, J.; GANDOLFI, S.; MEYER-BISCH, P. (ss. la dir. de), 2013 : Les droits de l'homme: une grammaire du développement, Paris, L'Harmattan, 300p.

CYRULNIK, B. 2010. Autobiographie d'un épouvantail, Paris, Odile Jacob

JULLIEN, F. 2013. De l'intime. Loin du bruyant amour, Paris, Grasset

KANT, E. 1784 (2000 pour la traduction). Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique. Réponse à la question: « Qu'est-ce que les Lumières? » Édition commentée « les intégrales de la philo », trad. Laffitte, Paris, 2000, Nathan.

MEYER-BISCH, P. 2013. « Le droit de participer à la vie culturelle, premier facteur de liberté et d'inclusion sociale » dans: Le rôle de la culture dans la lutte contre la culture et l'exclusion sociale, Bruxelles, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente, No19, pp. 53-76. http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?id=10793

MEYER-BISCH, P.; BIDAULT, M. 2010. Déclarer les droits culturels. Commentaire de la Déclaration de Fribourg; Zürich, Bruxelles, Schulthess, Bruylant.

TOURAINE, A. 2005. Un nouveau paradigme pour comprendre le monde d'aujourd'hui, Paris, Fayard.

Sculptures sur pierres de l'artiste syrien Nizar Ali Badr.

# Le DSL à l'épreuve des droits culturels : mêmes combats, chemins méthodologiques différents ?

Samuel Thyrion
COPAS Conseil en pratiques et analyses sociales

**Dans un contexte hexagonal marqué par la crise, l'accroissement des inégalités, le délitement des liens et une certaine désaffection pour le politique, etc. la quête de doctrine, de méthode, de repères pour guider l'action publique s'impose comme une nécessité. Malgré la difficulté que suppose toute démarche profonde de changement, le besoin de renouveler nos modèles d'intervention prend racine dans certains discours et s'expérimente à coup d'actions multiples qui démontrent que le sens et l'efficacité peuvent faire bon ménage. C'est dans ce contexte et pour ces raisons que les notions de « droits culturels » ou de « DSL » s'invitent de plus en plus fréquemment dans le vocabulaire des politiques publiques (traités internationaux pour les droits culturels, rapports, colloques et lois pour le DSL).**

**Des ambitions politiques communes**

Parfois considérées comme floues, ces démarches épousent pourtant une ambition clairement lisible dans leur définition qui se décline par ailleurs par un ensemble de principes explicites.

Les droits culturels visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité »

Le développement social local (DSL) est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.

Comme réponse au délitement du lien social, le DSL est une manière d'aborder ce défi majeur de la cohésion sociale. Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, voire de transformation et de promotion sociale.

Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité.

« Éléments de langage » réconfortants en ces temps difficiles ou réelle prise en compte du potentiel profondément transformateur de ces démarches qui conjuguent l'émancipation des individus (« pouvoir d'agir ») et la coopération dans un but d'amélioration, de développement tant démocratique, qu'économique ? Si certains indices nous invitent à croire que le changement c'est maintenant, ces démarches demeurent encore fragiles.

**Une question de désirs… partagés**

Le sens et l'ambition des « droits culturels » et du DSL sont donc proches. Elles ont également en commun de placer les personnes au centre de leurs approches. Ainsi, dans les différents principes du DSL, développer signifie enrichir les ressources du territoire et favoriser le développement des personnes en les mettant en position de reprise de pouvoir. Le développement des ressources personnelles est donc indissociable du développement économique, culturel, des compétences ou des moyens de transport. Il en est de même concernant les droits culturels dont l'approche est dite « personnaliste » : elle place les personnes au centre et au-dessus de tout. Chaque droit est expressément individuel en même temps qu'il définit la relation à l'autre.

Pour autant, si ces démarches insistent sur la nécessité de rendre aux personnes et en particulier les plus fragiles une « dignité humaine » ou une « capacité de (re) prise de pouvoir », elles rappellent que ces principes sont une condition nécessaire à la cohésion sociale en réaffirmant cette liaison indissociable entre l'individuel et le collectif. En cela, le DSL comme les droits culturels rappellent tout simplement quelques fondements démocratiques élémentaires. Le désir de trouver sa place, le « droit d'avoir du savoir (parce que la culture, c'est toute la circulation des savoirs dans la société) », de pouvoir exercer son pouvoir d'agir et toutes ses capacités, etc. voilà des postulats communs au DSL et aux droits culturels.

Pour être effectifs, encore faut-il que ces personnes (usagers, acteurs, citoyens) soient reconnues comme telles, comme des alliés potentiels, des porteurs d'idées, des contributeurs du bien public par celles et ceux qui sont aux manettes des politiques publiques. C'est sans doute ici que les changements de regards et de postures attendus sont les plus importants… c'est ici aussi que les effets potentiels de ces démarches pourraient être les plus prometteurs et participer à un renouvellement de l'intelligence de la vie de la cité…

**Passer du mineur au moteur… des défis communs**

Le social a parfois eu tendance à force de technicisations des discours et de « sectorialisation » des politiques publiques, à perdre ses lettres de noblesses, à s'éloigner de ses origines étymologiques (associer, compagnon) et à oublier parfois son épaisseur politique (sociétal, faire société, ce qui fait commun – puisque communauté reste un gros mot dans notre langue).

Le social, comme la culture ne sont parfois considérés comptablement que comme des coûts sans que l'on cherche à évaluer ou à observer les bénéfices de ce que recouvre l'action sociale ou culturelle (ni pour le territoire, la collectivité et encore moins pour chaque personne). Abordés sous le prisme du déficit, le social ou la culture ne peuvent de fait être considérés que comme les voitures-balais du développement… D'enjeu majeur (contrat social, souveraineté du peuple, accès à la culture, liberté de vivre son identité culturelle, etc.), le social ou la culture ont parfois eu tendance à devenir objets mineurs. La construction des discours, le poids des représentations, l'approche technique et budgétaire du social ou de la culture ont pu avoir pour effet de vider ces termes de leur puissance politique.

Pourtant, la finalité du DSL comme des droits culturels est de contribuer au développement, à l'enrichissement des territoires, à l'amélioration des manières de conduire l'action et la politique. C'est donc par l'action, l'expérimentation mais aussi par le soutien et la confiance que les décideurs publics accorderont aux acteurs de terrain que l'on démontrera progressivement l'importance de considérer le social, la culture comme moteurs du développement au même titre que le développement économique, de l'emploi, des équipements (le « hard »? le « noble »?).

**Impulser, soutenir le DSL ou les droits culturels, des voies et des méthodes différentes**

C'est à l'épreuve de l'expérience, de la communication et de l'évaluation de la pertinence de démarches comme celles qui ont été engagées dans différents départements que le DSL ou les « droits culturels » démontreront pragmatiquement que l'action publique n'est pas dans une impasse mais qu'elle peut retrouver sens et efficacité.

Les conditions de réussite sont connues des artisans et des militants de ces démarches. Elles supposent un portage politique sans lequel ces approches qui impliquent de nombreux acteurs et sont à la croisée d'enjeux politiques, économiques et sociaux resteront confidentielles et embryonnaires. Elles demandent de former, de qualifier les acteurs, de les rassembler et de travailler en réseau pour que l'on puisse mettre en application les principes d'action du DSL ou évaluer l'effectivité des droits culturels. Le risque que l'on connaît trop bien serait de « labelliser » des actions relevant du DSL ou des droits culturels en les séparant de ce qui relève du droit commun.

À ce jour, les chemins empruntés diffèrent même si l'expérimentation demeure un point commun aux deux approches.

En prenant appui sur un texte fondateur (déclaration de Fribourg rédigée par un groupe d'experts internationaux), la démarche pilote Paideia a pour enjeux d'évaluer, de capitaliser et de valoriser les projets concrètement mis en œuvre sur les territoires selon des approches basées sur les droits culturels. Les apports méthodologiques (grilles d'observation participante, récolte et comparaison de cas d'écoles, etc.) sont conséquents, dans un but d'objectivation.

Le Développement Social Local est quant à lui orphelin de texte sacré, de bible unique. Il est évoqué, invoqué, décliné différemment selon les territoires, au gré d'expérimentations. Dans le Nord, une démarche de formation action a abouti à la production collective d'un « guide » qui décline ce que recouvre le DSL en 23 principes d'action. Le DSL vit également à travers différentes instances, conseils, groupes de travail. Sans être opposable, il prend donc des formes multiples et caresse l'espoir d'irriguer progressivement, par capillarité, l'ensemble des politiques publiques. L'actualité récente est à ce propos encourageante (Rapport Dinet Thierry sur la gouvernance des politiques de solidarité, instauration des conseils citoyens dans le cadre de la politique de la ville réformée, assises nationales du travail social, etc.). Le DSL est nommé en particulier comme une alternative crédible pour repenser l'action publique.

S'il n'est évidemment pas question de comparer le bien-fondé de ces choix stratégiques et méthodologiques, chaque démarche sera rapidement confrontée à un même défi, celui de sortir de la recherche et de l'expérimentation qui ont parfois pour effets pervers de tuer la mobilisation et l'innovation dans l'œuf.

# Le Développement Social Local, une démarche en 23 principes d'action, au regard des droits culturels *

Patrice Meyer-Bisch

* Première grille de correspondance établie d'après le Rapport du Conseil Départemental Consultatif du Développement Social du Nord: Le Développement Social Local, une démarche en 23 principes d'action

**Une définition**

Le Développement Social Local (DSL) est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants.

Comme réponse au délitement du lien social, le DSL est une manière d'aborder ce défi majeur de la cohésion sociale.

Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global, partagé et coordonné. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants, voire de transformation et de promotion sociale.

Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité.

**au regard des droits culturels**

Mise en valeur de tous les acteurs et de leurs ressources par le respect, la mobilisation et la valorisation mutuelle de leurs savoirs et compétences. Le respect et le développement des savoirs sont la condition d'une approche complexe (« globale »).

La cohésion sociale est comprise par l'appropriation et le partage de valeurs communes dans le respect des diversités. Valeurs et savoirs sont la matière première et durable des liens sociaux.

Les personnes et leurs organisations, premiers acteurs d'un développement durable et intégré, sont comprises en interaction avec les ressources présentes dans leurs milieux et dans les territoires.

Le DSL contribue au respect et au développement de l'ensemble des droits, des libertés et des responsabilités relevant des droits fondamentaux, par une participation à des projets choisis dans une culture démocratique forte, durable et territoriale. Les droits culturels ont un effet de levier sur tous les autres droits de l'homme.

1 Le sens de la démarche « faire autrement, et non pas faire en plus »

1 « changer de posture » pour regarder les personnes dans leurs capacités culturelles personnelles et collectives.

2 Une démarche active, et non pas par défaut: « dynamiser l'existant »

2 « s'appuie sur un socle de droits effectifs », dont l'appropriation et l'interdépendance est garantie en particulier par l'effectivité des droits culturels.

3 Une démarche qui se préoccupe de la capacité de tous à « vivre ensemble »

3 Développement de la « dimension horizontale » du renforcement des liens, par la mise en valeur du contenu culturel des liens, favorisant à la fois les libertés personnelles et l'attachement aux biens communs. On pourrait aussi ajouter une « dimension ascendante », permettant de faire remonter les ressources culturelles du territoire vers la gouvernance des institutions.

| | |
|---|---|
| 4 Favoriser le développement des personnes: « mettre les personnes en position de (re) prise de pouvoir » | 4 « capacités à comprendre » (éducation et information), « estime de soi » (identité) et « remise en lien » (se référer ou non à des communautés culturelles) sont des droits culturels. |
| 5 Viser le développement des ressources des territoires: « saisir chaque occasion pour enrichir le territoire » | 5 Les ressources culturelles d'un territoire sont en effet à respecter, utiliser, valoriser. Mais il faut être capable d'en faire un relevé de façon participative (droit aux patrimoines, au sens large). |
| 6 Affirmer une ambition collective: « dire ce que l'on vise » | 6 Choisir, puis s'engager pour des valeurs audacieuses permettant la participation de tous (de participer à la vie culturelle). |
| 7 Articuler social/économique/culture: « penser le développement de manière globale et intégrée » | 7 Permettant la circulation des savoirs, le culturel est une condition pour l'intégration des domaines du développement: il n'y a pas de développement territorial, économique ou social, sans une bonne culture du territoire, de l'économie et des liens sociaux. C'est un ensemble de missions de médiation culturelle. |
| 8 Favoriser la participation et l'implication des personnes: « reconnaître chaque personne comme usager, acteur et citoyen » | 8 Pour que chaque personne soit réellement considérée comme citoyenne (y compris si elle est étrangère), il faut que son savoir soit concrètement respecté, y compris critiqué et valorisé dans la mesure du possible. |
| 9 S'appuyer sur les potentialités des personnes: « reconnaître sans nier les difficultés » | 9 Mettre l'accent sur les capacités des personnes, en effet, plutôt que sur leurs faiblesses, notamment leur fierté quant à leur histoire, leur identité et leur confiance dans leurs capacités d'apprendre. |
| 10 Permettre aux personnes de rendre ce qu'elles reçoivent: « le don engendre la dette » | 10 Point central: une culture de la réciprocité, rendue possible par le partage des savoirs et de la confiance qui accompagne. On ne rend pas ce qu'on a reçu, mais on peut donner autre chose: c'est la réciprocité. |
| 11 Favoriser les dynamiques collectives: « l'union fait la force » | 11 La notion de « communautés » au sens très ouvert et pluriel, donne ici plus de contenu concret et diversifié au « collectif »: les communautés en sens large (en premier la famille, mais toutes sortes de communautés choisies) sont les lieux d'expérience de la réciprocité (principe précédent). |
| 12 Favoriser la proximité à travers les différentes échelles de territoires: « la proximité donne du sens au territoire » | 12 Un lien de proximité est un lien approprié. En effet, au-delà des découpages administratifs, ce qui compte est la capacité des personnes à habiter, à s'approprier les ressources dont elles peuvent se savoir proches. Il faut beaucoup de libertés culturelles aussi pour savoir quels sont les échelles et les niveaux de proximité. |
| 13 Comprendre la dynamique d'un territoire | 13 « Comprendre la dynamique d'un territoire est donc un travail en continu, qui mobilise des savoirs divers, depuis la mémoire des habitants jusqu'à des analyses universitaires ». Les cartographies permettent de développer la lisibilité des territoires. |
| 14 Partager les diagnostics de territoire: « observer et lire ensemble le territoire de vie… au-delà des dispositifs » | 14 Le travail sur des cas, avec cartographies, permet de partager les diagnostics en situation, de clarifier les valeurs et les critères de réussite et d'échec, et d'élaborer enfin des perspectives stratégiques. |

15 Développer le portage politique local: « un point d'appui incontournable »

15 Les acteurs publics locaux sont directement responsables de l'effectivité de l'ensemble des droits de l'homme, et plus spécifiquement quand l'enjeu territorial est fondamental. Ce portage politique doit favoriser tous les partenariats utiles avec les autres acteurs publics, mais aussi les associations et les entreprises.

16 Qualifier les acteurs en vue « d'enrichir » les actions classiques en mode DSL

16 Les droits culturels, comme le DSL sont des principes transversaux et concrets complémentaires, non des labels.

17 Promouvoir le pilotage coopératif: « la coopération comme alternative à la logique concurrentielle »

17 Le droit de participer à la vie culturelle implique une participation avant, pendant et après les activités, ainsi qu'une contribution au débat et à l'interprétation des valeurs fondamentales, à chaque fois que c'est nécessaire. Les « doublons » entre administrations ou dispositifs sont des gaspillages humains graves.

18 Travailler en réseau: « coopérer dans la proximité, une condition de réussite opérationnelle du DSL »

18 Le travail en réseau au sein desquels l'engagement des personnes et des institutions devrait se renforcer mutuellement n'est pas simple, car les personnes engagées ne trouvent pas toujours l'appui institutionnel nécessaire. Une culture interne du débat est indispensable et implique que soit reconnu le droit de chacun, quelle que soit sa position hiérarchique de porter le débat sur les valeurs.

19 Développer les logiques de projet: « faire un pas de côté pour coopérer sur le terrain »

19 Favoriser « une logique de projet, plus qu'une logique de réponse aux besoins », implique qu'on s'appuie sur les droits fondamentaux de tous, même s'ils ne sont pas exprimés du fait de la pauvreté ou du manque de connaissance. En effet, l'évaluation ne peut se contenter d'enregistrer une efficacité, elle doit montrer quelles sont les liaisons qui sont pertinentes dans un territoire (indicateurs de connexion). Le « pas de côté » demande beaucoup de liberté culturelle.

20 Construire une évaluation du processus et des impacts: « interroger la pertinence et la performance »

20 L'impact peut alors être analysé tout au long de la « chaîne de valeurs » d'une activité: les chaînes temporelles sont nécessaires pour lire les territoires.

21 Favoriser une logique ascendante: « soutenir les initiatives de terrain »

21 Les personnes qui sont au plus près des droits des autres, sont logiquement celles qui ont le plus de force de proposition; il est logique et juste de donner tout le soutien possible à leurs initiatives, en les aidant au besoin à les monter ou à les intégrer dans d'autres projets.

22 Inscrire la démarche dans le temps: « des temporalités en tension »

22 L'analyse des « chaînes de valeurs » est importante pour démontrer la force et la légitimité de l'inscription des activités dans les différentes échelles de temps.

23 Se doter d'outils de management cohérents avec le DSL

23 Il faut clarifier les exigences d'un management de projet participatif, puis la manière dont cette participation implique le respect des droits culturels de chacun, des habitants comme des professionnels des institutions, des professionnels et des bénévoles des associations.

# Tenir ensemble redistribution et reconnaissance

Stéphanie Pryen
Maître de Conférences en sociologie à l'Université de Lille III

**Enseignante responsable d'un parcours de master professionnel « Développement et action culturels dans les territoires », je me forme en même temps que je contribue à former de jeunes futurs professionnels du secteur culturel sur les questions relatives au développement. Sociologue travaillant notamment sur les tensions et les paradoxes de l'action sociale mobilisant les pratiques culturelles et artistiques, je suis également engagée avec des acteurs culturels, et dans des collectifs en lutte contre le non-respect des droits humains notamment autour de « la question rom ». C'est de là que je voudrais partager, à la fois modestement et ambitieusement, des pistes de réflexion sur la manière dont la perspective des droits culturels pourrait réinterroger les versions du « développement culturel ».**

Cette formulation laisse entendre que plusieurs versions peuvent être promues sous le même vocable, parfois en même temps et de façon contradictoire au sein d'une même collectivité ou d'un même lieu. Ce qui est sans doute déjà un premier résultat: cette formule banalisée, parfois incantatoire, rhétorique fonctionnant à la manière d'un mythe (Bernié-Boissard, 2010, p. 44), se décline de manière plurielle.

Sans doute que la version la plus visible aujourd'hui depuis les collectivités territoriales (avec des lieux de résistances lisibles par exemple dans les débats récents au sein de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture) est celle de l'attractivité des territoires et de leur rayonnement. C'est la promotion du développement économique, dans une logique de concurrence, que servirait le secteur culturel.

Au-delà du débat que nous pourrions avoir sur la question des valeurs, arbitraires (pourquoi ne pas plutôt promouvoir la solidarité des territoires?), des travaux de politologues et d'économistes ont montré les ambivalences et les décalages entre les objectifs annoncés de manière souvent magique sur le modèle de « l'effet Bilbao » et leurs effets réels. Cette logique n'est pas sans produire de la requalification, mais ses effets leviers sont de fait souvent aléatoires et ponctuels. Elle produit également de l'exclusion et une gentrification peu amène (Garnier, 2008), et sert aussi parfois d'abord la constitution d'une nouvelle catégorie de professionnels, celle de consultants qui construisent les discours de justification soutenant de telles politiques (Matz, 2012).

Une autre version peut se lire dans ce qui participe au mouvement largement transversal aux politiques publiques en général « d'injonction à la participation des habitants » (voir les travaux de politologues comme Loïc Blondiaux ou ceux de Marion Carrel). On peut se demander si cette version n'est pas finalement étroitement liée à la conception ancienne de démocratisation culturelle, qui aurait seulement changé ses modalités d'action: les spectateurs deviennent certes « spect'acteurs », mais c'est toujours à la production artistique produite par d'autres qu'il convient de (les faire) participer. Et la confusion entre éthique et esthétique reste toujours aussi problématique, car si les manières de faire et le langage changent, c'est finalement avec le même credo: celui qui laisse croire que l'art serait, en soi, vecteur de plus de citoyenneté.

Mais où et comment sont dépliés les objectifs de ce à quoi on appelle à participer? Accompagner en douceur la rénovation urbaine sans entrer dans des rapports de force? Célébrer la ville festive et créative sans interroger les mécanismes structurels à la source des inégalités contemporaines?

Cette tension m'est apparue dans mes travaux de recherche portant sur les actions sociales mobilisant les pratiques artistiques et culturelles. Celles-ci sont souvent soutenues par une survalorisation des effets symboliques de la pratique artistique, occultant la question des supports objectifs, économiques, sociaux, nécessaires pour penser la question du pouvoir; ce qui n'est pas sans produire des effets pervers.

La rencontre avec des pratiques artistiques permet sans doute du point de vue des trajectoires individuelles de produire des pas de côté, des décalages, des « déplacements » (Petit, 2004), des « essayages de rôles » (Lahire, 1998), qui permettent de faire travailler les identités, par les retours sur le passé et les projections dans l'avenir qu'ils occasionnent, avec des effets sensibles sur les parcours de vie des personnes. Mais en accor-

dant un poids excessif à ces supports symboliques, on risque peut-être de contribuer malgré la générosité des intentions à un mouvement plus général qui consiste à faire porter à l'individu seul la responsabilité de son sort. « Je suis l'auteur d'un livre, je deviendrais l'auteur de ma vie »? Trop souvent, le passage n'est pas explicité, et on laisse ainsi entendre que les moyens symboliques seraient suffisants, occultant la cruciale nécessité des supports objectifs (Castel, Haroche, 2001). Participant ainsi du mythe de l'individu autonome, ces projets peuvent produire les mêmes effets pervers que ceux qui sont rendus visibles par d'autres chercheurs ailleurs à propos des transformations de l'État Providence en État social actif en termes de moralisation et de surresponsabilisation, de psychologisation du social, et par là d'euphémisation du politique. S'appuyer sur les ressources internes en laissant penser qu'elles seraient suffisantes (« mettre (généreusement) la personne au centre » plutôt que la question du vivre ensemble), sans travailler plus globalement la question des inégalités des ressources économiques et sociales. Les individus sont invités à se réformer eux-mêmes, détournant par la même occasion le regard des mécanismes structurels qui conditionnent leurs parcours.

L'ouverture sur l'espace public que permettent les moments de représentation (expositions, mises en scène théâtrales..) construit certes des scènes de reconnaissance positive. Les personnes peuvent y dire leur version du monde. C'est crucial, car c'est l'enjeu politique par excellence selon Fassin (2003): entrer dans la concurrence et la lutte des représentations, produire d'autres représentations du monde que celles qui sont assignées, « se dire » plutôt qu'« être dits » (Milliot, 2000), forger son propre langage ou en tous les cas, résister à, subvertir, celui forgé par d'autres. Mais avec quelle audience? Le quartier parle parfois seulement au quartier, territorialisant de ce fait la question sociale en négligeant de la relier au centre (Tissot, 2007). Et comment se travaille la question de la prise sur le monde et des rapports de pouvoir? Là encore, c'est un passage qui reste peu explicité, et qui du coup peut laisser penser parfois qu'on « calme le jobard » pour reprendre l'expression de Goffman - qu'on calme les victimes d'injustices en leur faisant accepter leur sort - plutôt qu'on ne s'attaque aux sources des injustices.

L'analyse que Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache font de la notion « d'empowerment » en remettant leur rapport au ministre délégué à la ville (2013) est inspirante. Ils montrent que différentes acceptions sont en réalité à l'œuvre sous ce même terme qui devient également un mot-valise dans le travail social et culturel. Ce terme peut renvoyer au modèle d'action incluant la critique, la transformation sociale, l'autonomie au regard des pouvoirs publics - comme il peut recouvrir une vision économique et individuelle: faire accéder au rêve américain, sans remise en cause des relations de pouvoir, être compétitifs sur le marché du travail, sur le modèle néolibéral du « self help » qui renvoie aux ressources internes des personnes. C'est le pouvoir qui est au cœur de cette notion. Et son intégration dans le vocabulaire administratif en produit la disparition. Il peut alors ne plus s'agir que de construire du consensus, de mobiliser des ressources dans une perspective d'intégration des individus dans le marché. Cette réinterprétation repose sur des représentations dominantes de la pauvreté qui font peser sur les individus et leurs comportements la responsabilité de leur situation sociale. Il n'est de « bon » empowerment selon les auteurs du rapport que porteur d'une contestation « radicale » du système capitaliste, cherchant à remettre en cause les rapports sociaux, de genre et raciaux générateurs d'inégalités structurelles, et capables d'embrayer sur des transformations institutionnelles. Sylvie Tissot le souligne de la même manière, quand elle interroge la même formule sésame de « participation des habitants » et les registres d'action du développement social urbain; ils conduisent selon elle « à faire oublier l'impact des politiques macroéconomiques, la remise en cause de la fonction redistributrice et protectrice de l'État social, ou encore l'ampleur et l'impunité des discriminations » (Tissot, 2007).

## La perspective des droits culturels ne s'expose-t-elle pas aux mêmes risques de faire disparaître la question du politique et du pouvoir?

Les propositions très puissantes de Nancy Fraser sont une solide invitation à embrasser cette question de manière complexe. La philosophe attire l'attention sur l'impérieuse nécessité d'une conception bidimensionnelle de la justice sociale qui tiendrait ensemble les enjeux de reconnaissance et les enjeux de redistribution. Elle appelle la recherche de dispositions institutionnelles et de politiques publiques capables de remédier en même temps à la distribution inique et au déni de reconnaissance, s'articulant autour du pivot normatif de la parité de participation à la vie sociale. Ce dernier ne peut être réduit à en appeler à l'implication au sein de projets particulièrement circonscrits dans leurs enjeux. Il est bien plus exigeant: « il revient aux individus et aux groupes de définir pour eux-mêmes ce qu'est une vie bonne, et de décider des moyens de la poursuivre dans des limites qui garantissent la liberté des autres » (p. 158).

Marie-Hélène Baqué et Mohamed Mechmache tiennent sans doute ensemble ces deux dimensions. Dans leur rapport, ils ont fait des propositions très concrètes relatives à l'empowerment et à la participation des habitants qui cherchent à saisir tout à la fois « les enjeux de pouvoir, les inégalités et la conflictualité dans le débat démocratique ». Le modèle de participation proposé par les deux auteurs ne se limite donc pas à ses dimensions « d'interpellation et d'initiative », mais veut pouvoir embrayer sur des « transformations institutionnelles ». Mais ces auteurs ont livré cette proposition, pour en garantir son effectivité, à des élus qui comme le souligne Thomas Kirszbaum, « n'ont pas un tropisme très prononcé pour la renonciation volontaire à l'une quelconque de leurs prérogatives ». « À cet égard, le projet d'un empowerment « à la française » confine à l'oxymore » (Kirszbaum 2013).

La perspective des droits culturels ne s'expose-t-elle pas aux mêmes risques de faire disparaître la question du politique et du pouvoir, et ce notamment au cours des opérations de retraduction dans le langage des politiques publiques locales?

C'est sans doute un rude combat sur le registre politique qu'il s'agit de mener. En commençant à résister au sein même des secteurs de l'action publique à ce qui relève selon les analyses forgées par les contributeurs à l'Appel des appels (voir leur site internet et leurs publications) d'un changement civilisationnel: l'imposition d'un nouveau paradigme sociétal ayant en son cœur le modèle managérial, les logiques sécuritaires, des critères d'évaluation quantitatifs, vidant le travail des missions publiques de ses valeurs et de son sens.

Ainsi formulé, c'est peut-être incantatoire. Trop théorique. Trop abstrait. Trop insaisissable. Pour une enseignante au chaud dans une université française bousculée par les transformations managériales; pour des jeunes qui se préparent à enchaîner des contrats précaires et peu rémunérateurs mais encore portés par leur passion; pour des travailleurs sociaux rendus douloureusement impuissants par des institutions dont les ressources diminuent alors qu'ils sont confrontés à une souffrance sociale grandissante; pour des collectivités locales sans le sou en quête de compétitivité et d'attractivité; pour des collectifs de solidarité le nez dans la boue des bidonvilles se débattant avec l'ethnicisation de la pauvreté qui permet d'occulter les causes structurelles de l'augmentation de la précarité et des formes d'exclusion (sociales, spatiales et symboliques) dans nos démocraties néolibérales et urbaines (Olivera, 2011).

Je l'ai dit au début, c'est donc modestement que nous pouvons nous inspirer de ces pistes de réflexion que des chercheurs, militants, acteurs sociaux, philosophes proposent ambitieusement.

Pour autant, l'ambition se loge dans les pratiques les plus ordinaires. Guillaume Le Blanc le souligne à propos des pratiques d'hospitalité qui disent bien quelque chose de proprement politique par la critique qu'elles contiennent des ordres de grandeur de la nation contemporaine en matière de frontières et de droit d'accueil, par ce qu'elles manifestent à l'égard des conditions qui font que certaines vies humaines sont plus vulnérables que d'autres. « De fait, l'infra-politique des vies ordinaires qui militent dans des associations comme Resf, le Gisti, Sos Racisme, les Amoureux des Bancs publics, etc. se nourrit le plus souvent d'un idéal cosmopolitique pour contrebalancer la politique des gouvernements » (p. 92). Si « à l'évidence l'infra-politique est de la vraie politique » (James C. Scott), c'est dans la mesure où précisément les textes cachés des subalternes peuvent, sous certaines conditions, devenir des textes publics qui contestent les normes admises de la représentativité politique classique » (p. 93-94).

Ainsi peut-on, dans nos pratiques et nos contextes d'action contraints respectifs, nous nourrir d'une version des droits culturels qui tiendrait ensemble les exigences de reconnaissance et de redistribution, qui viserait le développement des capabilités, des libertés, des responsabilités (Lucas, 2008, et les travaux d'Amartya Sen), l'augmentation des ressources. Version politique, à laquelle le secteur artistique et culturel ne peut être contributif que s'il est au travail avec d'autres que lui, pour des valeurs qui ne sont pas celles définies en surplomb par un petit nombre mais qui s'adossent à des cadres normatifs universels, et dont les modalités sont délibérées et débattues en laissant place au dissensus dans des espaces partagés.

**Références**


**BACQUÉ Marie-Hélène,** « Empowerment et politiques urbaines aux Etats-Unis », Géographie, économie, société, 2006/1 - Vol. 8, p.107 à 124.

**BERNIÉ-BOISSARD Catherine,** « Le développement culturel. Genèse et temporalités », in Développement culturel et territoires, Paris, L'Harmattan, 2010, p.39-48. Et Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi (avec Claudine Haroche), Paris, Fayard, 2001.

**CASTEL Robert et HAROCHE Claudine,** Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi, Paris, Fayard, 2001.

**FASSIN Éric,** Interview, Cassandre « L'art et la politique dans nos vies [bricoleurs de sens à l'ouvrage] », été 2003.

**FRASER Nancy,** « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », Revue du Mauss, n°1, n°23, p.152-164, 2004.

**GARNIER Jean-Pierre,** « Scénographies pour un simulacre: l'espace public réenchanté », Espaces et sociétés, 3 n° 134, p.67-81, 2008.

**KIRSZBAUM Thomas,** « Vers un empowerment à la française? À propos du rapport Bacqué-Mechmache », La vie des idées, le 12 novembre 2013,

**LAHIRE Bernard,** L'homme pluriel. Les ressorts de l'action, Paris, Nathan, 1998.

**LE BLANC Guillaume**, « Politiques de l'hospitalité », Cités, n°46, p.87-97, 2011/2.

**LUCAS Jean-Michel,** Doc Kasimir Bisou, Culture et développement durable. Il est temps d'organiser la palabre… Paris, éditions de l'Irma, 2012.

**Tissot Sylvie,** « L'invention des « quartiers sensibles » », Monde diplomatique, octobre 2007. (…)

# L'innovation dans le travail social : une nécessaire évolution pour s'adapter au contexte sociétal et institutionnel

Anne-Claire CAMPESE
Directrice du Territoire Sud-Est d'action sociale
Nadine CONDEMINE
Chef de service Insertion A la Direction Action sociale et Insertion
Marie-Christine DUCHAMP
Assistante sociale – référente insertion à l'Unité Territoriale Sud-Ouest
Geneviève GRAZIANI
Chef de service Enfance à l'Unité Territoriale Sud-Est

**Les concepts d'attachement, de participativité, d'empowerment ouvrent à des principes de valorisation et de requalification des personnes. Ils s'établissent dans le respect de leur dignité mais aussi dans la reconnaissance de leurs droits fondamentaux: respect de ce qu'elles sont, de leur culture. Notions à la base du principe de justice sociale et de réduction des inégalités.**

La culture d'une personne est la marque de sa singularité. La privation, la non-reconnaissance, l'impossibilité d'y accéder posent non seulement des problèmes identitaires mais aussi de dignité et de citoyenneté. L'accès aux droits culturels est donc un principe fondamental au même titre que l'accès aux droits sociaux. Il a un effet levier sur l'effectivité des autres droits (ex: le droit à l'éducation). Il ouvre sur la mise en perspective des capacités et permet l'appropriation de ressources indispensables à la réalisation des autres droits humains.

La notion de droits cultuels nous invite à considérer les problématiques de la société politique non plus en termes de besoins à satisfaire mais en termes de capabilités, de liens internes et externes à développer. Cela implique, dans la relation de travail social, un dialogue qui reconnaît les valeurs de l'un et de l'autre, vu dans sa singularité et dans son environnement de vie.

Une approche des droits sociaux basée sur les besoins consiste à réduire des manques. Au contraire, une approche basée sur les droits sociaux en tant que droit de l'homme consiste à développer des capacités. Cela permet de reconsidérer l'individu dans sa globalité, dans un contexte où les dispositifs tendent à le segmenter. Cela favorise un dialogue qui reconnaît les valeurs de l'autre, vu dans sa singularité et dans son environnement de vie, avec en parallèle le travailleur social en miroir.

La culture, prise ici dans toute l'acception du terme, permet une mise en valeur de la transversalité puisque les droits culturels amènent à regarder la dimension culturelle de tous les autres secteurs de la vie publique. L'adéquation culturelle de chaque droit de l'homme est fondamentale pour que chacun puisse réellement les réaliser.

La démarche des droits culturels développée dans le projet Paideia consiste à questionner l'accompagnement d'une personne dans la prise en compte de sa culture dans un dialogue interculturel. C'est en reconnaissant les valeurs de cette culture, qu'un espace de négociation, d'échange et de construction commune est possible. Elle vise non seulement à situer l'individu en interaction avec son environnement mais place aussi le professionnel dans un entourage à mettre en synergie. Il s'agit d'une mise en dynamique des systèmes au-delà d'une simple relation duelle. L'accompagnement de la personne au regard des droits culturels impose un nécessaire travail partenarial. Elle permet de reposer du sens dans un contexte de mutation et de perte de repères pour les travailleurs sociaux.

Elle donne également des outils de lisibilité, d'analyse qualitative, qui font particulièrement défaut dans le travail social. Une évaluation est faite, elle est cependant basée sur le quantitatif. Effectivement, les dispositifs donnent à voir ce qu'ils produisent. Pour autant, le nombre de personnes à une permanence qualifie-t-il le travail d'accompagnement réalisé avec une famille? Selon Marcel Jaeger, professeur titulaire de la chaire de travail social et d'intervention sociale du Conservatoire National des Arts et des Métiers, « la méconnaissance de la réalité des interventions fonde le doute sur le travail social. Un signe de la difficulté des professionnels à faire comprendre leurs pratiques, or, ils doivent apporter des réponses. Étant

au plus près des populations en difficulté, les travailleurs sociaux connaissent parfaitement les conditions réelles d'exercice, ce qui justifie la reconnaissance et la prise en compte de leur expertise. Il reste désormais à passer d'une évaluation quantitative à une qualification de l'action sociale. »

La démarche des droits culturels propose une évaluation des actions menées, des projets à entreprendre. Elle offre une réponse d'évaluation qualitative que le travail social peut s'approprier pour restituer la valeur de son action. Il s'agit notamment d'identifier et de valoriser toutes les capacités de connexion entre les acteurs et aussi entre les domaines.

**Des droits culturels au Développement Social Local**

La dimension culturelle permet de tracer une signification commune entre tous les secteurs de l'action publique. Dans la logique des droits culturels, un travailleur social ne peut pas travailler de manière isolée. Il ne suffit pas qu'il soit intégré dans son équipe de pairs. Il faut construire une culture commune entre les équipes. L'interdisciplinarité ne se décrète pas, elle se travaille, elle se tisse. En effet, des clivages sectoriels entre les équipes pluridisciplinaires se reproduisent à l'instar du modèle organisationnel. Toutes les missions d'action sociale doivent être portées et travaillées dans la pluridisciplinarité.

## Sortir le travailleur social de l'isolement vers lequel le contexte structurel sociétal et sectoriel l'oriente

Le travailleur social doit par ailleurs trouver les connexions possibles avec les autres acteurs de l'environnement de la personne accompagnée (éducation, culture, formation, sport, environnement, économie…) qui vont lui permettre de développer des capacités, de "refaire" lien et de renouer un tissu social. Si les enjeux sont essentiels pour la personne accompagnée, ils le sont tout autant pour le professionnel qui l'accompagne. Il permet une interaction avec d'autres acteurs de l'action sociale. L'accompagnement individuel ne peut plus se suffire à lui seul dans un contexte de contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les institutions. C'est dans un mouvement de partage et d'échange avec les partenaires, les bénévoles mais aussi avec la personne que doit se concevoir l'accompagnement. C'est aussi sortir le travailleur social de l'isolement vers lequel le contexte structurel sociétal et sectoriel l'oriente. Sur ce chemin difficile, il est bon de ne pas être seul, cela s'inscrit dans le nécessaire besoin de partage des valeurs et recherche de sens, de soutien, de reconnaissance pour innover et construire ensemble.

Cette posture rejoint la logique de Développement Social Local: « démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants ».

Le DSL a pour objectif de mettre en mouvement vers un mieux-être global des personnes vivant dans un même espace, dans un même lieu avec des statuts et des fonctions différents avec leurs capacités et leurs potentialités. Il devient essentiel, dans un contexte très dégradé, d'assurer la jonction entre les partenaires associatifs ou publics, de travailler les dispositifs en concertation. Ceci revient à briser les frontières entre institutions, à décloisonner les dispositifs. « Le développement social local, ce n'est pas un dispositif de plus, c'est une volonté d'activer tous les leviers à disposition d'un territoire ». (Didier Lesueur, ASH 31 janvier 2014 p. 24).

Les droits culturels peuvent être vus comme un levier, un référentiel pour adopter une logique de DSL sur un territoire et élaborer un véritable projet de territoire.

L'intervention sociale d'aide à la personne reste le fondement de toutes les approches développées dans le texte. Elle doit à présent se lier, se conjuguer, s'enrichir de modèles innovants stimulant la pratique professionnelle et soutenant la créativité du professionnel tout en permettant à la personne de développer le pouvoir d'agir sur sa vie.

-

Extrait du texte
**« Que veut-on comme travail social aujourd'hui? »**
Texte complet consultable sur droitsculturels.org/paideia/…

# Du développement social local aux droits culturels, pour une autre approche de la pratique managériale

Nathalie Vienne
Responsable du Point Accueil Solidarité Carré liberté

**Selon la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux « La profession d'assistant social ou de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et la capacité et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général. Grâce à l'utilisation des théories du comportement et des systèmes sociaux, le travail social intervient au point de rencontre entre les personnes et leur environnement. Les principes des droits de l'homme et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession. » « Sa mission est d'aider les personnes à développer leur potentiel, enrichir leur vie, et prévenir les dysfonctionnements. » Cette définition a été le fil conducteur de ma réflexion, l'objectif à atteindre dans la mise en œuvre des actions.**

**Comprendre les droits culturels**

Le Département du Territoire de Belfort a engagé simultanément deux démarches: l'évaluation de ses politiques publiques au regard des droits culturels au sein du groupe Paideia avec les Départements du Nord, de l'Ardèche et de la Gironde et la mise en œuvre de projets sociaux de territoire pour chacun de ses Points Accueil Solidarité dans une logique de Développement Social Local (DSL).

Impliquée dans les deux groupes de travail, j'ai pu voir qu'une philosophie commune liait les deux démarches sur laquelle on pouvait s'appuyer pour accroître les perspectives d'évolution de nos modes d'intervention en travail social.

Les droits culturels, rassemblés et explicités dans la déclaration de Fribourg, adoptée en mai 2007: « désignent les droits et libertés pour une personne, seule ou en commun, de choisir et d'exprimer son identité, d'accéder aux références culturelles, comme à autant de ressources qui sont nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création. » (Déclarer les droits culturels, Meyer-Bisch et Bidault, 2010). Ce sont les principaux leviers du développement des personnes et des systèmes car ils protègent directement les capacités intimes et sociales. Selon l'article 2 de la Déclaration de Fribourg « l'expression identité culturelle est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité »

L'identité culturelle n'est donc pas une donnée figée, c'est un processus perpétuel qui se nourrit de diversité et de liberté. Liberté de choisir ses références (familiale, religieuse, communautaire, professionnelle, linguistique) de faire des priorités et d'en changer, d'avoir accès à des œuvres (savoirs), dont la compréhension suppose un accès à l'éducation, à l'information, aux patrimoines (art 6 et 7 de la Déclaration de Fribourg).

L'identité culturelle est donc propre à chacun, toujours en construction et nécessaire à la relation aux autres, aux choses et à soi-même. Il ne s'agit pas ici de « droit à la différence » source de violence, mais plutôt de « droit à la diversité ».

C'est donc par le croisement des savoirs que la personne choisit ou renonce, qu'elle s'identifie elle-même et se relie aux autres. Chaque domaine culturel, en tant que circulation de savoirs, est donc créateur de lien. Chaque personne, en tant que porteuse de savoirs contribue à ce lien. C'est la diversité culturelle et l'échange des savoirs qui tissent le lien social. Le lien avec le Développement Social Local (DSL) ou territorial (DST) est ainsi plus clair.

**Un contexte de plus en plus tendu**

Le DSL ou DST n'est pas un dispositif de plus qui vient s'empiler sur les autres. Il s'agit d'une démarche pragmatique qui se préoccupe du renforcement du lien social dans une société marquée par l'individualisme, dans un contexte où la crise de confiance exprimée par les citoyens à l'égard des autres et de l'avenir menace notre cohésion sociale. Selon la dernière étude du Credoc (octobre 2014) les Français sont de plus en plus nombreux à douter de l'efficacité des politiques sociales et à craindre leurs effets potentiellement déresponsabilisant. Préoccupé par la stigmatisation et les discriminations croissantes subies par les plus pauvres, le Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion

sociale (CNLE), lors de la 27e journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre dernier, a demandé au gouvernement d'envisager l'introduction dans la législation française du critère de précarité sociale comme un motif prohibé de discrimination. L'absence de lien social et/ou de rôle social, ajoutée à la précarité de l'emploi fragilise l'individu et accroît le risque d'exclusion quel que soit l'âge. Il est alors nécessaire de repenser le développement des politiques de prévention des exclusions sous toutes leurs formes et en direction de tous les publics. L'action sociale réparatrice ne peut suffire, les acteurs sociaux sont collectivement contraints d'agir autrement, de conjuguer leur intervention dans la recherche d'une mobilisation de toutes les forces disponibles sur les territoires, afin de préserver un modèle de solidarité et de maintenir un service public de qualité.

Dans ses principes, le DSL invite à « faire autrement », en changeant de posture et de regard vis-à-vis des personnes, de leurs collectifs (associations, groupement, familles), pour leur permettre de reprendre du pouvoir sur leur vie et leur environnement. Mais ça n'est pas suffisant, on ne peut pas penser qu'à lui seul le développement social local ou territorial puisse répondre à cette situation car il n'est pas une solution miracle pour sortir de la crise. Il s'inscrit en effet dans un contexte où l'État providence semble avoir atteint ses limites, où les travailleurs sociaux sont transformés en « prestataires de dispositifs » qui vont perdurer, où les « usagers citoyens » abordent leurs difficultés sur le mode de la réparation due par les pouvoirs publics et où les solidarités de proximité ont laissé leur place à des pouvoirs publics qui remplissent désormais leurs rôles.

Il est donc crucial de recréer ou renforcer les connexions sociales, le partage de savoirs et ainsi renforcer les valorisations individuelles et dynamiser les solidarités.

**Des questionnements très impactants sur nos pratiques professionnelles**

Impliquée dans les deux démarches, consciente du lien entre les droits culturels, le développement social local et la définition du travail social, j'ai souhaité approfondir et voir si cette réflexion me permettait de répondre aux questions que peut se poser un cadre intermédiaire de l'action sociale.

**Comment impliquer l'habitant et l'aider à mobiliser ses ressources et ses savoirs pour qu'il soit acteur de son devenir?**
- Sans pour autant être dans une injonction paradoxale à l'autonomie qui le tiendrait pour seul et unique responsable de la situation dans laquelle il est.
- Alors que sa demande est souvent liée à sa subsistance et par forcément à un projet à long terme, que toute son énergie est consacrée à assurer ses besoins vitaux?
- Alors qu'il considère encore/souvent que la société « doit » l'aider… Que les travailleurs sociaux sont là pour trouver des solutions immédiates et durable?
- Sommes-nous prêts à laisser toute leur place aux habitants? À entendre leurs sollicitations mais aussi leurs propositions?

**Comment mobiliser les partenaires territoriaux?**
- Alors que le secteur associatif en difficulté du fait des restrictions financières souvent imposées par les collectivités ?
- Sommes-nous tous prêts à interroger des dispositifs et des organisations très sectorielles? Les répartitions de compétences entre des institutions relativement cloisonnées? Au-delà des tensions politiques ou historiques?

**Et les travailleurs sociaux?**
Ils ne se satisfont pas non plus d'être des prestataires de guichet et souhaitent retrouver du sens à leur action… parce que le « manque de sens est désespoir » (P. Meyer-Bisch dans « Cultiver la texture sociale »). Pour autant, on ne peut pas simplement dire « il faut travailler autrement » sans proposer un accompagnement, des espaces de travail, des champs de réflexion sur l'évolution du travail social pour tenir compte des réalités, de la complexité et de l'obligation de mise en œuvre des dispositifs, pour que chacun porte la responsabilité de l'avenir du travail social: les acteurs sociaux et les institutions.
- Après des décennies de travail individuel, le travail en partenariat, l'implication des habitants, le développement de l'action collective suscitent autant de soulagement que de crainte. Comment accompagner et outiller cette démarche sans mettre en opposition l'accompagnement individuel au collectif?
- Ils sont témoins d'une souffrance qu'ils peuvent analyser, mais pas toujours partager ou faire remonter car le travail social, malgré ses revendications, est souvent inaudible… parce qu'inentendable?
- Le regard que la société porte sur eux fait qu'ils sont parfois considérés comme des fonctionnaires incapables de mettre les gens au travail, voire comme des complices de ceux qui profiteraient du système. Comment prendre en compte cette dimension dans l'action managériale et dans le respect de leur identité culturelle?

Sur la base de la définition du travail social évoquée en introduction, les travailleurs sociaux doivent s'adapter aux changements sociétaux pour être au plus près des réalités. Cela nécessite formation et accompagnement, mais également ouverture d'esprit, curiosité, envie d'innover pour que chacun retrouve sa place de cultivateur du lien social.

**Les droits culturels comme prisme de lecture**

En tant que cadre intermédiaire, responsable d'une équipe qui s'engage dans le développement social local, je me suis engagée dans l'appropriation des droits culturels afin de nourrir ma réflexion, d'interroger mes méthodes d'accompagnement au changement, pour permettre aux travailleurs sociaux d'envisager d'autres voies, dans l'intérêt du service public mais également dans le but de ne pas perdre mon équipe dans le mal-être ou le désengagement... dans le respect des droits culturels de chacun.

J'ai donc commencé par observer le métier de travailleur social généraliste à travers le prisme des droits culturels et la fiche cas d'école, car il me semble être le plus directement confronté aux évolutions précédemment évoquées. J'ai ainsi analysé le métier au regard des droits culturels de la personne reçue, mais également ceux du travailleur social. J'ai ensuite poursuivi mon observation à l'aide de la chaîne de valeur autour de l'accompagnement social généraliste depuis l'entrée de la personne dans notre service. Cela m'a permis également d'évaluer l'accueil, les délais d'attente, la configuration de nos locaux... en notant à chaque fois quel droit culturel était respecté ou violé. J'ai enfin utilisé la carte des parties prenantes pour mettre en exergue les potentiels de partenariat du territoire du Point Accueil Solidarité (PAS). C'est cet outil que j'utilise encore très fréquemment lorsque je dois présenter les missions du service à des partenaires extérieurs car il rend lisible les interactions entre tous.

Les constats, remarques et propositions que je pouvais faire dans le cadre de mon observation, correspondaient pour beaucoup aux constats qui avaient été énoncés par les professionnels du PAS dans le cadre de la démarche DSL et la mise en œuvre du Projet Social de Territoire (PST). Il était donc nécessaire de manière plus globale d'observer le cadre de notre démarche au regard des droits culturels.

La démarche PST est une démarche ascendante qui s'est construite autour d'un diagnostic territorial, sur la base des chiffres de l'observatoire social, mais également des analyses quantitatives et qualitatives que les professionnels ont produites sur chaque territoire. Les diagnostics ainsi partagés ont fait l'objet d'ateliers de travail et de prospective pour l'élaboration des orientations stratégiques et des priorités de chaque PAS. C'est sur la base de ces travaux que l'équipe projet PST du PAS CL a défini 3 axes stratégiques d'intervention au sein desquels des fiches actions ont été développées.

**Axe n° 1: Pour un meilleur service public avec tous et pour tous: renforcer nos accueils pour que toute personne se présentant au PAS soit accueillie et bénéficie d'un accès équitable à l'information mais aussi et surtout à ses droits.**

Cette orientation stratégique vise surtout:
- à permettre à nos secrétaires chargées d'accueil de bénéficier de la formation et des informations adéquates pour être encore plus efficientes. Développer leurs connaissances des structures partenaires pour une meilleure orientation des publiques (art 6 et 7 de la Déclaration de Fribourg).
- à créer un espace d'accueil partagé sur le quartier d'implantation du PAS et ainsi participer au développement de coopérations culturelles (art 8). L'objectif est ainsi de permettre la transmission de l'information en valorisant les compétences des différentes structures et en mutualisant nos moyens.
- à inventer le moyen de respecter les personnes qui se présentent dans notre service sans parler la langue française par la création d'un réseau d'interprètes et ainsi respecter toutes les identités culturelles lors de nos accueils (art 3).

**Axe n° 2: Mobiliser les énergies et les ressources du territoire. Une meilleure lisibilité de nos actions et de celles de nos partenaires pour que chaque personne puisse bénéficier de l'intervention la plus pertinente et trouver la réponse la plus adaptée à sa situation.**

Les personnes n'ont parfois pas besoin de l'intervention du service social, mais ne savent pas où s'adresser. Comment faire pour avoir accès à ces informations? Elles vont ainsi d'un endroit à un autre sans forcément obtenir de réponse à leur demande et peuvent finir par renoncer. On peut également être confronté à des interventions croisées, source d'incohérence et de dysfonctionnement par manque d'échange, par méconnaissance des missions des uns et des autres qui peut générer des attentes mutuelles déçues et donc de la frustration.

Pour savoir/pouvoir orienter la personne vers l'interlocuteur le plus adapté, il est nécessaire de bien connaître ses missions. Il s'agit d'identifier la plus-value que chacun peut apporter, par ses compétences, à la problématique donnée (art 6).

Le partenariat existe aujourd'hui, il convient de le développer, de le formaliser pour assurer sa pérennité. C'est dans la collaboration et la transversalité que nous pourrons avoir une approche globale de la personne et donc des réponses plus efficientes.

Il est temps également de construire le partenariat avec les habitants du territoire. Il me semble important qu'on puisse prendre le temps d'entendre ce qu'ils ont à dire de nos fonctionnements. On entend souvent « le

service social est stigmatisant, il faut changer le regard qu'ont les personnes sur le service social, Faire évoluer leur conception des choses… », mais sait-on seulement quelle est leur vision des choses? Ce qu'ils attendent de nos services? Ce qu'ils aimeraient y trouver ou ce qu'ils souhaiteraient y partager? (art 5)

## Faire le pari d'une citoyenneté active en complément de la solidarité institutionnelle.

**Axe n° 3: Revitaliser le capital social du territoire: Lutter contre l'isolement et contribuer au renforcement du lien social pour que chaque personne puisse développer son « pouvoir d'agir ».**

Il s'agit là de permettre la création de nouvelles relations d'entraide, d'écoute et de partage entre les habitants, de faire le pari d'une citoyenneté active en complément de la solidarité institutionnelle et laisser à chacun sa place de « producteur » de lien social; de s'appuyer d'avantage sur les potentialités de la personne pour lui permettre de trouver ses propres points d'appui et valoriser sa contribution à la vie de la cité.

La prise en compte de la qualité du lien social est donc essentielle à l'accompagnement proposé par le PAS. Trois types d'actions sont ainsi proposés par l'équipe. ceux-ci visent à:
- créer du lien social par la valorisation des savoirs; s'ouvrir/accompagner sur les structures associatives et institutionnelles pour accroître l'échange.
- accompagner les jeunes dans leur accès à la citoyenneté, à l'insertion sociale et professionnelle par la découverte du monde du travail et l'ouverture aux autres.
- proposer aux plus fragiles une aide pour créer ou recréer la relation à l'autre (aide à la parentalité, accompagnement renforcé des publics semi-marginalisés).

Le contenu de chaque action s'inscrit dans une démarche participative où l'on reconnaît à chaque personne la capacité et la possibilité de dire les choses et de faire évoluer le projet. Chaque action s'inscrit dans la transversalité avec d'autres services du Département, ou avec les partenaires du territoire (y compris les habitants bien sûr). Chacune vise en priorité le développement du partenariat pour être le plus pertinent possible auprès de l'habitant. Il faut ainsi se connaître, se reconnaître dans ses différences et s'accepter dans ses missions, ses limites… C'est uniquement dans ce contexte que l'on pourra ensuite collectivement construire en dépassant les clivages.

J'ai ainsi pu observer notre démarche par le prisme des droits culturels et en tenir compte pour accompagner la définition de nos actions. La formation aux droits culturels, leur appropriation au quotidien est un soutien dans l'accompagnement de la démarche de changement qui vise à recentrer l'intervention des professionnels sur les compétences des personnes, le développement de leur pouvoir d'agir dans une approche territoriale et partenariale.

L'apprentissage des droits culturels par les cas d'école permet de se poser, d'analyser sa pratique, de faire ce pas de côté nécessaire à la construction de l'identité professionnelle. Il permet un niveau d'analyse qui donne une ouverture, des perspectives, des possibilités d'agir, des champs à explorer, qui ne soit pas exclusivement issue de la statistique informatique… Bref, il donne une direction à l'action sociale et donc aux travailleurs sociaux qui sort du prisme des restrictions financières, tout en considérant les limites de moyens.

C'est peut-être dans ce cadre que nous pourrons aller vers une notion intégrée des droits culturels dans les pratiques professionnelles pour qu'elle ne soit plus uniquement le lot de cadres formés ou de travailleurs sociaux militants qui cherchent à retrouver les fondamentaux du travail social.

# Approche comparée du DSL et des droits culturels

Arnaud Jeanne
Directeur territorial, Département du Nord

**Je suis engagé dans le Développement Social Local au même titre qu'un certain nombre de mes collègues depuis une quinzaine d'années. J'ai vu arriver cette opportunité des droits culturels d'abord comme une démarche complémentaire.**

La promotion des droits culturels relaye le travail conséquent réalisé par le Conseil Départemental Consultatif de Développement Social Local dans le Nord depuis plusieurs années. Le CDCDS a tracé le sillon du Développement Social Local dans notre département avec notamment la publication d'un référentiel.

Les droits culturels sont une nouvelle opportunité visant à décloisonner le social. L'acte 2 de la décentralisation a transformé les départements en gestionnaire de multiples dispositifs au risque de perdre le sens de la démarche globale. Les droits culturels participent d'un nécessaire rééquilibrage entre les compétences régaliennes et celles confiées aux collectivités territoriales.

Plus largement les réflexions sur le DSL questionnent en permanence les enjeux de la démocratie de proximité. De l'usager à l'acteur, du citoyen à l'habitant, on ne conçoit plus aujourd'hui l'action publique sans la participation active des citoyens. L'expertise d'usage s'impose progressivement ce qui n'est pas sans conséquence sur l'identité professionnelle des techniciens. Ces réflexions sur la nécessaire triangulation de l'élu, du technicien et du citoyen ou encore du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre et du maître d'usage réinterrogent l'éthique au sens large.

L'une des avancées les plus marquantes des 10 dernières années dans le département du Nord est certainement la pérennisation des forums permanents d'insertion qui permettent notamment aux citoyens allocataires du RSA d'exprimer un propos politique construit dans les instances de gouvernance.

Il est singulier d'observer qu'une politique déconcentrée, c'est le cas du plan départemental d'insertion dans le Nord, a su concilier une approche conceptuelle aboutie et cohérente tout en laissant aux territoires une marge de manœuvre conséquente dans la stratégie opérationnelle qui a permis le développement de ces forums.

L'un des sujets du moment est certainement d'ouvrir ces forums aux publics concernés par nos politiques départementales pour les sortir du dispositif du RSA. Les droits culturels et plus précisément l'action des médiateurs culturels offrent une réelle opportunité de ce point de vue.

**La nécessité de l'approche philosophique**

L'ODAS m'a apporté jusqu'à ce jour une ouverture sur différents champs conceptuels, avec l'implication de scientifiques, économistes, sociologues, etc. , une approche historique également en réinterrogeant l'action sociale communautaire des années soixante dans l'ouest de la France, en Bretagne. J'ai été formé au travail social en qualité d'assistant de service social. Ça donne du sens de reparler d'action sociale communautaire et pas de communautarisme, qui est une distinction bien française. Les apports de Foucault, Durkheim, Mauss, Morin… Cette construction conceptuelle a été très riche pour moi.

Pour autant la crainte est toujours de voir arriver un maître à penser avec les risques de l'hyperpersonnalisation.

L'approche du DSL dans notre pays a parfois engendré des malentendus. Je citerais notamment l'intervention d'un sociologue lors des assises nationales de la protection de l'enfance à Lyon qui a pu dire « J'ai devant moi la corporation la plus résistante au changement ». Il est clair que le changement de posture attendu tarde à s'exprimer. Le problème est que ce genre d'interpellation fait reculer de dix pas plutôt que d'avancer. Les travailleurs sociaux peuvent se demander alors qui sont ces scientifiques qui nous disent à nous, techniciens de terrain, ce qu'il faut changer. On alimente ainsi la résistance au changement qu'on dénonce plutôt que de favoriser l'ouverture et la remise en cause.

Sur les droits culturels, c'est vrai que les propos de Patrice Meyer-Bisch m'ont parfois questionné. C'est vraiment l'accessibilité du propos philosophique qui est en jeu, alors que l'apport philosophique bien évidemment est essentiel.

L'intérêt des droits culturels, au-delà du champ culturel en lui-même, est aussi d'ouvrir le prisme scientifique. Je pense notamment à l'ethnologie… Quand je vois apparaître le concept des conférences familiales en protection de l'enfance par exemple, je valide l'interaction qui met en tension une réflexion conceptuelle et une application opérationnelle.

La présence de citoyens dans un cadre de formation professionnelle est essentielle. Je pense de ce point de vue à la référence du mouvement ATD, qui est peut-être le seul à conceptualiser la démarche des universités populaires. Ce sujet pose la question de la co-formation.

**La mesure qualitative de l'impact**

Je reviens à la méthodologie et aux études de cas pour évoquer la culture de pilotage qui mûrit dans nos collectivités, et l'intérêt de compléter les éléments chiffrés d'éléments qualitatifs. Ce n'est pas sans lien avec le retour des monographies. C'est aussi un enjeu des droits culturels que de participer à une culture d'impact. Ce qui nous manque cruellement dans le DSL aujourd'hui et peut-être dans les droits culturels, c'est de pouvoir enrichir le dialogue d'impact. On additionne les processus, on vérifie qu'ils sont mis en œuvre, on comptabilise de l'activité. Mais qu'en est-il de l'impact sur la vie des gens?

Cela nous renvoie à la question inévitable de l'efficience des politiques publiques. Est-ce que les droits culturels permettent d'être plus efficient? Les propos tenus sur les droits culturels qui permettent de contourner la clause de compétence générale trouvent un écho sur le DSL en le dénonçant comme un effet de mode qui masque les économies de gestion rendues nécessaire par la crise du denier public. Là encore le recul de cette nouvelle dynamique n'est pas suffisant pour répondre précisément mais les travaux réalisés par le territoire de Belfort sur le sujet de l'évaluation sont encourageants.

**La valeur ajoutée de l'inter-départementalité et du partage d'expériences**

Et puis, pour continuer sur la méthodologie, il y a aussi dans cette démarche ce que beaucoup appellent du « benchmarking ». Lors des rencontres, on partage entre départements avec les acteurs des départements. J'ai beaucoup appris lors des rencontres interdépartementales en Ardèche ou à Belfort, dans des dimensions qui relèvent aussi de l'interne. J'étais par exemple en atelier en Ardèche avec une collègue des Bouches du Rhône. On a très vite partagé des enjeux communs, y compris en termes de stratégie et de management, de résistance au changement dans les très grosses collectivités. Le réseau interdépartemental est une avancée essentielle.

Cette initiative complète utilement les actions de l'ODAS avec l'agence Apriles (Agence des pratiques et initiatives locales) qui est une mise en réseau très intéressante des pratiques et bien évidemment celles de l'ANDASS.

**Droit à l'expérimentation**

Romain Thévenet, designer entendu lors du séminaire interdépartemental de Belfort paraphrasait la méthode de Google sur le fait qu'on puisse se permettre de lancer sur le marché un produit qui n'est pas totalement abouti. On a besoin de ce message-là dans la fonction publique territoriale ou conception peut rimer avec perfection. Ce droit à l'expérimentation prend place dans une réflexion structurante qui définit la place des acteurs publics dans les stratégies conceptuelles et opérationnelles.

**Des résonances multiples**

L'opportunité de participer à la mise en œuvre d'une délibération ciblant la thématique de santé communautaire en 2006 est venue enrichir mon approche du DSL. Une démarche de santé publique avait été initiée dans le département dans le cadre de contrats territoriaux de santé, dans la philosophie de l'OMS sur la notion de santé bien être. Ce sujet était réellement novateur pour une collectivité comme la nôtre, loin des messages descendants recommandant un mode d'alimentation gage d'une bonne santé… À l'époque les experts nationaux n'étaient pas nombreux sur le sujet, l'influence Québécoise déterminante. Nous étions vraiment sur le principe du rapport à la santé dans la vie des gens.

J'ai mis un temps à me rendre compte que DSL et santé communautaire disaient globalement la même chose mais avec une sémantique différente.

Aujourd'hui il nous faut réaliser les liens de complémentarité entre l'approche empirique du DSL et la dynamique des droits culturels.

# Changer de regard

Stéphane Pinard
Médiateur culturel, ex-membre du Collectif des Réseaux d'Insertion par la Culture (CRIC) – Département du Nord.

**En tant que médiateur culturel de territoire, ma mission est de travailler à destination des allocataires du RSA pour les remobiliser par le biais culturel et artistique. Par la réflexion menée autour des droits culturels j'accorde aujourd'hui beaucoup plus d'importance à la notion de « culturel ». L'artistique devient un support alors qu'au départ, c'était un levier premier de ma pratique.**

Entrer dans la démarche Paideia est très stimulant intellectuellement. Mais il faut aussi le mettre en œuvre dans le quotidien, dans la relation à la personne comme dans le réseau partenarial. Avant, je ne voyais la personne qu'à travers la logique de la politique dans laquelle je suis, où la personne est considérée comme quelqu'un qui n'a pas accès à des ressources « culturelles » ou « artistiques », et de ce fait, je devais les « amener vers… ». Les droits culturels mettent en lumière que la personne est faite de multiples choses et c'est là qu'opère le changement de regard. Mon travail prend en compte tout un potentiel que je voyais moins auparavant.

Être attentif au potentiel des personnes permet de les raccrocher non plus à une politique d'insertion mais davantage à une politique citoyenne. C'est vraiment la dimension nouvelle qui apparaît dans mon mode de relation au public. À un moment donné, oui on est allocataire du RSA, oui on a des difficultés d'ordre économique et social mais on a tout un potentiel sur lequel on peut travailler, sans gommer les réalités sociales et les réalités économiques qui sont des freins pour agir et sur lesquels nous avons les moyens d'intervenir. En effet, ces moyens d'action peuvent-être très pragmatiques, c'est par exemple la mise en place de véhicules pour que les gens puissent se déplacer. On pallie aussi à ces problématiques, elles ne sont pas niées. Mais avec cet autre regard, c'est sur le fond que nous pouvons intervenir essentiellement.

J'ai en tête une action que je suis en train de mener avec un groupe de femmes qui veulent agir sur la violence conjugale. En prenant en compte leur potentiel en termes de citoyenneté, cette action peut vraiment s'inscrire aujourd'hui dans la durée et sur le territoire avec tout un réseau d'acteurs. C'est cela pour moi la plus-value de la démarche sur les droits culturels dans ma pratique. Il s'agit de voir ces personnes non plus comme des allocataires du RSA mais avant tout comme des citoyennes. La logique d'action est différente: il est question de voir comment on agit ensemble pour que leur initiative puisse trouver place dans un nouvel espace de collaboration, avec des partenaires qui sont déjà actifs sur cette thématique de la violence conjugale.

Cela a élargit le champ de vision que j'avais des personnes. Je les voyais par un prisme et aujourd'hui je vois toujours ce prisme mais il y a quelque chose en plus sur lequel je peux travailler avec elles. Cela donne plus de marges de liberté et change complètement ma posture. Je recherche toujours leur adhésion, je leur dis qu'il n'y a pas d'obligation, et qu'elles doivent donner le sens qu'elles souhaitent à leur action. Cette posture est parfois déstabilisante pour les publics. Ce n'est pas une habitude dans les relations entretenues aux professionnels de l'action sociale. Mais c'est là que nous voyons leurs convictions se réaffirmer, sans nier pour autant la précarité dans laquelle elles se trouvent et ses conséquences.

## Ce changement de regard nous oblige à développer d'autres outils.

Ce changement de regard nous oblige à développer d'autres outils. Je me rends compte qu'il faut aller beaucoup plus sur des propositions de formation. Avant, je n'éprouvais pas forcément la nécessité d'en mettre en œuvre. Je prends conscience que la participation des personnes ne se décrète pas, que des préalables sont nécessaires, dans l'esprit de l'éducation populaire. Aujourd'hui, si je veux que ces femmes prennent complètement place dans la société et dans la vie locale où elles sont, il faut aussi mettre en place de nouvelles propositions. Voilà ce que m'amènent les droits culturels: cette obligation de développer d'autres formes d'intervention pour aider les personnes à mieux asseoir leur citoyenneté, tout simplement.

# Le projet pour l'enfant : une reconnaissance des familles et des professionnels

Nicole Laloux
Responsable du service enfance, UTPAS Avesnes/Fourmies, Département du Nord

**En préambule, je souhaite faire un bilan de cette démarche interdépartementale sur les droits culturels. La première rencontre a eu lieu en décembre 2012. J'ai d'abord trouvé cette démarche compliquée et complexe. Mais chemin faisant, les échanges interdépartementaux, et les forums ont nourri ma réflexion et m'ont consolidée dans mes fondamentaux. Les droits de l'homme font partie de moi. Les droits culturels sont venus affiner ma pratique et m'ont renforcée dans mes convictions. Dans ce contexte, j'ai développé une étude de cas en interrogeant le projet pour l'enfant au travers des droits culturels.**

Tout est évidence pour certains, mais je pense que nous avons un devoir d'exigence face aux familles et aux enfants. Nous devons rendre lisibles nos actions, les formaliser.

J'ai ainsi mis en place le projet pour l'enfant avec une équipe qui doutait d'en trouver le temps. J'ai pu démontrer l'importance de communiquer et de respecter la famille comme l'enfant dans son mode d'expression et ce auprès d'une équipe qui est impactée par des émotions contraires face à l'éloignement d'un enfant. Le projet pour l'enfant est un levier pour dynamiser l'accompagnement d'un enfant et sa famille, avec des partenaires de différents horizons. Plus j'avance dans la démarche, plus je pense que l'éloignement doit être la dernière solution. Bien sûr, il est indispensable de protéger l'enfant de la maltraitance physique, psychologique, des abus sexuels et des maladies mentales non stabilisés des parents. Mais je pense qu'il y a une dérive de vouloir éloigner l'enfant dans des contextes liés à la pauvreté sociale.

Je m'interroge sur l'interprétation de la loi de mars 2007 par les professionnels à l'origine de la demande de placement. Est ce que la pauvreté est un caractère de danger imminent? Est ce que l'insalubrité est un caractère de danger imminent? Est ce que la déscolarisation est un caractère de danger imminent? Est ce que la peur de son enfant devenu adolescent est un caractère de danger imminent? La séparation est douloureuse, traumatisante et souvent peu comprise.

Les professionnels pensent trop souvent placement = solution. Il faut se décaler, faire le pas de côté. Nous voyons la famille dans les carences et les négligences qui ont conduit à l'éloignement de leurs enfants et nous oublions trop souvent que les parents ont des savoir-faire et des expériences de vie sur lesquels les professionnels doivent s'appuyer.

Je déplore que le projet pour l'enfant et sa famille ne se généralise pas plus. Nous devons, aux enfants et à leurs familles, la formalisation de nos axes de travail pour les aider dans leur fonction parentale et réajuster notre accompagnement.

Nous avons un devoir d'exigence face aux familles et aux enfants : nous devons rendre lisibles nos actions, les formaliser.

Les droits culturels m'ont permis d'organiser et de prendre ma place dans l'animation des rencontres entre les enfants, les familles et les partenaires. Dans la rencontre pour construire le projet de l'enfant, je suis vigilante à valoriser le patrimoine culturel des familles et leurs potentiels. Éduquer un enfant n'est pas simple, et quand le lien social, l'isolement, les problèmes d'argent, sa place dans la société sont compromis et stigmatisés, tout devient très compliqué.

L'éloignement d'un enfant met en cause la dignité des parents. Quel regard est posé sur la famille d'un enfant placé? La lecture de l'ordonnance est un moment important, il faut nommer les carences, les négligences, demander aux parents une implication avec leurs ressources et leurs potentiels. Ce sont des moments très forts, la parole des parents et de l'enfant devrait y avoir la même valeur que celle des professionnels.

**Un support au management d'équipe**

Le travail d'accompagnement dans un service enfance est au carrefour de demandes administratives et judiciaires. Pour moi, la priorité est de mobiliser la famille dans ses compétences parentales avec tous nos moyens humains. Je regrette que nos institutions se complexifient face au risque, et fassent appel à des procédures multiples et variées qui viennent flouter le travail d'articulation, de cohérence et de cohésion autour et avec la famille et l'enfant.

L'équipe que j'accompagne est mobilisée dans les droits culturels de fait. Sans être nommément impliqués dans cette démarche, leurs pratiques professionnelles sont respectueuses des familles et des enfants. La démarche Paideia m'a permis de manager avec plus d'aisance.

Je suis convaincue et habitée par le respect de l'être humain dans toute sa diversité. Le management ne s'improvise pas, il faut acquérir une bonne connaissance des interactions que produit une équipe. Nos formations diverses et variées créent de la richesse mais aussi des oppositions entre des cultures métiers différentes. Au quotidien, dans mon management, je porte une véritable attention au respect de nos formations et nos expériences. Les droits culturels, c'est aussi apprendre à manager la diversité des professionnels.

Aujourd'hui, je suis convaincue que le management d'une équipe en protection de l'enfance doit passer par une sensibilisation aux droits culturels.

**Quel devenir pour le projet pour l'enfant?**

Quels que soit les outils utilisés, projet pour l'enfant, conférence familiale, projet d'accompagnement etc., l'enfant doit être au cœur de notre action.

Sa place est dans sa famille, avec son identité. Déplacer un enfant doit être un acte d'une grande responsabilité, qui aura des impacts sur sa vie future. Tout doit être tenté et tous les moyens mobilisés pour que ce ne soit qu'une parenthèse constructive.

Les départements investissent des moyens humains et financiers importants pour la protection de l'enfance. Soyons convaincu qu'à la place que nous occupons nous pouvons faire changer les choses.

Du droit à la culture aux droits culturels, un enjeu de démocratie

# Chantier #2
# Libérons les ressources ! Vers une politique de contribution et de valorisation partagée

## Sommaire


Sommaire et introduction p. 38
Les écritures se répondent – **Patrice Meyer-Bisch** p. 40
Quelle bibliothèque pour les individus porteurs de droits culturels? – **Claude Poissenot** p. 42
Le devenir auteur au service de la libération des ressources! – **Emmanuel Verges** p. 44
Les promeneurs du net – **Pascal Lainé** p. 46
Habitants, lieux, mémoires: un outil numérique au service de la mémoire d'un territoire – **Hugues de Domingo** p. 47
Le numérique, un formidable outil de médiation – **Marianne Baudoin et Céline Berno-Cordes** p. 48
Lecture publique et droits culturels – **Alain Duperrier** p. 49
Sur le chemin des droits culturels: itinéraire d'un schéma de développement de la lecture publique – **Emmanuelle Herry et Béatrice Pagnot** p. 50
Plaidoyer pour la mise en réseau – **Célia Fleury** p. 52
PROSCITEC, patrimoines et mémoires des métiers – **Mélanie Rabette** p. 53
Des agents d'accueil « facilitateurs de territoire » – **Aurélie de Jésus** p. 54
Faire que les ressources deviennent intarissables – **Anne Aubry** p. 56
Culture pour tous: les droits culturels comme problème, ressource, solution – **Audrey Pascaud** p. 58

Les ressources culturelles sont toutes les formes de savoirs portées par des personnes, des communautés, des institutions, qui peuvent être déposées dans des œuvres ordinaires ou extraordinaires, et vécues dans des pratiques. L'exercice de toutes les libertés suppose non seulement d'accéder aux savoirs officiels, mais aussi de participer à un croisement permanent des savoirs vécus. Chacun est aussi bien porteur que preneur de richesse culturelle et doit pouvoir participer à ce trésor, ce patrimoine commun.

Les libertés n'existent que si elles s'écrivent et se lisent, non seulement dans les livres et les lois, mais aussi un peu partout dans les territoires. Le droit de lire et d'écrire est au cœur des droits, des libertés et des responsabilités culturels. C'est pourquoi une bibliothèque publique, notamment et comme toute institution culturelle, est un lieu d'hospitalité, dans et hors les murs. « Lieu du lien », rencontre des personnes et des connaissances, elle contribue au développement d'un espace public libre et exigeant, un espace de paix et de formation permanente. Si cet apprentissage mutuel se développe partout et de façon appropriée dans les territoires, alors l'étoffe du tissu social se renforce: elle est enrichie de mémoire, de compréhension mutuelle et de projets partagés.

L'ère numérique vient cependant rebattre les cartes, tant du point de vue technique que fondamental; elle augmente les capacités de façon vertigineuse, mais non sans danger. Les nouvelles capacités de stockage et de diffusion des données sur de nouveaux modes interactifs et interreliés, les nouvelles distances spatio-temporelles et leur accélération, la puissance et la prégnance de l'image, les déplacements de frontières public/privé, mais aussi la « décérébration » (confier aux machines une partie de notre activité de conception) sont autant d'opportunités et de dangers. Pour y faire face, il est plus que jamais nécessaire de travailler concrètement sur les meilleures connexions entre tous les acteurs, afin de proposer de nouveaux itinéraires et territoires, de nouveaux modes d'action pour libérer et valoriser les ressources de tous pour tous.

-

Ce chantier a permis de poser la question des « ressources » située au centre de toute démarche visant le respect et l'effectivité des droits culturels des personnes. Cela impose une interprétation généreuse de la notion pour prendre en compte ce qui agit réellement sur le développement des capabilités de chacun. Les ressources, comme la diversité des savoirs partagés, constituent la richesse d'un système.

Avec ce chantier, nous avons souhaité parcourir ce chemin de valorisation en nous concentrant sur des lieux, des enjeux, des métiers qui œuvrent en première ligne pour la « libération des savoirs ». Nous y avons croisé des professionnels de la lecture publique qui s'interrogent sur le renouvellement de leurs métiers et des espaces qu'ils gèrent; des praticiens qui, conscients de la valeur sociale du numérique, abattent les frontières classiques entre amateurs et professionnels, entre auteurs et spectateurs, entre savoirs populaires et savoirs académiques. Les façons instituées de faire culture et d'organiser la réponse publique aux enjeux contemporains en sont bousculées et renouvelées…

s

# Les écritures se répondent

Patrice Meyer-Bisch

**Un droit culturel est une capacité de participer au partage de ressources culturelles appropriées, c'est-à-dire librement choisies et adaptées. « Libérer les ressources » signifie dans la même activité les ressources internes à chacun et celles qui lui sont externes: ses capacités de s'exprimer, lire et écrire, et la disponibilité des médiathèques, espaces sociaux et culturels, lieux de formation... Libérer les liens signifie la maîtrise de disciplines culturelles variées.**

**1. Le droit d'écrire pour apprendre à dire**

L'écriture n'est pas l'exclusivité de la littérature, il y a aussi une écriture musicale, une sculpture, peinture et architecture, et toutes sortes de graphies: photographie, cinématographie, scénographie, chorégraphie, etc. Formons l'hypothèse que toute discipline culturelle implique une double technique d'impression/expression, qui elle-même se compose d'une forme de lecture/écriture (gravure lente et stable) et d'une forme de gestualité (oralité, musicalité, mise en scène) correspondante, écoute/parole. En tout, quatre formes qui se répondent en chaque discipline.

Apprendre à lire et écrire donne accès à une parole et à une qualité d'écoute plus fine, plus aisée et plus précise, qui à son tour crée le besoin de lire et d'écrire. C'est la grande expérience de la réciprocité.

**Pourquoi écrit-on?**
L'écriture est une ressource active qui permet de développer des capacités en boucle:
- penser, savoir ce qu'on pense: toute pensée est un cheminement qui va de brouillons en brouillons avec des intuitions plus ou moins fugitives;
- corriger et garder: écrire permet de saisir des idées et de les tisser dans un texte;
- partager: la lecture et l'écriture ouvrent à la grande expérience de réciprocité;
- lire, dire et écouter: écrire développe les capacités et soifs de lire, ainsi que celles d'une parole mieux ajustée, écoutante.

**Pour qui écrit-on?**
- Pour soi, pour se connaître et s'orienter
- Pour quelques autres, des amis lecteurs, afin de tester la justesse et la puissance de l'écriture
- Pour tous, enfin, non d'une façon infinie, car toute diffusion est limitée, mais dans l'idée de constituer une « communauté épistémique », communautés de savoirs partagés, éphémères ou durables, c'est selon.

La vitalité d'une culture démocratique réside dans la qualité et la variété de ces « espaces publics »: des espaces qui ne se limitent pas à l'oralité fugitive, mais s'appuient sur la gravité des écritures: les paroles qui peuvent se graver, car elles ont du poids.

**Sur quoi écrit-on?**
Sur une matière, un espace/temps déterminé, à la fois ouvert et fermé, plus ou moins éphémère ou durable, une « fenêtre » ou/et un « volume »:
- la « fenêtre » de la page blanche ou gravée, de l'écran, de la pierre, du mur, du sol, sa peau, bref une peau en correspondance avec sa propre peau;
- le « volume » du livre, de la scène, de la rue, de la salle, de la maison, de son corps, bref un corps en correspondance avec son corps propre.

Quelles que soient les disciplines, on écrit sur du corps avec son corps, plus précisément on recherche les correspondances entre écriture intérieure et extérieure, telle est la libération des ressources. On libère l'impression/expression légère et grave, écoute/parole et lecture/écriture de son corps en correspondance avec celles d'autres corps.

**2. Les disciplines se répondent**

Si les domaines culturels avec leurs disciplines spécifiques se répondent et se fécondent mutuellement, c'est parce qu'ils partagent la même nature culturelle.

**a. Entre écrit et événement.**
Chaque discipline est une écriture. Mais comment désigner l'autre pôledialectique? Oralité, spectacle, exposition, jeu musical? Il y a deux gestes: celui qui trace dans le temps et celui qui provoque un événement, une rencontre, comme pour l'écrit et l'oral. Les deux gestes complémentaires se nourrissent mutuellement: gestes gravés sur un support et gestes déployés dans un espace-temps éphémère, pouvant se répéter. Parole, danse, jeu de scène, musique jouée, film projeté, photo

partagée: les traces permettent le développement des événements; les événements proposent une nouvelle lecture des traces.

**b. Entre deux fonctions: une fin en soi et un espace pour les autres.** Posons encore que toute discipline culturelle est à la fois une fin en soi, une beauté ou aventure pour elle-même, et un outil, espace ou support, volume ou fenêtre, pour les autres. C'est l'art pour l'art, et aussi les moyens artistiques nécessaires à la vie culturelle et à la communication; la littérature pour elle-même et les livres qui servent de supports à tout; la photographie pour elle-même et la photo d'identité... C'est aussi la science pour la science et la science utile; la cuisine pour elle-même et le repas de communication; le sport en tant que « culture physique » et espace jeu actif de convivialité. Entre ces deux pôles se définit chaque domaine culturel: 1. un espace spécifique avec ses territoires, une écriture particulière potentiellement apte à valoriser tous les autres domaines, avec le risque de former une tour d'ivoire; 2. une nouvelle valorisation des autres ressources, avec aussi les risques de tout réduire à sa discipline, ou au contraire de se dissoudre.

**c. Entre maîtres et disciples, et créateurs alternatifs.** Une discipline implique la transmission de savoirs, et donc des maîtres, des disciples et plus généralement des communautés culturelles, ou communautés de savoir au sein desquelles chacun peut expérimenter la richesse des savoirs croisés, de la réciprocité. Mais la rigueur des méthodes, nécessaire à la performance et à la création, ou si on préfère à la fécondité de l'impression/expression, n'exclut pas les créativités autodidactes, celles du peintre, du musicien, du biologiste qui explore un filon nouveau en dehors des écoles. Tous sont en tout cas amateurs, qu'ils soient professionnels ou occasionnels; aucun n'est cependant assuré, de par sa position de créer une activité « porteuse d'identité, de valeur et de sens ». Il peut échouer.

Mais qu'est-ce qui fait à présent la spécificité de chaque discipline culturelle?

Sur différentes frontières, volumes et fenêtres. Leur spécificité est dans les limites de leurs fenêtres et de leurs volumes: limites dans l'espace et dans le temps, les rapports aux cinq sens, la façon dont elles permettent le passage de l'intime (à l'extime) au public, leur reproductivité.

Chaque territoire est un tissu de frontières, passionnantes et angoissantes. Tous les pôles de l'identité y sont mis en cause. Chacune des disciplines culturelles propose ce risque. Elles invitent toutes à recomposer le monde, à puiser dans du virtuel, de l'image, du son, du bâti, de l'écriture, de l'image, de la rationalité..., pour créer un autre espace, plus intime et plus extime, porteur autrement d'identité de valeur et de sens.

**3. Le numérique est-il une discipline culturelle?**

Le numérique n'est pour beaucoup rien de plus qu'un super-outil. Mais peut-on changer à ce point d'outil sans toucher aux fondamentaux de la communication culturelle? Le domaine numérique ne constitue-t-il pas aussi un espace culturel spécifique, lieu de disciplines nouvelles?

C'est en tout cas une bonne occasion pour les médiathèques de repenser la chaîne corps - livre – bibliothèque, comme lieu papier numérique, architecture, cet espace culturel d'hospitalité fait de toutes sortes d'écritures, cet espace mixte de médiation et d'hospitalité. Sa richesse dépend de cette correspondance des matières et des contenus; c'est elle qui permet l'éveil de l'intelligence des sens. Quels que soient les supports, pourvu qu'ils se complètent, ce qui compte est que la pratique de l'écriture/lecture soit favorisée au mieux, au point que personne n'en soit privé.

Aucune des questions posées par le domaine numérique sont en elles-mêmes nouvelles, mais c'est de façon nouvelle que tous les fondamentaux sont bousculés. Ses frontières sont hyperfluides, peut-être est-ce le point principal. Là encore, tous les pôles de l'identité y sont remis en cause. Nous pouvons interroger cette sphère de grammaires numériques, de façon très approximative, notamment avec les entrées suivantes, toutes fondamentales:
1. Modification accélérée des distances spatio-temporelles
2. Volume de données en augmentation accélérée (incontrôlable?) Liberté d'information ou « bruit » (désinformation et mésinformation)?
3. « Dématérialisation »: virtualisation ou autre rapport avec la matière – énergie?
4. Extrême porosité de la frontière privé/public,
5. Communautés d'échanges de savoirs, ou individualisme de masse?
6. Communauté d'échange de biens et de services, ou société de consommation effrénée à flux tendu?
7. Extrême prégnance et malléabilité de l'image (est-ce une définition du virtuel?),
8. Décérébration et risque des automatismes, ou réalité augmentée (autre définition du virtuel?).

Chaque discipline culturelle n'est-elle pas une sorte de « logiciel humain », une façon de nouer les logiques? N'est-elle pas, avec les œuvres qu'elle produit, entretient, valorise et multiplie, un « métier à tisser » les libertés? À la fois soft et hard, si spirituel et libre, si matériel et puissant?

# Quelle bibliothèque pour les individus porteurs de droits culturels ?

Claude Poissenot
Centre de Recherche sur les Médiations (CREM), Université de Lorraine

**En France, les bibliothèques se sont multipliées avant la mise en avant et la diffusion de la notion de droits culturels. La période la plus forte dans le maillage du territoire en équipements de lecture publique s'étale entre les années soixante-dix et les années quatre-vingt-dix. En cela, elles sont porteuses d'une conception passée qui ne prenait pas en compte l'individu de la même manière qu'on pourrait désormais le faire. Celui-ci était vu comme la toile sur laquelle l'institution pouvait afficher sa vision du monde (Dubet, 2002). Les citoyens consentaient à cette politique car ils étaient suffisamment nombreux à croire à l'existence d'une culture intrinsèquement supérieure.**

C'est ainsi que la diversité culturelle trouvait une limite notamment dans la notion de « qualité » dont les professionnels étaient les gardiens légitimes. Les ouvrages qui ne satisfaisaient pas aux critères et qui, notamment, étaient perçus comme trop « commerciaux » se voyaient écartés des collections. Si c'est toujours un peu le cas, c'est moins systématique et, à titre d'exemple, à partir d'un relevé systématique des catalogues consultables à distance des bibliothèques (Poissenot, 2014b), on trouve quand même 130 exemplaires de Merci pour ce moment (de Valérie Trierweiler) dans les réseaux de 50 communes parmi les plus importantes du pays…

Cette vision est donc en voie d'épuisement et, à l'instar de la jeune ministre de la Culture, il devient possible d'afficher son absence de pratiques de lecture de littérature légitime (Tonet, 2014). Les individus entendent choisir eux-mêmes les motifs et couleurs de leur toile. Ils aspirent à se dépeindre eux-mêmes loin d'une figure impersonnelle et imposée.

Dans un tel contexte, dont il est bon de prendre acte, comment penser la bibliothèque? Quels services peut-elle offrir? Et plus largement, comment repenser sa relation à la population qu'elle a pour mission de desservir?

Le changement commence par l'essentiel. Les missions institutionnalisées de conservation, de promotion de la culture légitime, de séparation de ce lieu des attentes immédiates et parfois futiles ou méprisables de la population ne sont plus unanimement soutenues. Le Ministère de la Culture et de la Communication lui-même, à travers son Service du Livre et de la Lecture a ainsi récemment (mars 2012) organisé une table ronde au titre évocateur: « Faut-il désacraliser les bibliothèques? ». La question de cet équipement pensé comme un « sanctuaire » est en effet posée. Les citoyens se font désormais leur propre idée de la bibliothèque et demandent qu'elle soit prise en compte. Ainsi, la pétition pour ouvrir davantage les bibliothèques a connu un réel succès dans les médias et la population. Il s'agissait de soutenir l'idée selon laquelle au-delà de ses missions définies abstraitement, il s'agit d'ouvrir ce lieu afin que les usagers puissent s'y rendre quand ils sont disponibles et non quand elle est ouverte… De la même manière, la visite à la bibliothèque n'est plus conditionnée à l'usage des collections et peut se concentrer sur la fréquentation de l'espace. D'ailleurs, à la BPI du Centre G. Pompidou, la succession des enquêtes montre comment progresse, depuis le début des années 2000, cet usage de l'espace sans recours aux collections. De même, les bibliothèques publiques quand elles sont de taille suffisante (sans doute à partir de 500 m$^2$), se trouvent largement investies par des scolaires et étudiants qui les utilisent comme espace de travail. Une redéfinition de la bibliothèque est en cours de la part des usagers eux-mêmes et nombre de professionnels, avec sagesse et raison, accompagnent, voire anticipent, ces nouvelles aspirations en cherchant à se mettre à la place des usagers potentiels (Poissenot, 2009). C'est ainsi qu'ils essaient d'ouvrir davantage au moment des révisions, pensent au confort des fauteuils, à la possibilité de se détendre dans une cafétéria, etc.

Le rapport des bibliothèques aux usagers à propos des collections est aussi profondément remis en cause que ce soit à propos des acquisitions ou des conseils. De moins en moins universelle, la qualité devient particulière, le propre d'un rapport singulier entre le livre et le lecteur. Le temps est révolu où les bibliothécaires jeunesse pouvaient imposer aux enfants l'emprunt de romans comme condition à celui de bandes dessinées. La prescription n'est plus possible mais pour autant toute relation de conseil n'a pas disparu. Devant

la richesse de la production éditoriale contemporaine, les usagers peuvent apprécier d'être guidés et, au fil du temps, construire une relation de confiance et de compréhension avec les professionnels. La relation devient dès lors moins institutionnelle que personnelle. Le bibliothécaire est identifié et fait l'objet d'une forme d'élection par certains usagers (et éventuellement pas par d'autres) sur la base d'une expérience relationnelle positive. C'est dans cette tendance que les professionnels pourraient mettre en valeur leurs suggestions moins comme des « coups de cœur des bibliothécaires » mais comme le « coup de cœur de X ou Y ».

## La bibliothèque doit réfléchir à la place qu'elle occupe dans le processus de reformulation de la culture.

La mise à mal d'une vision universaliste des références culturelles s'accompagne d'une remise en cause de la culture comme source de hiérarchisation des personnes. Certains bibliothécaires eux-mêmes commencent à prendre la parole pour se demander au nom de quoi, ils privilégient telle production plutôt que telle autre. Dès lors, la bibliothèque, plutôt que de travailler à la différenciation-hiérarchisation des membres de notre société pourrait les rassembler autour de références communes. Et pourquoi les bibliothèques ne pourraient-elles pas prendre part à des événements autour de telles références? On se souvient que, aux États-Unis, beaucoup de bibliothèques ont organisé des soirées spéciales et festives au moment de la parution des derniers tomes de la saga d'Harry Potter. La culture commune (qui se trouve être aussi commerciale) peut et doit trouver sa place dans une telle institution publique. À l'heure d'une atomisation des pratiques culturelles, n'est-il pas souhaitable que les citoyens se retrouvent autour d'œuvres en mesure de les rassembler… fussent-elles « commerciales »?

Dans le même esprit, la bibliothèque doit réfléchir à la place qu'elle occupe dans le processus de reformulation de la culture. Les droits culturels sont aussi ceux des nouvelles générations à faire vivre et reconnaître la manière particulière dont ils entretiennent leur rapport à la symbolisation du monde. Du fait de sa dimension patrimoniale, la bibliothèque s'inscrit plutôt dans une vision ancienne de la culture et peine à s'inscrire dans ce processus. Pourtant, il est bel et bien en cours et il est tout à fait erroné de penser les pratiques juvéniles uniquement comme des pratiques de « jeunes ». Ce sont des pratiques, dont certaines (et elles sont nombreuses), comportent indiscutablement une dimension générationnelle. Ainsi, plutôt que de regarder avec dédain les références culturelles émergentes (qu'il s'agisse de mangas ou de jeux vidéos), les bibliothèques gagneraient à leur accorder une place parmi la diversité des références qu'elles proposent. C'est d'ailleurs déjà en cours de mise en place quand, par exemple, la médiathèque de Condé-sur-Noireau en Normandie qui accueille un petit musée, propose par ailleurs des séances de jeux vidéo à ses habitants.

L'individu n'est plus pensé comme un cerveau à remplir mais comme une personne avec ses goûts et dégoûts qu'il s'agit d'accepter. La bibliothèque devient le lieu par lequel il va se construire dans la diversité des éléments qui le composent. Il s'agit donc autant des documents qui « lui parlent » que des activités qu'il choisit de mener (travail, détente, lecture, etc.) jusqu'aux postures qui ne se résument pas à celles debout près des rayonnages ou assis sur une chaise. Désormais, les bibliothèques prennent en compte le souhait de se détendre physiquement dans des chaises longues ou des vastes poufs…

La question des droits culturels dans les bibliothèques prend donc place dans un mouvement plus vaste de redéfinition de la relation des institutions publiques avec les administrés (Poissenot, 2014a). Ce mouvement est en marche mais progresse à un rythme que certains usagers jugent trop lents et qui ne doit pas ralentir au risque de frapper d'obsolescence ces équipements par ailleurs nécessaires à la vie de nos démocraties.

**Références**

**Dubet, F.** (2002). Le déclin de l'institution. Paris: Le Seuil.

**Poissenot, C.** (2009). La nouvelle bibliothèque : contribution pour la bibliothèque de demain. Voiron: Territorial Éditions.

**Poissenot, C.** (2014a). Un nouveau cadre d'action pour les bibliothèques. In J. Schöpfel & C. Boukacem-Zeghmouri (Eds.), Vers la bibliothèque globale : l'agenda 21 dans les bibliothèques (pp. 113 – 122). Paris: Éditions du Cercle de la Librairie.

**Poissenot, C.** (2014b, décembre). Valérie Trierweiler et les bibliothèques. Retrieved from http://www.livreshebdo.fr/article/valerie-trierweiler-et-les-bibliotheques

**Tonet, A.** (2014, October 31). Modiano, ni lu ni connu. Le Monde. Retrieved from http://www.lemonde.fr/culture/article/2014/10/31/modiano-ni-lu-ni-connu_4516056_3246.html

# Le devenir auteur au service de la libération des ressources !

Emmanuel Verges
Directeur de l'Office - agence coopérative d'ingénierie culturelle - et docteur en information/communication

**Qu'est ce que les outils numériques constituent comme culture? Est-ce une discipline en soi ou des éléments techniques qui transforment les cultures existantes? Qu'est ce que le « numérique » peut apporter au travail sur les droits culturels?**

Une piste de réflexion peut être de regarder les usages de ces outils, dans le champ culturel, et en particulier celui du « devenir auteur ». Ce « devenir auteur » qui est au cœur de ce que l'on nomme les cultures libres, et qui peut être un levier, en médiathèque, pour « libérer les ressources »...

**Notre environnement numérique**

Les outils numériques sont aujourd'hui tellement constituants de notre quotidien qu'ils deviennent notre environnement, notre milieu. Ces techniques sont toujours plus présentes tant du point de vue domestique que professionnel, dans les loisirs, la culture, le savoir, l'économie... Elles sont de plus en plus petites, invisibles et transparentes, pervasives.

Plusieurs penseurs et universitaires ont écrit sur ces transformations analysant que notre société inclue les technologies dans nos vies à un degré tel que nous ne pouvons que difficilement les comprendre et les maîtriser. Ils décrivent un espace sans centralité, avec de multiples nœuds de réseaux: un espace horizontal. Un espace « technique » qui a séparé l'homme de son environnement pour le plonger dans un milieu où le présent, la rationalité et l'automatisation règnent. Un espace ouvert mais privatisé. Cela constitue un monde qui s'est séparé de sa culture.

De ce point de vue, le « numérique » ne produit pas d'autre discipline que la sienne propre. C'est ce que l'on trouve dans les multiples sens que l'on met au terme « numérique » qui recouvre un ensemble de pratiques, d'outils, de formats... En même temps, cet environnement permet de générer de nouvelles formes de cultures autour du terme « cultures libres ». Issues du mouvement des logiciels libres (Linux, open office...) ces cultures vont promouvoir des usages d'échanges de pair à pair, de la production de contenus « ouverts », en libre accès, en libre circulation, librement transformable. Cela facilite la circulation des œuvres culturelles, des connaissances contemporaines, la production populaire de savoirs... Cela va permettre de « libérer les ressources »!

**Le « devenir auteur »**

Une des notions qui permet cette « libération » est le « devenir auteur » potentiel des publics. Ce « devenir auteur » a été révélé par Jean-Louis Weissberg à partir d'une caractéristique de « réception-production » des outils numériques. La « réception-production » est ce que l'on teste toutes et tous à chaque fois que l'on pratique ces outils, écrans tactiles, smart-phone et autres tablettes, quand nous nous retrouvons en position « d'interprète » d'un contenu interactif: nous interagissons avec les objets en ligne, nous co-construisons des informations et des ressources.

## La ressource est alors en même temps le contenu et la pratique.

Cette notion décrit ainsi les usages possibles avec ces nouvelles formes de contenus, ces nouvelles écritures numériques, et permet de ne pas restreindre le lecteur et le spectateur au seul rôle d'utilisateur d'outils numériques, mais de l'envisager en tant qu' « auteur possible », dans toutes ses dimensions culturelles. 72 heures de vidéos sont téléchargées chaque minute sur youtube, nous naviguons et faisons nos propres choix de visionnage, nous nous abonnons à des sources diverses de contenus, nous échangeons nos fichiers de pairs à pairs, nous alimentons des blogs, nous notons des recettes, nous donnons notre avis, nous faisons de la recommandation, nos questions sont des informations précieuses pour les moteurs de recherche, nos données sont des richesses... Nous participons activement chaque jour à la production d'informations, mais aussi de savoirs et de cultures.

Ce « devenir auteur » ne produit pas tant des ressources, qu'il est lui-même une pratique « ressources ». Proposer de véritables moyens collectifs de production d'information comme c'est le cas avec Wikipédia, travailler sur des archives « vivantes » et participatives, outiller les comités de lectures ou les dispositifs citoyens de sauvegarde de la diversité culturelle comme les mouvements autour des semences libres, sont des pratiques qui peuvent prendre comme référence la notion de « devenir auteur ». La ressource est alors en même temps le contenu et la pratique.

**De quelles ressources parle-t-on?**

Quelles sont alors les ressources que nous constituons? Et de quelles ressources parle-t-on? Elles ne sont plus simplement informationnelles. Elles touchent aux pratiques, aux compétences et aux contextes dans lesquelles elles sont utilisées. L'ensemble de ces ressources est ce que l'on appelle plus globalement « une littératie numérique », une forme « d'alphabétisation numérique ».

**L'information**

« Google est notre meilleur ami »! Nous laissons de multiples contenus sur l'ensemble des dispositifs techniques d'information et de communication, et nous abreuvons les moteurs de recherche de questions. Tous ces contenus et questions sont des produits et des services informationnels des industries numériques, et en même temps ces informations sont nos premières richesses. Qu'est ce que ces informations racontent de nous, de nos cultures, de nos environnements? À qui appartiennent-elles?

**La connaissance**

Le passage de l'information à la connaissance se transforme: les dispositifs de réception/production permettent d'envisager de nouvelles formes d'auteur qui entre pratique professionnelle et pratique amateur partagent différemment l'expertise, la constitution des corpus ou la mise en œuvre des contextes de la connaissance. Qui est l'auteur 2.0.? Les procédures et le processus de production de wikipédia par exemple nous apprennent beaucoup sur ces nouvelles méthodes (cf. Sébastien Broca).

**La compétence**

« Nobody is as smart than everybody » (Kevin Kelly). Et si notre compétence relevait plus d'une capacitation collective que d'une compétitivité professionnelle? Les enjeux de la coopération, du développement des relations de pair à pair, les logiciels libres… sont les clés du développement des compétences dans notre environnement numérique. À ne pas apprendre à « faire ensemble », nous risquons de perdre la capacité à innover et trouver les réponses que cette situation complexe et paradoxale nous demande.

**Le contexte**

On parle des supports, des lieux et des territoires pour produire ces ressources. Ce n'est plus un, mais Des Internets auxquels nous sommes confrontés selon l'analyse de Frédéric Martel. Des frontières électroniques s'érigent, qu'il va falloir apprendre à traverser. Et à l'exemple de la déclaration d'indépendance du Cyberespace de 1996, il va nous falloir apprendre à construire de nouveaux territoires d'action en posant les principes de transversalité et de coopération, d'ouverture et de communs. Poser aussi des conditions sur le temps que l'on a pour répondre aux questions aujourd'hui, pour territorialiser les usages et les pratiques. On parle de l'accès aux supports et aux outils, et pas seulement qu'aux contenus.

**Et les médiathèques là-dedans?**

Les médiathèques existent depuis près de 4000 ans, elles ont résisté aux destructions, au temps, ont intégré les rouleaux, les codex et les volumes… qu'en est-il avec les multiples outils numériques? Est-ce que les tablettes, le web, le wifi, les écrans interactifs en tous genres, les lunettes connectées ou autres interfaces peuvent faire vaciller cet édifice?

Du point de vue des disciplines culturelles, l'ensemble de ces outils peut être appréhendé depuis leurs usages. Mais l'un des travaux actuels est de tenter d'accompagner les transitions engagées par les technologies numériques. L'hypothèse est de se (re) construire une culture contemporaine et raisonnée des outils numériques, une culture des usages. Avant de construire une culture des formes. La mise en œuvre de nouveaux types intermédiaires paraît inéluctable pour constituer ces ressources, et les libérer!

Les médiathèques, de par leurs missions de conservation et d'accès aux contenus et aux savoirs sont les lieux de la littératie numérique et du développement de ces ressources. Ces « nouveaux intermédiaires » peuvent intégrer à la fois de nouvelles missions dans leur métier, et en particulier celles de la médiation numérique, mais aussi et surtout, de nouveaux supports et de nouveaux contenus. Ils peuvent donner accès à cette masse de contenus, d'informations, de savoirs, d'œuvres, qui nous paraît infinie sur le réseau, en nous guidant et en nous montrant des chemins à explorer ensemble.

# Les promeneurs du net

Pascal Lainé
Animateur départemental des Promeneurs du net de la Manche

**« Les Promeneurs du Net » est l'expérimentation d'une présence éducative sur internet développée depuis 2012. Elle associe la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Maison des Adolescents, les Cemea et plusieurs collectivités locales. À ce jour, 60 professionnels de la jeunesse répartis dans 28 structures sur le département sont en relation professionnelle avec les jeunes et leurs familles par l'intermédiaire de différents supports numériques. Pour tous ces professionnels, les réseaux sociaux, les jeux en ligne et tout support numérique tendent à devenir des outils de travail à part entière dans leurs pratiques professionnelles.**

Nous sommes déjà, à cet endroit, celui du développement des cultures numériques dans les espaces de travail, sur un enjeu culturel non négligeable; non pas celui des droits culturels stricto sensu, mais d'une certaine culture qui intrigue, irrigue, voir transforme la relation entre le social et le droit en général.

## Est-il encore nécessaire de rappeler que la culture constitue le fondement de toute éducation?

Pour ce qui concerne plus précisément la question des droits culturels, est-il encore nécessaire de rappeler que la culture constitue le fondement de toute éducation? Sans doute que non. Pour autant, telle que formulée dans la déclaration de Fribourg, cette question de la diversité devient d'une acuité toute particulière en ce début de 2015, et d'autant plus si nous y réfléchissons sous l'angle d'une présence éducative sur internet. Regardons-y de plus près.

Si le jeu vidéo est un phénomène socioculturel, et bon nombre sont ceux qui le considèrent comme tel, alors les droits cultuels en termes d'accessibilité à des jeux de qualité, à l'éducation à la coopération, à la prise de décision et à l'ouverture sur le monde s'appliquent aux promeneurs du net qui le pratiquent dans leurs espaces d'intervention socio-éducatives.

Si internet et les réseaux sociaux sont de nouveaux espaces d'expression et de participation, alors effectivement les Promeneurs du Net sont un cas d'école d'une grande richesse. Et ils le sont, à n'en pas douter, au regard de nombreux témoignages de professionnels où le potentiel d'expression de ces supports est décuplé, pour le meilleur et pour le pire. D'où l'importance croissante d'associer les droits culturels à cette matière éducative. Les effets de partage de liens ou de pages avec ces médias peuvent avoir un impact important pour l'ouverture vers des sources culturelles à forte dimension éducative. Les effets de constitution de groupe d'échange et de discussion sont aussi des éléments importants dans la dynamique d'une présence éducative sur internet.

Sur un plan plus artistique, pour tout ce qui concerne la numérisation des œuvres, l'utilisation du numérique dans les différents médias artistiques, les promeneurs du net constituent un espace non négligeable de diffusion complémentaire à ceux existant.

Enfin, au-delà de la diffusion, c'est l'autonomie des jeunes dans la capacité de production d'œuvres qui peut aussi être développée au travers de l'accompagnement des professionnels du réseau des Promeneurs du Net.

# Habitants, lieux, mémoires : un outil numérique au service de la mémoire d'un territoire

Hugues de Domingo
Community manager

**L'idée du Grand Projet des Villes de 4 communes de la Rive Droite de la Garonne, en Gironde était d'introduire des usages numériques et sociaux innovants via des ateliers de coconstruction avec les habitants et les usagers.**

En effet, ce territoire qui a vu un fort développement dans les années soixante, avec la construction de nombreux HLM a, dans les années 2000, pris le parti de se tourner vers la rénovation de cet habitat pour permettre une réhabilitation de l'image et du cadre de vie de ce territoire. Aujourd'hui ce sont plus de 60 nationalités qui habitent et vivent le territoire.

Ainsi, le Grand projet de Ville de la Rive Droite regroupant les villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont a vu le jour. De nombreuses « tours » sont tombées, laissant place à un habitat plus propice aux nouvelles normes du vivre ensemble (habitats individuels ou petits collectifs). L'arrivée du tramway bordelais couplée aux opérations de renouvellement ont permis de réhabiliter l'image de ce territoire auprès des populations internes et métropolitaines.

Une étude a été menée sur l'introduction d'usages numériques et sociaux innovants via des ateliers de coconstruction avec les habitants. Ce travail a permis de mettre en évidence la nécessité pour les usagers du territoire de disposer d'un outil permettant à la fois d'en documenter les richesses patrimoniales (passées présentes et futures) et d'en chroniquer le quotidien. Un outil numérique de récit de territoire a ainsi été développé visant à offrir un ensemble de ressources documentaires construites de manière contributive.

En collaboration avec les communes et les différents partenaires du projet, des campagnes de collecte de documentation seront menées impliquant les structures d'animations, les cyberbases et les Espaces Publics Numériques ainsi que les médiathèques qui pourront inscrire ces actions dans leur programmation. D'autre part, un effort particulier sera fait pour solliciter les établissements scolaires afin de construire des projets pédagogiques spécifiques de manière à initier ces publics à l'usage des outils numériques contributifs. Le modèle tel qu'il est pensé est participatif et permettra à tous de connaître sa propre culture et d'accéder à la connaissance d'autres cultures.

## Un lieu d'échange de savoirs où tous pourront participer.

Cette plateforme a ouvert en septembre 2014. Plus qu'un simple outil, sa coconstruction permet à tous les acteurs de contribuer à l'interne du territoire et à l'externe. La plateforme est ouverte au grand public intra et hors du territoire. Elle se veut un lieu d'échange de savoirs où tous pourront participer. L'espace d'expression et de récit contributif de la plateforme est une forme de wiki. Des mots-clés permettent d'accéder à une ressource variée et différenciée au regard des cultures de chaque habitant qui fondent le territoire.

La démarche interdépartementale autour des droits culturels a permis de requestionner le projet. L'apport a mis en lumière certains freins inhérents à la langue notamment, dans son volet contributif. La diversité linguistique peut être une des pistes d'évolution de l'outil.

Cette démarche a aussi été l'occasion de discussions avec les partenaires de la démarche Paideia qui ont été fortement intéressés par les usages d'un tel outil numérique. Le partager a créé des envies et des idées. Conçu dans un cadre open source, « Habitants, Lieux, Mémoires » peut être dupliqué sur un autre territoire désireux de garder, de partager et de transmettre l'histoire et le patrimoine.

La politique d'animation est déterminée de manière collective, sur un modèle itératif qui permet de déployer des initiatives et d'en tirer un bilan rapide afin de corriger ou d'améliorer les pratiques en direction de publics variés (spécialistes, enfants, seniors, etc.)

# Le numérique, un formidable outil de médiation

Marianne Baudoin
Chef de projet usages numériques, Département de la Gironde
Céline Berno-Cordes
Chargée de mission Direction générale adjointe, Département de la Gironde

**Aujourd'hui le numérique sous toutes ses formes fait partie intégrante de notre société, de notre vie. Alors que ces outils étaient encore, il y a une vingtaine d'années, relativement peu connus, ils font désormais partie de notre quotidien.**

Le numérique et son usage permettent l'expression de droits humains comme la liberté d'expression ou la libre accessibilité aux données. Il peut être aussi un formidable outil de médiation au service des publics les plus fragiles.

Depuis plusieurs années, le Département de la Gironde s'implique dans une politique volontariste dédiée à la promotion et à l'appropriation des usages numériques. À partir de 2005, il conçoit et met en œuvre le programme SAPIENS (Susciter l'Accès et le Partage de l'Information Et des Nouveaux Savoirs). Il vise à permettre à tous les publics de se familiariser à l'évolution des usages numériques en s'appuyant sur un réseau de « médiateurs numériques » des médiathèques et des Espaces Publics Numériques (EPN).

En juillet 2013, le Département de la Gironde a lancé un appel à initiatives numériques solidaires dans le cadre de SAPIENS auprès des Espaces Publics Numériques (espaces multimédias des médiathèques, cyberespaces publics ou associatifs…) en vue de soutenir des collaborations locales avec des structures à caractère social (Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion, Centres sociaux, Missions locales, etc.). L'objectif est double: accompagner des acteurs du territoire ayant besoin de renforcer leurs connaissances des pratiques numériques, tout en permettant aux EPN d'être mieux identifiés comme des lieux de ressources locaux.

L'un des enjeux de cette initiative consiste à fédérer des acteurs intervenant dans des domaines différents autour de la notion de médiation numérique. Il s'agit d'expérimenter le concept de « coopératives numériques » à partir d'initiatives locales. Au final, ce sont des communautés de pratiques qui sont amenées à partager, non seulement des projets mais avant tout des éléments de culture et des savoir-faire communs. La notion de communauté est également valorisée à l'échelle départementale, l'ensemble des porteurs d'initiatives et partenaires engagés étant amenés à coopérer et à échanger sur leurs pratiques.

Cette démarche expérimentale vise à permettre la diffusion cohérente et équilibrée de compétences numériques par une collaboration renforcée, sur un même territoire, entre les Espaces Publics Numériques et différentes structures sociales. Il s'agit de permettre aux travailleurs sociaux et à leurs publics, de participer plus activement aux initiatives numériques et culturelles sur leur territoire. On constate en effet que les acteurs du champ social (personnels et bénévoles) se trouvent souvent démunis face aux problématiques numériques, et qu'ils expriment un besoin croissant de développer des compétences numériques pour répondre aux attentes des publics, favoriser leur autonomie et concevoir de nouveaux projets.

## Un des facteurs de la capacitation des habitants d'un territoire

L'acquisition et le développement de compétences numériques constituent ainsi l'un des facteurs de la capacitation des habitants d'un territoire; à travers l'autonomie à pratiquer les outils et services numériques, chacun peut en effet s'affirmer comme un acteur culturel local à part entière, par exemple en valorisant ses caractéristiques patrimoniales originales (langue, histoire, géographie, etc.), tout en les partageant avec d'autres. La médiation numérique, autrement dit l'accompagnement des usagers vers une autonomie dans les pratiques numériques, est à ce titre un dispositif qui vise à faciliter l'accès aux contenus et aux ressources d'information et de formation qui sont aujourd'hui de plus en plus numérisés.

À travers cet appel à initiatives, il s'agit également d'expérimenter la mise en œuvre concrète de « Coopératives numériques », directement en lien avec le projet de coopération européenne « E-COOP » (INTERREG IVC, 2012-2014) dont le Département de la Gironde est chef de file.

# Lecture publique et droits culturels

Alain Duperrier
Directeur de la Bibliothèque départementale de prêt de Gironde

**Si Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, les bibliothécaires nageraient-ils dans les droits culturels en forte méconnaissance de la chose?**

Voilà qui laisserait supposer que les deux champs sont bien définis, bien circonscrits, et que le second, même encore mal identifié au sein de la communauté des bibliothécaires, est de fait fortement intégré aux activités du premier. C'est indéniable car les valeurs portées par les droits culturels sont intrinsèques de l'idée même de bibliothèque publique, lieu de partage de cultures et de « savoirs ». Mais c'est bien insuffisant.

Si les activités « habituelles » des bibliothèques ont par essence à voir avec les droits culturels, leur perpétuelle évolution ne fait que renforcer cette convergence. Le périmètre d'intervention de la « lecture publique » – qui peine à se dénommer autrement – est sans cesse bousculé par des pratiques dites « innovantes » qui réinterrogent avec grande pertinence son modèle traditionnel et renforcent l'attention que nous devons porter à cette acception des droits humains.

Les droits culturels exposent la responsabilité foncière de la société, et donc également de la puissance publique (dont les bibliothèques), à protéger, permettre, valoriser, organiser... le rapport des individus à leur « identité et patrimoine culturels », à leur « référence à des communautés culturelles », à leur « accès et participation à la vie culturelle », à leur « éducation et formation », à leur « communication et information », à la « coopération culturelle » (déclaration de Fribourg, art. 3 à 8),

Et comme par ailleurs:
- les valeurs d'universalité et de pluralité culturelles des individus, dès lors que ces diversités sont respectueuses des principes fondamentaux des droits de l'homme, animent historiquement l'engagement des bibliothécaires,
- le bibliothécaire est foncièrement un « médiateur » (non un « artiste »),
- un des facteurs de réussite des bibliothèques réside (de plus en plus) dans leur capacité à générer des partenariats avec les acteurs du tissu local (institutionnels, associatifs, privés... de tous champs d'activité)
- la vocation « sociale » de la bibliothèque est largement (ré) investie dans les récents programmes mis en œuvre (mutualisation et interaction d'espaces, de services...)

## Les bibliothécaires nagent dans les droits culturels

Alors oui, peut-être plus encore que précédemment, les bibliothécaires nagent dans les droits culturels. Mais cette immersion de fait s'exerce parfois, voire souvent, en méconnaissance de l'existence de ce référentiel des droits humains. Or, cette prise de conscience est nécessaire. Elle permet d'enrichir le sens et la vision prospective de l'engagement privé et professionnel de chacun, conséquemment celui de la collectivité. Observer ses activités, évaluer les services mis en œuvre, analyser nos politiques publiques via le prisme des droits culturels, c'est déjà les pratiquer. Les intégrer plus encore dans nos outils, c'est influer sur le fond et la forme de ces politiques. Les valoriser enfin, c'est renforcer notre travail de conviction auprès des décideurs, auprès de la profession, tant au niveau local que national, sur les enjeux culturels et droits humains associés en général, et ce faisant, sur ceux de la lecture publique en particulier.

Dans un monde en quête de sens, la démarche engagée par Paideia et relayée par des départements de plus en plus nombreux est un bon gage d'avenir. Il est de notre responsabilité, à tous et à chacun, de l'amplifier.

# Sur le chemin des droits culturels : itinéraire d'un schéma de développement de la lecture publique

Emmanuelle Herry
Directrice de la Médiathèque départementale du Territoire de Belfort
Béatrice Pagnot
Responsable de la Médiathèque de Delle

**Un énorme chantier s'est ouvert en 2014 pour l'équipe de la Médiathèque départementale du Territoire de Belfort: la construction d'un nouveau schéma de développement de l'action culturelle de proximité et de lecture publique, faisant état des orientations fixées par le Conseil général fin 2007 et posant les jalons d'une nouvelle dynamique centrée autour des droits culturels et de leur effectivité pour les habitants du département.**

Afin d'accompagner notre cheminement, d'éviter de nous perdre et de faire face aux difficultés, nous avions prévu un bagage commun: les médiathèques sont des outils et des espaces publics incontournables et privilégiés pour la mise en œuvre des droits culturels.

Nous avons très vite réalisé que le sentier emprunté laissait apparaître des ramifications multiples que nous ne pouvions ignorer si nous voulions éviter l'impasse au bout du chemin. La constitution d'un comité de pilotage (composé du directeur du développement culturel, de la directrice et de la directrice adjointe de la Médiathèque départementale ainsi que des responsables des antennes de la Médiathèque départementale que sont l'Espace multimédia Gantner et la Médiathèque de Delle) ne devait en aucun cas suffire pour l'élaboration de ce document stratégique et fondateur. Chaque collègue a été sollicité afin qu'il nous transmette son analyse des actions qu'il mène depuis 2008 (plusieurs cas d'école ont ainsi été réalisés) ainsi que des propositions d'organisation et d'amélioration autour des missions de la Médiathèque départementale afin que ces dernières participent pleinement à l'effectivité des droits culturels de chacun.

Des questionnaires ouverts ont été envoyés à chaque responsable des médiathèques du réseau départemental afin de recueillir leurs sentiments sur la mise en œuvre des orientations validées fin 2007 dans l'ancien schéma et de solliciter leurs avis, opinions et propositions pour améliorer et enrichir le nouveau dispositif. Ces questionnaires ont été prolongés par des entretiens avec les membres du comité de pilotage qui ont donné lieu à des échanges fructueux et instructifs sur nos manières de faire, d'être et de collaborer. D'énormes disparités entre les structures et les personnes qui les animent ont ainsi fait surface sur la conception du métier de bibliothécaire et de son évolution, l'offre culturelle, les moyens, les motivations, la formation et l'accessibilité. L'entité Médiathèque départementale elle-même ne pouvait se réduire à une liste de missions: en fonction des spécificités de chaque structure qui la composent (Centrale de Belfort, Médiathèque de Delle et Espace multimédia Gantner), elle changeait de forme et de contenus. Les antennes de la Médiathèque départementale sont ouvertes au public, ce qui les placent, au regard du réseau des bibliothèques du département, plus en qualité d'expérimentatrices de nouvelles méthodes de travail pour tout ce qui concerne l'évolution du métier de bibliothécaire, notamment au regard du numérique ou de la participation citoyenne aux activités proposées.

Afin de compléter ce tour d'horizon et d'orienter notre réflexion vers de nouveaux rivages, nous avons également rencontré toutes les directions du Conseil général. Nous avons ainsi pu approfondir nos connaissances sur leurs missions et actions menées en direction des habitants, leur transmettre nos axes de travail et les sensibiliser aux innombrables ressources (documentaires et humaines). Nous pourrions mutualiser ces connaissances afin de participer à la construction et au développement des identités culturelles de chaque agent du Conseil général, et à travers eux, des personnes, jeunes ou adultes, âgées ou handicapées, sans emploi ou employeur, pour résumer, tous les individus devant être amenés à « bien vivre ensemble » aux côtés de la collectivité porteuse d'une politique publique dont ils seraient les principaux destinataires.

La route fut semée d'embûches: bouleversements sociaux (crise financière, rapports à la connaissance, à la prescription...) et révolution technologique (perte du monopole des médiathèques sur l'information et l'apport de connaissances, modalités d'appropriation des outils numériques...) nécessitaient de dégager de nouveaux points d'articulation dans les façons de travailler et de concevoir les missions des médiathèques de demain.

Il fallait veiller sans cesse à ne perdre personne en chemin. Il nous fallait trouver les bons raccourcis, ceux aptes à créer du sens individuellement mais aussi en capacité de faire naître une nouvelle communauté culturelle construite sur sa diversité et son pluralisme. Pour exemples, en 2013, la réunion annuelle des dépositaires du réseau départemental s'est déroulée sous la forme d'un forum ouvert qui nous a permis de recueillir les sujets professionnels concernant l'avenir des médiathèques sur lesquels les personnes souhaitaient travailler en atelier. En 2014, nous avons sollicité les responsables des médiathèques afin qu'ils nous présentent leur structure, un projet ou une action particulière. Cela a permis une meilleure connaissance et reconnaissance des personnes qui animent ce réseau de lecture publique en valorisant les compétences, capacités de chacune d'entre elles. Ainsi, la spécialiste des outils bureautiques ou encore la lectrice à voix haute ont spontanément proposé de mettre leur talent au service des autres bibliothèques. Nous devions accorder la même importance à fédérer nos complémentarités qu'à respecter les spécificités de ceux qui préféraient les chemins de terre aux routes toutes tracées.

Le contexte politique de réforme territoriale est venu fragiliser des actions reconnues jusque-là comme nécessaires et indispensables. La réduction importante des moyens financiers du Département a imposé aux élus de hiérarchiser les dépenses (obligatoires, contraintes ou facultatives). Et la lecture publique, qui semblait trôner sur la route principale, était menacée par l'itinéraire bis. Elle devait prouver que son contournement, par la réduction des crédits affectés à son développement, entraînerait des conséquences dommageables sur le territoire en termes d'éducation, de formation, de savoir, de dialogue, d'imaginaire, de plaisir et de lien social.

Aujourd'hui, notre volonté d'aboutir et le poids de la responsabilité qui nous incombe de faire au mieux dans le respect de chacun nous amènent encore et toujours à douter. L'attente des médiathèques du réseau est accrue, l'appétit des directions du Conseil général est aiguisé, alors même qu'il s'agit de réinventer un nouveau positionnement respectif et de ressourcer un dispositif.

Plusieurs actions sont d'ores et déjà engagées avec notamment la Direction de l'enfance et de la famille et la Direction de l'action territoriale avec laquelle nous collaborons afin d'associer les professionnels (éducateurs, assistants éducatifs, assistants sociaux, médecin de la PMI, etc.) au choix et au dépôt de collections multisupports au Foyer de l'enfance et dans les Points Accueil Solidarité du Département. Nous envisageons également, en collaboration avec la Direction du management et des ressources humaines de développer des partenariats formations / actions avec d'autres services du Conseil général afin d'aider à la mise en place d'animations culturelles dans d'autres lieux que les médiathèques. Bibliothécaires du réseau départemental et agents du Département issus des filières hospitalières et sociales pourront ainsi partager leurs expériences et développer leurs compétences dans le domaine du livre et de la lecture afin de proposer aux enfants de libérer leur imaginaire et d'appréhender de manière ludique l'écriture, l'illustration, la musique ou tout autre moyen d'expression artistique accessible par le biais des œuvres constituant les collections d'une médiathèque. Enfin, la Direction de l'insertion et la Médiathèque départementale se sont associées afin d'organiser sur l'ensemble du département, quatre réunions d'information au sein de quatre médiathèques du réseau. Destinées aux personnes bénéficiaires du R.S.A., ces rencontres visaient deux objectifs: la constitution d'un groupe ressources en vue de favoriser les échanges sur l'organisation du dispositif RSA et le développement de l'offre d'insertion ainsi que la découverte par ces personnes des espaces, ressources et services qu'une médiathèque peut leur offrir.

## Réussir un croisement efficient des politiques publiques

Le chemin à parcourir reste conséquent: il est difficile de revendiquer un droit à expérimenter, à inventer ou à innover alors que les marges de manœuvre se réduisent. Mais les effets de cette nouvelle synergie ont laissé apparaître une plus-value inattendue, des échanges constructifs et une compréhension accrue des enjeux des droits culturels sur les missions d'une médiathèque. Et une communauté timide et modeste dont les contours restent encore à définir a pointé le bout de son nez. Nous souhaitons que cette communauté s'agrandisse afin de soutenir nos réflexions et de faire émerger un sens commun pour que chaque citoyen, habitant, individu, personne qui constitue la population du Territoire de Belfort se sente acteur et détenteur de sa propre culture.

Mieux communiquer, réussir un croisement efficient des politiques publiques tant au sein de la collectivité que dans le réseau départemental des médiathèques en général, parvenir à inscrire le numérique au cœur du développement individuel ou tendre vers un accompagnement personnalisé qui pourrait remplacer la prestation de service, tels sont les destinations que nous souhaiterons atteindre dans ce nouveau schéma.

# Plaidoyer pour la mise en réseau

Célia Fleury
Responsable du Développement des Musées Thématiques, Direction de la Culture, Département du Nord

**Les droits humains, notamment les droits culturels, repositionnent clairement le développement culturel, non pas seulement lié à une politique d'affichage ou d'image d'une institution publique, mais comme moyen d'impliquer durablement les acteurs dans les actions qu'ils ont choisi de développer et mener.**

Hiérarchisant qualitativement nos missions, les droits culturels valorisent la nécessité d'une disponibilité accrue en matière d'accompagnement, afin d'être au plus proche des besoins des musées qui n'ont pas l'appellation « musée de France », tout en évitant d'entrer dans une logique de dissolution des responsabilités, comme le remplissage excessif de documents de contrôle, expérimenté notamment dans les projets transfrontaliers INTERREG IV.

Les droits culturels mettent en valeur la nécessaire capacité d'évolution d'une collectivité territoriale de taille importante vis-à-vis d'une société en mutation

Ils confortent aussi notre rôle de « courroie de transmission » d'informations professionnelles vis-à-vis des têtes de réseau de musées (PROSCITEC Patrimoines et mémoires des métiers, Pays des Moulins de France, Musée Hospitalier Régional, etc.), ou d'autres réseaux supra régionaux, nationaux ou internationaux (Associations des conservateurs de musées, Conseil International des musées, Fédération des Écomusées et des Musées de Société, etc.). Valorisant le rôle primordial de la formation continue, ils confirment le bénéfice potentiel d'un mélange des publics (professionnels, salariés, bénévoles, musées communaux ou associatifs) tel qu'il a été imaginé dans les formations professionnelles organisées dans le cadre du Protocole d'accord avec la délégation Nord Pas-de-Calais du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Enfin, les droits culturels mettent en valeur la nécessaire capacité d'évolution d'une collectivité territoriale de taille importante vis-à-vis d'une société en mutation, pas seulement d'un point de vue technologique, mais aussi d'innovation participative: de ce point de vue, la capacité de pouvoir soutenir de nouveaux acteurs ou des têtes de réseau temporaires, malgré un contexte budgétaire de plus en plus contraint, me paraît nécessaire pour renouveler durablement les dynamiques professionnelles et territoriales.

Selon moi, malgré parfois sa dimension chronophage, la valeur ajoutée de Paideia est l'élaboration progressive d'un langage et d'une culture communs qui permettent le partage de ses propres expériences tout en étant à l'écoute d'autres, ainsi que la possibilité de s'impliquer, non pas seulement individuellement dans des réseaux professionnels internes et externes, mais collectivement. En effet si la méthodologie de Paideia (forums ouverts, grille d'analyse des cas d'école, dont schémas, indicateurs de connexions) peut-être transposée à bon escient dans une pratique professionnelle, notamment d'animation de réseaux de musées, elle permet de capitaliser des informations hors de son propre champ professionnel et hiérarchique sans être obligé de développer et d'entretenir des relations interpersonnelles régulières et continues, ce qui serait à terme difficilement compatible avec un emploi du temps professionnel classique. Grâce à son potentiel de décloisonnement institutionnel, cette démarche d'observation s'ouvre aussi facilement aux partenaires extérieurs, notamment associatifs, acteurs essentiels des politiques culturelles.

Pour mieux réaliser les droits culturels dans mes activités, il serait probablement nécessaire de mieux maîtriser les temps de valorisation des réalisations des musées accompagnés, notamment auprès des élus, afin d'éviter de toujours devoir « faire du neuf », de manière visible et rapide, surtout dans un contexte de contraintes budgétaires et d'élections départemen-

tales: si les circuits de validation peuvent être longs, les circuits de communication interne et externe du Département ne me paraissent pas suffisamment efficients, malgré parfois des projets importants comme la valorisation inédite en ligne de collections des deux Guerres mondiales (www.memoire14-45.eu), qui pourrait être encore développée par un volet web participatif.

De même, je pense qu'il est important de continuer à diffuser l'expérience acquise dans des réseaux régionaux, nationaux et internationaux, notamment par des publications intégrant plus spécifiquement la grille de lecture des droits culturels, qui peut aider à mieux formaliser ce type d'accompagnement au développement durable d'activités muséales et culturelles. Par exemple, des liens pourraient être davantage développés avec les autres conservations/coordinations départementales, et non pas seulement celles impliquées dans la démarche Paideia.

À l'échelle de mes missions propres, de nouveaux lieux d'échanges formels ou informels avec les musées concernés par la politique départementale pourraient être développés en partenariat avec la DRAC, l'Association des Conservateurs des Musées du Nord Pas-de-Calais, les intercommunalités, etc. La réalisation et test de la grille d'auto diagnostic des réseaux de musée, illustrés dans un cas d'école, pourraient être des outils d'aide à une pérennisation durable, nourris par des échanges encore plus précis avec les têtes de réseau, comme PROSCITEC, qui cherche à formaliser son mode de fonctionnement participatif, grâce aussi aux droits culturels.

# PROSCITEC, patrimoines et mémoires des métiers

Mélanie Rabette
Chargée de mission

L'objectif de l'association PROSCITEC est de valoriser le patrimoine des métiers et des industries d'hier à aujourd'hui en Nord-Pas-de-Calais. Nous engageons depuis peu un projet autour de la mémoire orale. C'est à ce titre que nous avons intégré, sur proposition du Département du Nord, le groupe mémoire vivante déjà engagé dans la démarche Droits Culturels. Cette démarche nous a semblé intéressante, elle permet en effet de poser des mots sur des notions qui nous tiennent à cœur et que l'on pratique finalement en partie dans notre quotidien sans les identifier clairement.

En s'appuyant sur notre réseau de musées et associations partenaires, notre projet vise à collecter, conserver, susciter, transmettre et valoriser la mémoire orale des différents acteurs liés aux métiers et industries de la région Nord Pas-de-Calais:
- Rassembler les témoignages existants
- Collecter de nouveaux témoignages
- Valoriser ces témoignages auprès du public à travers des actions à définir (site internet, exposition, publication, rencontres entre témoins et public...)

Les thèmes qui pourront être évoqués à travers ce projet sont divers: les techniques, les matières, les conditions de travail, les relations au travail, les savoir-faire, les savoir être, la transmission, la fermeture des usines, la retraite...

Nous avons ainsi lancé une vraie réflexion qui nous a permis de confronter le projet « idéal » à la réalité liée finalement au contexte, aux partenaires, aux attentes/besoins de notre public, aux personnes-ressources qui détiennent les histoires...

Nous avons approfondi de nombreuses questions en tentant de se référer à la déclaration de Fribourg: Pourquoi et pour qui collecter cette mémoire? Quelle(s) mémoire(s) exactement? Quels messages veut-on faire passer? Qui interroger? Comment s'y prendre pour respecter l'identité de la personne interrogée? Qu'est ce que ces personnes ont envie de dire? Ce qu'elles ont envie de dire correspond-il à ce qu'on a envie d'entendre? Quelle méthode? ...

La démarche des droits culturels, par le biais du cas d'école et des cartes de parties prenantes, a ainsi été un moyen pour nous de redéfinir nos objectifs, mieux cerner les étapes du projet, identifier les acteurs partenaires à impliquer, ceux auxquels nous n'avions pas pensé en premier lieu.

D'autre part, les échanges au sein du groupe mémoire permettent de s'enrichir des expériences et réflexions des autres, d'identifier de nouveaux partenaires, de nous réinterroger sur notre pratique...

Il est néanmoins encore difficile pour nous d'appréhender toutes les notions des droits culturels dans leur intégralité et surtout d'imaginer comment les appliquer réellement dans notre pratique quotidienne, que ce soit pour notre projet autour de la mémoire, mais également pour l'ensemble de nos actions. Aujourd'hui, nous entamons tout juste une première expérience de collecte de témoignages (sur les métiers de l'imprimerie) et nous espérons pouvoir mettre en pratique les principes théoriques émis dans notre cas d'école.

# Des agents d'accueil « facilitateurs de territoire »

Aurélie de Jésus
Directrice de la Relation aux habitants, Département du Territoire de Belfort

**Le service public est incarné sur des lieux d'accueil par des agents dont la mission est de recevoir les habitants et de les orienter dans leurs parcours administratifs. L'information disponible auprès de ces agents, dans un contexte de complexification des dispositifs et d'enchevêtrement institutionnel, constitue leur matière première essentielle.**

L'enjeu autour de la valeur de l'information délivrée par les agents d'accueil a été le premier point d'entrée à travers les droits culturels (article 7 de la Déclaration de Fribourg) pour proposer finalement une analyse du métier d'agent d'accueil. Celle-ci, alimentée par des témoignages d'agents du Département du Territoire de Belfort, a révélé le rôle stratégique de la fonction accueil, le traitement inapproprié qui en est parfois fait et la promesse, en termes d'innovation, que constituerait une fonction accueil affirmée, développée dans une organisation administrative intégrée.

L'analyse à travers les droits culturels a permis en premier lieu de traduire le décalage important existant aujourd'hui entre la réalité de ce qui compose l'accueil (fonction) et les moyens dévolus aux agents pour assurer leurs missions (métier/poste). Une extrême tension est en effet constatée entre la capacité des agents à agir (profils, formation, conditions matérielles de l'accueil, connexion avec l'environnement plus ou moins proche de travail) et les exigences imposées par la réalité des missions assurées. Elle résulte d'une méconnaissance de la complexité des processus en jeu dans la fonction accueil.

On observe tout d'abord des attentes du public de plus en plus diversifiées et une sociologie d'usagers de plus en plus difficiles à satisfaire. La complexité des questionnements des personnes accueillies reflète la complexité d'un paysage institutionnel dans lequel les « clients » manquent de repères. Les agents d'accueil doivent bien souvent développer une aptitude à dépasser les cloisonnements institutionnels imposés par leur poste pour être en capacité d'apporter des éléments de réponse individualisés. On est loin de l'image stéréotypée de l'hôtesse d'accueil décérébrée qui perdure parfois dans les représentations collectives!

Un autre élément de la complexité du métier d'agent d'accueil qui paraît être occulté par l'administration est la question de l'appréhension de la diversité des publics alors que des situations spécifiques (personnes ne parlant pas le français ou ne le lisant pas, dimension interculturelle de l'accueil, accueil de personnes fragilisées ou en situation de handicap) appellent des aptitudes et une prise en charge particulière. Le besoin d'outils et les attentes des agents d'accueil, appuyés par les encadrants, en matière d'adaptation aux diverses situations d'accueil en présence sont largement exprimés; il en va de la capacité de l'institution à respecter l'identité culturelle des personnes et à accompagner pour ce faire les agents qui la représentent au quotidien.

Le métier d'agent d'accueil reste déprécié dans nos organisations classiques. Il en résulte une gestion de carrière inadéquate et une mésestime pour les besoins matériels et immatériels parfois exprimés. Ce manque d'intérêt se traduit par une politique de recrutement inefficace, un manque de préparation des agents, une quasi-inexistence de formation, un isolement des agents sur un cœur de mission (la relation interpersonnelle) et un déficit en termes de connexion sur l'organisation interne comme sur son environnement externe. Il est d'ailleurs frappant de constater que des stratégies de contournement sont parfois développées par ces agents sur qui repose la responsabilité de traduire l'action publique voire parfois de rendre intelligibles les processus administratifs!

Ces difficultés sont renforcées par le malaise ressenti au regard de la violence symbolique exercée par l'administration dans ses relations avec ses « administrés » et le sentiment de ne pas respecter l'identité, l'intimité ou la dignité des personnes: matraquage de questions nécessaire à l'orientation des personnes, locaux mal identifiés dans l'espace public, documentation stigmatisante dans les espaces d'attente, peu d'attention portée à la confidentialité des échanges dans l'organisation physique des espaces d'accueil, disponibilité toujours plus problématique puisque les agents d'accueil doivent bien souvent en parallèle assurer des tâches administratives de plus en plus exigeantes.

Au final, les agents d'accueil bricolent, peu font carrière sur ce métier malgré un fort attachement exprimé quant à leurs missions d'accompagnement et de médiation.

Les enjeux existants s'agissant de l'accueil du public dans nos administrations sont pourtant déterminants et, une fois encore, les droits culturels permettent de les traduire. Ainsi les agents d'accueil exercent un rôle stratégique en matière d'accès à l'institution, ils y accueillent le public, l'invitent à en comprendre le fonctionnement et à se situer dans le paysage institutionnel. Ils assurent une fonction aujourd'hui informelle de clarification et de simplification du langage et des codes administratifs et leur responsabilité est essentielle en particulier en matière d'accès aux droits dans le domaine social: « Les personnes qui viennent jusqu'à nous font déjà un très grand pas, si elles sont mal accueillies c'est foutu, on ne les reverra plus ».

## La réduction des violences symboliques exercées par l'administration

Les agents d'accueil jouent un rôle peu reconnu, lié à la réduction des violences symboliques exercées par l'administration. La régulation humaine est en effet souvent nécessaire, d'autant que certains partenaires institutionnels ne sont plus disponibles que sur serveur téléphonique. Ils apportent en outre de la confiance dans les relations institutions bénéficiaires, ils sont d'ailleurs parfois sollicités pour valider ou non la teneur d'une information qu'un usager aura lue ici ou là.

Les agents d'accueil de nos institutions constituent donc un relais stratégique entre l'institution et les habitants des territoires, une courroie de transmission, une « ressource » essentielle pour permettre aux habitants de s'orienter, en utilisateur – contribuable – citoyen éclairé, dans l'offre de service public disponible sur leur territoire. L'analyse à travers les droits culturels met en évidence la création de richesse qui se joue potentiellement dans la relation entre un agent qui incarne et facilite l'utilisation du service public sur un territoire et des habitants qui vivent une institution éclatée, désincarnée et peu sensible à la nécessité de rendre plus lisibles et plus confortables les parcours administratifs.

Les leviers d'action pour que la fonction accueil évolue et réponde au besoin sont de plusieurs ordres:

- Il s'agit en premier lieu de reconnaître, d'expliciter et de valoriser les différentes composantes du métier d'agent d'accueil pour hybrider des missions a priori éloignées mais complémentaires d'interprète de l'administration, de traducteur de l'action publique, de facilitateur de territoire, de relais « hors les murs » de l'institution, d'écrivain public, de porte d'entrée des droits du citoyen et de simplificateur du service public;

- Il s'agit d'outiller la mise en réseau du territoire pour que les connexions, à travers les agents d'accueil, soient effectives entre institutions et acteurs du territoire: croiser les formations, décloisonner les systèmes d'information;

- Il s'agit d'organiser l'administration en conséquence: d'une part en affirmant la co-responsabilité des services dans la délivrance de l'information et en garantissant sa circulation et d'autre part en reconnaissant le rôle de vigie et d'interpellation des agents d'accueil dans l'organisation s'agissant des besoins de clarifier, de simplifier ou de questionner la pertinence des dispositifs;

- Il s'agit d'identifier les compétences nécessaires dans ce nouveau positionnement et de former les agents en conséquence sur leurs savoir-faire (la capacité à rendre lisible l'information, à la compiler, la mettre à jour, la retraduire), leur savoir être (la capacité à faire du lien) et leurs savoirs (connaissance approfondie de l'offre de service public élargie à tous les partenaires institutionnels);

- Il s'agit enfin de transformer les référentiels métier (CNFPT), de créer une culture métier et de partager les pratiques au sein d'une communauté d'agents d'accueil.

L'analyse du métier d'agent d'accueil à travers les droits culturels a en définitive montré la nécessaire évolution de la fonction accueil dans le service public. Il est question de créer un nouveau métier d'agent d'accueil qui assurerait une interface pour les habitants sur les territoires, ouvert sur les autres institutions et autour de qui pourrait se construire un écosystème de service public innovant et agile! Il s'agit pour l'administration de s'emparer de cette question de l'accueil du public pour en faire un socle d'innovation ascendante et affirmer une relation au service public qui garantisse la lisibilité de son action et engage sa capacité d'adaptation. Il y a derrière ces nécessaires transformations un enjeu politique fort en termes de confiance des citoyens dans l'action publique.

# Faire que les ressources deviennent intarissables

Anne Aubry
Coordinatrice de la démarche sur les droits culturels dans l'agglomération lyonnaise, doctorante en sociologie et anthropologie politique au Centre Max Weber – Université Jean Monnet de Saint-Etienne, chargée de mission pour Réseau Culture 21 et l'IIEDH de Fribourg.

**En janvier 2012, Audrey Pascaud, déléguée générale de l'association Culture pour tous et Fernanda Leite, directrice du Centre Culturel Oecuménique (CCO) organisaient une rencontre publique intitulée « Violence et pauvreté culturelle » dans laquelle intervenait Patrice Meyer-Bisch. Le succès de cette rencontre et l'intérêt qu'elle a suscité ont conduit ces acteurs à prendre l'initiative de porter une démarche d'« observation participative de l'effectivité des droits culturels à l'échelle de l'agglomération lyonnaise ».**

Un groupe de travail est alors composé. Il réunit des professionnels de différents secteurs publics, associatifs et privés, dans les domaines de la culture, du social, de l'éducation, des étudiants et des chercheurs, des bénévoles associatifs et particuliers. Les membres du groupe donnent de leur temps, forment des espaces pour mettre leur pratique à l'épreuve de l'analyse déployant les outils méthodologiques développés dans le programme Paideia (cas d'école, cartographies d'acteurs et de processus). Cette démarche issue de la société civile est exploratoire, expérimentale et itinérante: elle s'affine au fur et à mesure de la tenue des séances de travail suivant la contribution des membres du groupe, se déroule dans leurs diverses structures et reste ouverte à l'hétérogénéité des acteurs de l'agglomération lyonnaise; enfin, il s'agit parfois de se déplacer, prendre des rendez-vous individuels, pour entamer des discussions. Aussi, les formats de mises au travail et d'échanges s'ajustent aux intérêts des acteurs présents et à leur mode d'implication dans la démarche.

### Rendre la démarche publique, déployer des perspectives communes

En 2013, une journée de formation à l'attention d'un plus large public est organisée. En 2014, une journée de restitution ouvre une nouvelle fois cette dynamique à d'autres acteurs et permet de témoigner de premiers résultats. Les thématiques abordées sont nombreuses; les problématiques soulevées fondamentales; les débats et les échanges nécessaires.

Qu'a produit cette démarche? Une attention constante aux droits culturels, le réflexe d'aller interroger les évidences, d'approfondir l'évaluation des façons de faire ou de conduire les projets. Les acteurs ont énoncé ce souci commun de rechercher des indicateurs d'évaluation qui correspondent aux objectifs transversaux de leurs actions plutôt que de « seulement » suivre les découpages et cloisonnements suscités par les modalités évaluatives des politiques publiques. L'évaluation collective demanderait une confiance réciproque suffisamment puissante pour que s'exprime sans crainte la puissance de la « multitude » (Negri, 2002), celle des singularités impulsant le mouvement, le vivant de nos écosystèmes.

### Le CCO, lieu d'accueil et de reconnaissance des ressources culturelles dans leur pluralité

Prendre part à cette démarche et l'avoir coordonnée pendant un temps n'est pas le fruit du hasard. J'étais au même moment en « résidence recherche » au CCO. Les enjeux soulevés s'accordaient avec les problématiques que je désirais aborder et on a su me faire confiance pour tenir ce rôle. Par ailleurs, l'étude des 50 ans d'existence de cette structure associative montre que ses acteurs mettent au travail leur capacité d'accueil et de reconnaissance de la pluralité des ressources de leur environnement. Porté par les valeurs d'hospitalité, d'éducation populaire et de liberté, le CCO accueille des personnes et associations qui trouvent là les moyens de leurs expressions et activités, qu'elles soient militantes, artistiques, communautaires, citoyennes, religieuses ou scientifiques, sous condition du respect des droits de l'homme. Il peut, à ce titre, être qualifié de lieu carrefour où peuvent se croiser « des mondes » et le « monde ». C'est un « espace commun » qui sert à plusieurs personnes. Mais il semble aussi un lieu de recherche constante de l'agir collectif puisque les membres de son conseil d'administration et de l'équipe salariée se donnent pour mission de toujours œuvrer en favorisant les rencontres (1). Une mission que nous pourrions qualifier de « sisyphéenne »

### Le CCO, une expérience de multiples branchements?

Le CCO peut se définir comme un laboratoire où s'expérimentent des « branchements » (Amselle, 2001) réticulaires de savoirs et savoir-faire afin de permettre le développement des activités portées par les personnes. On observe qu'un partage de ressources culturelles se déploient à travers des processus-évènements inventés au fil des saisons: projets artistiques inclusifs et pluridisciplinaires impliquant professionnels et amateurs; débats citoyens élaborés en complicité

avec les artistes, associations, habitants, institutions partenaires, chercheurs; scènes d'expression des musiques et danses de la planète, contemporaines, évolutives et déjà hybrides (Molinet, 2006); projets en arts numériques; projets de développement de pratiques collaboratives. Autant de moments de proximité pour que se vive collectivement l'art citoyen des imaginaires interculturels par le biais de rencontres basées sur le respect des droits de l'homme et l'égale dignité des personnes et des cultures.

**Le CCO, un champ des artisans du commun?**

Être un lieu « augmenté » où se déploie plus de liberté, de reconnaissance, de capacité d'agir appelle à la réflexion et l'évaluation constante de ce qui est développé. Rien ne va de soi dès lors qu'il s'agit d'opérer par branchements de ressources pour construire un monde commun qui soit une œuvre dynamique et cosmopolitique (Stengers, 2007). Nous sortons du confort d'un commun qui serait acquis à sa cause et toujours déjà là.

Ainsi, le travail engagé à partir du référentiel des droits culturels permet la réinterprétation des objectifs que se donne la structure, notamment en termes d'accompagnement des associations et groupes artistiques. L'accompagnement est alors analysé dans chacune des étapes de son processus: permet-il la circulation des personnes dans diverses pratiques et modes d'expression? Permet-il la solidarisation des capacités des acteurs qui y prennent part afin qu'elles s'enrichissent mutuellement? Se déploie-t-il dans la réciprocité des engagements des acteurs? Se conduit-il en transversalité et synergie dans toutes les actions menées au CCO? Permet-il l'augmentation des savoirs et des réseaux? Permet-il des coopérations culturelles au sein de l'équipe salariée, avec les associations et groupes accompagnés comme avec les partenaires publics et privés?

## Agir dans la prise en compte des droits culturels, c'est agir sur le vivant d'un écosystème de relations

Plus de pouvoir d'agir, de liberté et de reconnaissance dans l'espace social demande de prêter une attention à la durabilité du développement des associations et initiatives qui irriguent le territoire. Aussi le CCO accompagne les acteurs à la définition de modèles économiques porteurs de valeurs et de sens dans le respect de l'engagement associatif. L'économie sociale et solidaire semble être le creuset de la durabilité des actions portées dans un contexte de « restriction budgétaire » qui l'impacte grandement. Dans un espace qui paraît saturé de toutes parts, les interstices sont fins pour renouveler l'existant et permettre son déploiement. Rendez-vous individuels d'élaboration et de suivi de projet, mutualisation des moyens (bureau partagé, mises à disposition de salles de répétition et de réunion), formations collectives (droits associatifs, gestion, comptabilité, gouvernance, diffusion, communication, réseaux, pratiques collaboratives) en sont quelques traductions. Agir dans la prise en compte des droits culturels, c'est agir sur le vivant d'un écosystème de relations pour tisser les traits d'union et le développement durable des initiatives engagées. Cela demande des temps collectifs d'analyses et d'instruction des méthodes, la capitalisation des expériences conduites afin de pouvoir essaimer au-delà. Le CCO peut être considéré comme un lieu ressource pour que les ressources des uns et des autres se libèrent et deviennent intarissables.

-

[1] Nous entendrons fréquemment lors de temps de débat ou dans le quotidien de la structure: « nous ne sommes pas que des loueurs de salles! ». Le CCO a été créé en 1963 comme aumônerie étudiante à proximité du Campus universitaire de la Doua à Villeurbanne. La volonté « œcuménique » a aujourd'hui une acception laïque. L'objet associatif déclaré du CCO est « de favoriser la promotion individuelle et collective de tout l'homme et de tous les hommes. Elle inscrit son action dans le cadre du respect et de la mise en œuvre des droits de l'homme. Elle contribue à l'accueil de toute personne et de tout groupe pour faciliter son expression et sa participation au sein de la société dans un esprit œcuménique, c'est-à-dire, ouvert à l'universel dans une volonté de dialogue pour construire un vivre ensemble dans toute la terre habitée. Elle se dote de tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif ».

**Références**

**AMSELLE Jean-Loup,** Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures, Paris, Flammarion, 2001.

**MOLINET Emmanuel,** « L'hybridation: un processus décisif dans le champ des arts plastiques », Revue Le Portique, 2-2006.

**NEGRI Antonio,** « Pour une définition ontologique de la multitude », Multitudes, 2, n° 9, 2002.

**STENGERS Isabelle,** « 1. La proposition cosmopolitique », in Jacques Lolive et Olivier Soubeyran, L'émergence des cosmopolitiques, La Découverte, 2007.

# Culture pour tous : les droits culturels comme problème, ressource, solution

Audrey Pascaud
Déléguée générale Culture pour Tous, Lyon

Début 2009, l'association était en transition: renouvellement de l'équipe permanente et du CA, souhait de sortir du réseau Cultures du cœur, changement d'appellation dans l'urgence et nécessité de doter l'association de nouveaux outils de travail… C'est à cette époque que le Conseil d'administration a souhaité que l'action de l'association reflète plus l'idée qu'il se faisait de la culture: pas une histoire de cœur mais de droit, une question de dignité et en quelque sorte de développement humain, même si ce ne sont pas les termes qui étaient employés à l'époque. C'est cette conviction qui était portée par la précédente équipe, qui a constitué la ligne de conduite de la nouvelle et qui a en partie orienté son recrutement.

Cette approche fondée sur le droit et la dignité a rapidement abouti à la recherche de ressources extérieures pouvant permettre de poursuivre la réflexion, de se nourrir d'autres manières de penser et d'agir. En 2010, l'association invitait Patrice Meyer Bisch et Jean-Michel Lucas à intervenir dans le cycle de formation qu'elle proposait aux travailleurs sociaux de son réseau. Depuis, ces journées de formation ont tous les ans permis à une dizaine de stagiaires de découvrir la Déclaration de Fribourg et les applications opérationnelles développées par Patrice Meyer-Bisch et Jean-Michel Lucas.

Peu à peu, les salariées, des bénévoles et des administrateurs de Culture pour tous ont réalisé que le référentiel étudié et pratiqué au cours de ces journées de formation pouvait constituer un cadre intéressant pour analyser l'activité même de Culture pour tous, identifier les points positifs et ceux nécessitant des améliorations. La réflexion lancée a d'abord provoqué un immense désarroi: désarroi lié à la nature et la taille du chantier à mener pour améliorer le sens et la qualité des services rendus et la manière de les envisager. On ne pouvait plus croire à des solutions simples à des problèmes complexes. Désarroi dû également au fait que les améliorations à penser et à mettre en œuvre dépendaient pour partie seulement de l'association. Désarroi enfin car la prise de conscience n'était pas partagée par l'ensemble des parties prenantes de l'association et pour avancer, il allait falloir agir en partie à couvert, à partir des aspects les plus anecdotiques de l'activité et non pas dans le cadre d'une démarche assumée de refondation du projet de l'association.

## Travailler des questions problématiques sans attendre la situation parfaite pour agir.

Finalement le référentiel des droits culturels, digéré par les salariées, des bénévoles et des administrateurs de l'association, a permis de travailler des questions problématiques une à une, à partir de ce qui semblait réalisable, sans attendre la situation parfaite pour agir. Avec un peu de constance, une dose d'activisme, en se focalisant sur le concret, en admettant la nature partielle de certaines solutions, il a été possible d'avancer.

De nouvelles actions ont été développées pour permettre aux utilisateurs de Culture pour tous de participer et de contribuer plus à la vie culturelle et à Culture pour tous: ateliers de critique, espaces de dialogue et de rencontre entre des directions artistiques et d'institutions et des Actionneurs, groupe de résonance où construire avec toutes les parties prenantes de Culture pour tous des solutions aux problèmes identifiés. Ce sont les mots que l'association utilise pour décrire son activité, ses relations, qui ont été redéfinies.

Rapidement, il a été réalisé que le travail ne serait finalement jamais terminé, parce que le processus même impliquait de former et d'associer de nouveaux acteurs (bénévoles, volontaires, administrateurs, partenaires et interlocuteurs extérieurs) et parce que le fondement de l'activité principale de l'association est problématique au regard des droits culturels. Il le restera tant que les activités aujourd'hui périphériques de l'association ne seront pas devenues son cœur de métier et que ses modes de gouvernance et de participation n'auront pas évolué plus. C'est sans doute la ligne de crête sur laquelle l'association chemine en ce moment…

Du droit à la culture aux droits culturels, un enjeu de démocratie

# Chantier #3

# Vivons nos patrimoines ! Comment faire bien commun de nos mémoires aux paysages

## Sommaire


Sommaire et introduction p. 61
Patrimoines vivants, ressources d'hospitalité – **Patrice Meyer-Bisch** p. 62
Quel passé et quel patrimoine, pour qui, où, à la Réole? – **Gabi Dolff-Bonekämper** p. 65
Culture des lieux, espaces de citoyenneté – **Martin Chenot** p. 66
Identifier et développer les droits culturels dans les patrimoines, des mémoires et des paysages – **Marie-Christine Lerat-Hardy** p. 68
Le devenir des églises de la Manche – **Alain Talon** p. 71
La grande collecte, archives de la première guerre mondiale dans la Manche – **Julie Laplanche** p. 74
Holloway, Jean 15 ans en 44, un projet de création artistique différent – **Jane Motin** p. 76
Paysages d'estuaire(s), des artistes et des habitants coproducteurs d'un bien commun patrimonial et passeurs de territoires? – **François Pouthier** p. 78
Comment la prise en compte des droits culturels fait écho dans la démarche du projet de ville la Réole 2020? – **Olivier Bayle-Videau, Selvie Legros, Cécile Gaydon** p. 80
La valorisation de la mémoire vivante en territoire du Nord – **collectif groupe mémoire** p. 82
Le schéma des espaces naturels du Territoire de Belfort – **Fabien Dubocage** p. 84

Pourquoi et comment identifier et développer les droits culturels dans les projets patrimoniaux et de mémoires? Comment la mise en œuvre des valeurs portées par les droits culturels dans les politiques publiques peut-elle coproduire sur les territoires de vie des populations une connaissance décloisonnée, interdisciplinaire et partagée entre toutes les personnes, quels que soient leur âge et leur état, qu'elles soient actives ou non, précaires ou non, rurales ou urbaines, « intégrées » ou exclues, en somme quelles que soient leurs singularités ou leurs altérités?

Un patrimoine est vivant ou il n'est pas, c'est un bien commun, une ressource pour tous les droits, libertés et responsabilités culturels et sociaux des habitants et des visiteurs d'un territoire. Véritable écosystème culturel, un territoire mixe des patrimoines, des mémoires croisées et des paysages. La mise en débat des représentations mémorielles voisines ou croisées, ainsi que des projets d'aménagement, met en jeu tous les droits culturels.

Qu'est-ce qu'un aménagement culturel, équitable et durable des territoires, valorisant leurs ressources, palliant leurs vulnérabilités sans verser dans la patrimonialisation, cherchant de nouvelles connexions et de nouveaux savoirs pour favoriser les créativités sociétales? Ce chantier cherche à identifier comment les « maillages » qui font le territoire expriment et permettent un tissu social riche, libre et démocratique.

-

Le chantier patrimoines, mémoires et paysages est une plongée dans les multiples dimensions temporelles. Les temps se croisent, correspondent et interrogent les rapports que nous entretenons avec eux. Ce chantier a permis de questionner la légitimité de ceux qui font patrimoines, mémoires et paysages comme des modalités de leurs mises en partage. Comment les cultiver dans des responsabilités partagées? Comment provoquer les débats publics nécessaires pour qu'ils restent toujours dans une dynamique « en-train-de-se-faire » plutôt que de devenir lettres mortes pour des personnes qui ne sauraient plus les lire et s'y ressourcer?
Mobiliser autour des patrimoines, mémoires et paysages d'un territoire en prenant en compte les droits culturels des personnes est une façon de prêter attention aux formes d'expressions singulières des héritages portés, aux façons dont nous pouvons les solliciter dans divers projets pour que l'horizon des communs ne se perde de vue.

# Patrimoines vivants, ressources d'hospitalité

Patrice Meyer-Bisch

Un patrimoine culturel est un milieu vivant, au double sens de ce que signifie le milieu: autour de soi et en soi; il est milieu, ou lieu ouvert (à la fois espace libre et territoire diversement écrit) toujours à éduquer, restaurer et développer, toujours à habiter; il est ressource d'hospitalité. L'élévation des ressources, leur reconnaissance croisée, leur valorisation, est inséparable des droits, des libertés et aussi des responsabilités de chacun de participer à la vie culturelle.

**1. Travail de mémoire, histoires et valorisation d'un patrimoine**

En termes de droits culturels, chaque personne, seule ou en commun a droit de connaître, d'accéder, de jouir et de participer à la connaissance et au développement des patrimoines qui sont nécessaires à son processus d'identification (Déclaration de Fribourg, art. 3, al.1).

Dans tout patrimoine, il y a un versant singulier (par ex. tel paysage, voire telle histoire vécue dans ce paysage) et un versant universel (la nécessité d'inscrire ses épisodes de vie dans des paysages). Ainsi chaque maison, comme chaque territoire, est un patrimoine singulier, dans lequel sont mis en relation des valeurs universelles (lumière, espace, durée, matériaux, intimité...) qui peuvent accueillir des hôtes.

**1.1. Du droit à la mémoire au droit au patrimoine**

Le droit de participer aux patrimoines a été consacré officiellement par la Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société », dite « Convention de Faro » (2005).

Aux fins de la présente Convention,

a. Le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux;

b. Une communauté patrimoniale se compose de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures.

La conservation des patrimoines n'y est plus présentée comme un but en soi, mais comme un droit culturel à part entière: chaque personne, seule ou en commun, a le droit, la liberté et aussi les responsabilités d'accéder aux ressources culturelles héritées du passé, dont il a besoin pour vivre son processus d'identification. Cela inclut le droit aussi de participer à leur interprétation et à leur valorisation. En outre, le patrimoine y est compris comme intégrant les dimensions culturelle, écologique, économique, politique et sociale, autrement dit comme un patrimoine vivant (non pas simplement matériel et immatériel):

Pour les habitants, anciens, nouveaux et de passage, ces ressources sont un héritage, un ensemble de traces et de valeurs pour vivre leurs mémoires. Chaque personne, seule ou en commun a un droit au travail de mémoire, sans quoi ses libertés de vivre le présent et d'envisager l'avenir sont handicapées.

Le droit de participer à la vie culturelle a, comme tous les droits de l'homme, une face intime (vivre librement son processus, ou développement, identitaire) et une face sociale (partager cette liberté, les ressources culturelles et les responsabilités qui sont liées).

Le droit au patrimoine, condition du droit de participer à la vie culturelle implique, toujours dans cette interface:
- Le droit à la mémoire; plus exactement le droit à vivre librement et de façon responsable le droit au travail de mémoire. Le travail de mémoire, dans ses deux faces, consiste à réinterpréter des continuités et discontinuités temporelles et territoriales par un travail d'histoires. Il implique une reconnaissance des « faits » (au sens d'une non-falsification), et un accès à la diversité de leurs interprétations.
- Le droit aux histoires, plus précisément, le droit et la liberté d'accéder aux différents récits qui permettent une lecture des patrimoines qui favorisent son épa-

nouissement culturel, d'accéder à leurs interprétations, et éventuellement le droit d'y participer, et de dire et d'écrire ses histoires. Les récits personnels sont importants pour leur auteur et leurs destinataires directes; ils peuvent aussi être essentiels en tant que témoignages. Une histoire est une façon de décrire une mémoire; elle est une interprétation d'un patrimoine; elle est un des accès à un patrimoine, comme un chemin d'hospitalité.

**Les processus mémoriels.** « Par processus mémoriels », il faut entendre les processus qui offrent aux personnes touchées l'espace nécessaire pour exprimer leurs différents récits d'une manière qui ait du sens du point de vue culturel ». Rapidement, on peut estimer que ce sens est garanti par la qualité (maîtrise?) des disciplines culturelles utilisées, par le traitement des sources et par la force démonstrative.

**Patrimoines et territoires.** L'inscription dans un territoire (ou le portage par un territoire), implique une construction espace/temps, dans lesquelles se jouent les dialectiques (le plein des bâtiments et le vide des paysages/le plein des événements et le vide des durées).

**1.2. Qu'est-ce qu'une ressource culturelle?**

La mémoire étant parfois devenue « un véritable champ de bataille », ou « un champ en déshérence » les processus mémoriels sont les premiers facteurs de paix, comme les premiers facteurs d'enrichissement, au niveau du développement de chacun, comme de celui de chaque communauté, ou population en cohabitation plus ou moins partagée.

Une ressource culturelle est un savoir transmis par des personnes et/ou déposé dans des œuvres. Un paysage, en ce sens, est une œuvre, au même titre qu'une ville, un village, un livre, une langue, un art, une science, un mode de vie. Les ressources naturelles sont aussi culturelles, car elles sont déjà plus ou moins bien cultivées, bien ou mal traitées. Et surtout elles demandent à être connues et aimées. Elles restent sources premières d'inspiration. Une ressource culturelle est une œuvre réalisée (un livre, un paysage) et une discipline qui permet de participer à cette œuvre (des lectures diverses) et de s'en servir pour en produire d'autres (l'écriture sur papier, sur le sol, dans l'architecture d'entretien et de création).

Une ressource est à la fois un milieu et un chemin: dans tous les cas un lieu de rencontre. Sa « puissance » est dans la diversité possible de ses approches, son potentiel d'interprétation. Cette liberté d'interprétation non seulement ne freine pas, mais permet le développement. Il ne s'agit pas seulement de favoriser le « vivre ensemble », mais l'« admirer ensemble », dans l'étonnement de la diversité, dans la confiance que de l'intelligence peut advenir partout, malgré la médiocrité, grâce aussi à cette médiocrité, lorsqu'elle est analysée, débusquée, pour laisser place aux intelligences trop peu écoutées des habitants, qu'ils soient résidents ou de passage.

**2. Un patrimoine culturel est physique, sinon comment pourrait-il, avoir une âme?**

C'est cette noblesse de vie gardée et transmise que l'on tente de désigner par la notion de « patrimoine culturel immatériel », mais elle est ainsi bien mal nommée. L'immatériel n'est qu'une négation qui ne désigne rien, si ce n'est un mépris pour les matières. Certes, il y a mystère, au-delà du visible, mais cette abstraction est malléable à la merci des langues de bois, toujours promptes à de nouvelles classifications. L'administration semble facilement oublier qu'un savoir passe toujours par une inscription dans des corps et des choses. Un patrimoine culturel est une réserve de savoirs en continuité choses/esprit, passant toujours par des corps humains. Cette correspondance en tous sens est son essence, son unité et sa fécondité. Certes, l'idée était de prendre au sérieux la définition large de la culture, développée par l'UNESCO, et il est difficile de passer à une définition large tout en gardant une portée opérationnelle. Mais ajouter une nouvelle catégorie n'était pas la meilleure solution. En politique, il y a besoin de secteurs: les beaux-arts, les patrimoines, la culture, la santé, Le problème est que ça casse l'unité de l'humain, dont le culturel est le premier garant. On a bien vu à l'instant que la santé est un problème culturel. Pourquoi? Parce que c'est une question de savoirs incorporés, appropriés, de saveurs qui sont à la fois le lien aux choses, aux plantes, au souffle de son bébé, au corps de l'autre, à l'eau, à la lumière, aux lieux, à la parole et à la confiance. Tous ces savoirs se déposent dans des mots. Bien sûr, on peut avoir des patrimoines spécialisés pour le chant, la danse ou la langue. Mais, ce qui constitue un patrimoine vivant, c'est leur interdépendance, c'est là que la parole se chante, qu'elle prend et donne corps, en passant par des gestes, des choses et des lieux. Ce qui fait culture, c'est un chemin qui a été parcouru.

Beaucoup préfèrent la notion de « patrimoine vivant » pour dire cette interdépendance: ce qui compte, c'est que son âme ne soit pas intangible, elle est plus que tangible, elle affleure et c'est en ce sens qu'il est culturel.

**3. Un patrimoine, ou dynamique mémorielle, est un capital culturel**

« Le travail de mémoire est rarement intégré dans les stratégies globales de développement de la démocratie ou dans les stratégies transitionnelles d'après

conflit. La dynamique mémorielle constitue toujours un processus politique. »

### 3.1. Un capital inclusif

Un patrimoine est le fruit de travaux interpénétrés. Un patrimoine devient capital dès lors qu'il est valorisé: exploité (entretenu et développé) au profit de tous ceux qui peuvent bénéficier, non seulement des ressources accumulées, mais de sa dynamique.

Les patrimoines s'inscrivent dans des paysages, urbains ou/et paysans, ils ont été et sont dessinés par la pratique de nombreux métiers, qui sont comme un ensemble de trames et de chaînes à repérer. La revendication de participer à la vie et à l'écriture de paysages hospitaliers, n'est pas simplement humaniste; elle est essentielle pour développer une économie elle-même inclusive, faite par et pour tous ceux qui peuvent participer au patrimoine en tant que « capital culturel ». C'est un véritable bien commun à un nombre indéfini de personnes, un capital de ressources, avec ses actifs et ses passifs. Un développement n'est soutenable, au sens d'inclusif que dans la mesure où il respecte et exploite des patrimoines non seulement « durables » ou « soutenables », non seulement « intégrés », intégrant les différentes dimensions culturelles, écologiques, économiques, sociales et politiques, mais « inclusifs », permettant l'inclusion à la fois des personnes et des domaines.

### 3.2. L'intelligence territoriale: un but et un moyen

L'intelligence territoriale, ou capacité de percevoir et de valoriser les ressources culturelles qui sont dans un territoire, est à la fois un but (épanouissement de chacun) et une capacité de valoriser ces ressources.

« Pour cela les acteurs locaux doivent entrer en dynamique, dialoguer, construire du lien, coopérer, c'est-à-dire faire preuve d'intelligence au service du territoire. Si l'enjeu de l'élaboration d'une stratégie de développement territorial peut se définir, son implantation est autrement plus ardue. Les acteurs locaux suivent des stratégies différentes, le territoire n'est pas univoque. Les cultures sont différentes, les ambitions parfois contradictoires, les ressources toujours faibles, les arbitrages incertains. »

Il n'y a donc pas un seul territoire dans la réalité vécue, même si un territoire a une limite administrative. Cette diversité n'est pas que subjective puisqu'elle a donné naissance à des objets et à des utilisations. Un territoire est un maillage qui à la fois résulte de celui de ses habitants anciens et actuels, résidents et de passage, et est aussi ressource pour eux.

L'intelligence territoriale se trouve à la croisée des échelles et des échelons. Chaque échelle spatiale a des échelons (du plus proche au plus lointain) et temporelle (du court au long terme), mais il y a aussi une diversité d'échelles spatiales et temporelles. Des retraités, des entrepreneurs, des jeunes couples, des architectes, un conseil communal, sont des acteurs qui ont chacun une diversité singulière d'échelles et d'échelon. C'est cela qu'il faut recueillir et écrire de multiples façons, ce tissage de libertés, cette école d'intelligence, qui ne sépare pas théorie et émotion, cette source de laquelle sourd la paix.

# Quel passé et quel patrimoine, pour qui, où, à La Réole ?

Gabi Dolff-Bonekämper
Historienne de l'art, ancienne conservatrice du mur de Berlin, titulaire de la chaire d'études de conservation à l'Institut de planification urbaine et régionale de l'Université technique de Berlin.

Où trouve-t-on le passé d'un lieu comme La Réole? C'est bien évidemment dans les traces et les signes, les noms des rues et des lieux, les histoires racontées, les histoires omises, les monuments commémoratifs qui existent et ceux qui n'existent pas, les collections aux musées, les traductions médiatisées et artistiques. Mais dès que nous remplaçons le « on », qui fait abstraction de personne concrète, par un individu, une personne, homme ou femme, jeune ou âgé, d'ici ou d'ailleurs, et de quel ailleurs, et depuis quand, la réponse devient plus complexe. Car toute personne a un regard et un savoir spécifique, une biographie, un passé qui peut impliquer d'autres lieux, d'autres histoires. Et elle aperçoit « le lieu » de manière spécifique.

Qui trouve donc quel passé à La Réole, en compagnie de qui? Pour des visiteurs qui viennent de loin, comme pour moi et mon mari au mois de Septembre 2014, l'accès au passé de La Réole se fait difficilement. En arrivant à la Gare où en voiture sur le quai de la Garonne, on aperçoit les effets du passé récent, des maisons à volets fermés, un seul café ouvert, une ambiance de lieux désaffectés, peu de monde. En nous approchant de la ville haute, orientés par le clocher visiblement ancien, qui domine le paysage impressionnant des toitures, nous découvrions, un à un, les splendides bâtiments témoins d'un passé lointain, qui a dû être glorieux. Ils appartiennent, par leur typologie et leur style, à la famille des grands monuments européens.

Mais quelle importance peut avoir ce passé glorieux, peuvent avoir ces monuments historiques pour les Réolais d'aujourd'hui? Qui sont les Réolais d'aujourd'hui, d'où viennent-ils, depuis quand y habitent-ils, qu'est-ce que leurs parents leur ont dit et qu'est-ce qu'ils racontent à leurs enfants? C'est important, parce-que c'est à eux de convertir les monuments historiques, qui, tout seul, ne sont que des objets trouvés, en patrimoine. Car le patrimoine, dans le sens défini dans la Convention de Faro de 2005, que j'applique ici, se construit aujourd'hui, à la base d'une société urbaine actuelle, non pas par l'autorité étatique d'une administration, qui, bien sûr, restera toujours importante pour l'expertise scientifique de ses acteurs et l'impacte légal de ses actions.

Le patrimoine de La Réole est, en premier lieu et avant toute marchandisation, aux Réolais, et c'est à eux d'en faire un pilier de leur culture locale et un support de leur bien commun.

Pour avancer dans cette direction, et pour constituer une base solide au statut de Ville d'art et d'histoire, je propose trois actions:

1. Une visite commune du plus grand nombre possible des Réolais d'aujourd'hui à Bordeaux, pour aller dire bonjour à l'Évêque et rendre visite aux objets de culte qui on été réquisitionnés par Bordeaux après la Révolution: Le maître-hôtel en marbre, les orgues, les grilles qui manquent à l'église des Bénédictins. Cette visite doit être annoncée, accompagnée commentée par la presse locale et bordelaise, Le Sud Ouest et son rédacteur en chef, Ives Harte, seront certainement approchables. Le résultat peut être, que Bordeaux restitue une partie des objets.

2. Une invitation adressée au parlement bordelais, de siéger, pour un jour, dans la « maison dite du Prince noir », où le parlement Bordelais se réfugiait lors de la peste au 16e siècle, si je me rappelle bien. Il sera important de faire voyager une partie des parlementaires en bateau pour évoquer la durée du voyage d'autrefois, une autre partie en transport commun, pour attirer l'attention au problème de la fréquence et de la vitesse des trains. Les écoliers de La Réole pourraient être présents à la session, l'ordre du jour serait fixé par un comité commun.

3. Un guide/livre-cadeau pour tout écolier de La Réole, offert à l'âge de 10 ou de 11 ans, fait pour les enfants de cet âge, qui les aide à découvrir, par leurs propres moyens, le passé de leur ville, les bâtiments anciens, le paysage urbain et les narratifs locaux qui se mêlent à la plus grande histoire régionale et nationale. Le modèle pourrait-être le guide pour les enfants fait par l'université de Dortmund. La fabrication du guide peut se faire en partenariat avec les écoles d'architecture et les instituts d'histoire de l'art de la région.

Ceci pour faire envie aux Réolais de s'engager dans de premières petites aventures patrimoniales peu coûteuses. Pour la suite, ils verront bien!

# Culture des lieux, espaces de citoyenneté

Martin Chenot
Directeur de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

**Quand partout ailleurs on évoque la ville de Bordeaux, viennent instantanément à l'esprit deux images fortes: celle du vin bien sûr, mais aussitôt après, celle de son architecture lumineuse et horizontale posée dans l'ampleur de la boucle du fleuve. Peu de villes ont construit par l'intelligence de leur implantation et par leur histoire une telle cohérence entre l'image mentale qu'elles laissent à l'esprit des visiteurs et la réalité matérielle de leur architecture et de leur paysage urbain. La force de la métropole Bordelaise est de n'avoir cessé de construire cette image, de n'avoir cessé de l'actualiser sans la détruire. Cette faculté singulière donne à penser qu'il existe là une caractéristique, qui ne relève pas d'un individu mais bien d'une culture locale. Une culture peu fréquente qui traite de la façon dont les femmes et les hommes habitent leur territoire et l'aménagent pour le faire à leur convenance.**

À Bordeaux, cette culture locale a trouvé une forme d'expression au travers de multiples acteurs et projets qui mettent la question de l'architecture, de la ville et du paysage au cœur de leurs démarches. Ainsi, l'existence d'arc-en-rêve, centre d'architecture, la présence récurrente de la biennale Agora, le travail inventif du collectif du Bruit du Frigo et la singularité de l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, -première école à réunir en France la formation des architectes et des paysagistes, - sont les vecteurs d'expression et de transmission de cette culture en mouvement. Et lorsque l'on porte un regard plus attentif, on découvre un véritable écosystème d'associations, d'agences, de réseaux professionnels, d'initiatives pédagogiques et d'événements culturels qui contribuent et nourrissent cette aptitude de la communauté à prendre soin de la façon dont elle habite. Sans doute, la métropole bordelaise dispose en cela d'un contexte exceptionnel, élaboré avec le temps, fondé sur une histoire qui se traduit aussi par son inscription au patrimoine mondial par l'UNESCO. Même si Bordeaux peut apparaître comme une exception, il y a sans doute à y apprendre des choses en imaginant que cet exemple pourrait inspirer d'autres territoires.

J'aime à considérer cette culture du lieu comme un héritage vivant dont il serait bon de prendre soin, une forme de construction sociale à mettre en partage. Partout. Sur tout territoire.

Pour évoquer cette aptitude dans un cadre différent, je propose une balade dans les Cévennes ardéchoises, très exactement « sur le sentier des lauzes »: ou comment les habitants d'une vallée isolée réinventent une citoyenneté à partir d'un projet sur la culture du lieu.

Lorsqu'Ivo Provost et Simona de Nicolai, artistes installés à Bruxelles, sont venus la première fois dans la vallée de la Drobie, invités par l'association « sur le sentier des lauzes » au cœur du Parc naturel régional des monts d'Ardèche, nous leur avions demandé de réfléchir à la question de l'entretien des espaces en friche qui s'étendent autour des hameaux, de la rivière jusqu'à la crête.

Habitués aux espaces urbains d'un pays plat, leurs premières remarques portèrent sur le décalage des perceptions dans ce pays de pente. Pour eux, le terme « paysage » évoquait d'abord l'espace des rues et des places, ces espaces publics qui en Belgique sont délimités par les clôtures et les façades des bâtiments. À leur esprit, le paysage ne contenait pas l'espace des cours et des jardins, espaces de l'intimité de l'habitat dans lesquels le passant n'avait pas à s'immiscer. Ainsi, leur paysage quotidien se tenait dans le corridor des espaces publics urbains et périurbains ou dans les vastes étendues agricoles et productives qui occupent le reste du territoire belge.

Mais là, sur les pentes cévenoles, le paysage devenait autre: il englobait la montagne, avec ses friches et ses forêts, ses versants de terrasses abandonnées et ses hameaux en pierre sèches accrochés à la pente. De fait, par l'effet du relief, les hameaux et jardins des versants opposés se révélaient au regard sans aucun voile, donnant à voir l'intimité des espaces privés où les habitants s'affairent. C'est un peu comme si un morceau de territoire était redressé devant soi et que l'on pouvait le contempler dans sa totalité, comme vu d'avion.

De la discussion avec Ivo et Simona est sortie cette idée: dans ce paysage de pente, entièrement offert au regard, il n'y a plus de différence entre espace pu-

Vernissage de l'armoire de « Revolution is not a picnic »

blic et espace privé et l'ensemble du paysage constitue l'environnement de tous, un capital commun partagé sur lequel chacun agit sous le regard des autres. Ainsi, est née cette évidence que le paysage des territoires de pente constitue dans sa totalité un espace collectif, certes au foncier privatisé, mais dont l'imaginaire symbolique renvoie à la communauté tout entière.

## Débattre du paysage comme lieu de convergence des enjeux sociaux

Du regard de ces artistes belges, par effet de miroir, a émergé cette formulation: le paysage de la vallée de la Drobie est notre espace public, et en tant que tel, il est à la fois l'espace de la vie, de la représentation de l'individu et de la communauté et le support du débat social et politique.

Ces deux artistes, invités à produire une œuvre sur l'appropriation de l'espace par les usagers de passage, ont ainsi à leur manière contribué à la réflexion qui anime depuis sa création l'association « sur le sentier des lauzes »: débattre du paysage comme lieu de convergence des enjeux sociaux et imaginer ensemble une perspective de développement inventif et harmonieux, à partir de la disparité des points de vue des habitants et usagers de cette vallée cévenole, et grâce à l'apport stimulant d'artistes, de penseurs et de poètes.

Leur proposition, comme celles de Gilles Clément, d'Akio Suzuki, d'Erik Samakh, de Domingo Cisnéros ou de Christian Lapie, est une invitation à nourrir cette réflexion sur le paysage comme espace du débat sur le bien commun. Intitulée « revolution is not a picnic », leur œuvre prend la forme d'un processus qui commence au bistrot du village. Là, on peut acheter une clef pour 4 euros et suivre les indications pour accéder à une armoire en bois… qu'il faut aller découvrir le long du sentier des lauzes, dans une clairière de chênes verts non loin d'une rivière. Ainsi, avec 4 euros, 200 visiteurs du Sentier des lauzes sont devenus copropriétaires d'une armoire et de son contenu, donnant ainsi la possibilité de profiter de l'espace alentour, de venir pique-niquer ou passer un moment au soleil et s'approprier ainsi le paysage de la vallée, d'en devenir coresponsables…

Sans doute il faudra du temps pour que le projet du sentier des lauzes produise une culture locale qui impacte durablement la façon dont cette communauté prend place dans un espace rural en recomposition. Pour autant, les signes sont encourageants: les collectivités se sont saisies des enjeux de paysage, le Département de l'Ardèche a intensifié sa politique sur les espaces naturels sensibles et quelques projets hors sols qui auraient pu dénaturer cette vallée ont pu être évités. De l'association, le sujet du paysage s'est déplacé et étendu à d'autres sphères, prenant place là où il n'était pas évoqué.

Ainsi, ce qui est désormais acquis, c'est que la culture des lieux est devenue un enjeu dans le débat public.

# Identifier et développer les droits culturels dans les patrimoines, des mémoires et des paysages

Marie-Christine Lerat-Hardy
Attachée de conservation du patrimoine, Département de la Gironde, Direction de la culture et de la citoyenneté

Comment la mise en œuvre des valeurs portées par les droits culturels dans les politiques publiques peut-elle coproduire sur les territoires de vie des populations une connaissance décloisonnée, interdisciplinaire et partagée entre toutes les personnes, quels que soient leur âge et leur état, qu'elles soient active ou non, précaires ou non, rurales ou urbaines, « intégrées » ou exclues, en somme quelles que soient leurs singularités ou leurs altérités?

Comment l'entrée « patrimoines et mémoires » appréhendée par le biais des paysages peut-elle « éclairer » les problématiques d'un aménagement culturel, équitable et durable des territoires en valorisant leurs ressources pour pallier leurs vulnérabilités, sans verser dans la patrimonialisation, mais en générant du « bien vivre ensemble » et ce malgré un contexte budgétaire très contraint pour les collectivités territoriales?

Quelques pistes de travail et d'interconnexions peuvent être explorées:
- croiser les disciplines et les faire dialoguer avec les différentes références culturelles que les personnes et les communautés détiennent sur les patrimoines (interdisciplines) (interpublics).
- repérer et coopérer avec les lieux de capitalisation, de transmission et d'hybridation des savoirs sur les patrimoines, les paysages… (interdisciplines) (interpublics) (inter-acteurs) (interlieux).
- travailler en mettant en synergie des dispositifs, des compétences, des savoir-faire, des savoirs être de personnes morales (relevant des secteurs public et privé) et de personnes physiques (inter-acteurs) (interéconomies) (interpublics).
- constituer un espace de dialogue intergénérationnel sur les perceptions des paysages et des identités culturelles, des legs et fondements culturels qui y sont rattachés (interpublics) (inter-acteurs) (intertemps).

Des mémoires « attachées » aux paysages girondins qui peuvent être physiques, sensibles (visuels, sonores, olfactifs…), liés aux savoir-faire, issus de marquages sociaux, linguistiques, littéraires, liés aux migrations humaines…

**Mémoires et paysages physiques**

En Gironde, le paysage physique est un paysage anthropique, peut-être à la seule exception d'un paysage perçu par un regard strictement cadré sur l'océan… Mais ce serait sans tenir compte de l'impact des activités humaines sur l'augmentation du niveau des eaux, phénomène qui par l'érosion du trait de côte notamment, a des conséquences économiques, sociales, sur le mode de vie, sur la perte de lieux de vie et des ressources culturelles des personnes… Leurs droits culturels sont donc « impactés ». Un travail mémoriel devrait pouvoir être opéré au bénéfice des personnes concernées.

## Le traitement des problématiques des paysages, prend de mieux en mieux en compte ce qui relève de l'interaction avec l'humain

Le traitement des problématiques des paysages, prend de mieux en mieux en compte ce qui relève de l'interaction avec l'humain, dans toute la profondeur du temps, c'est-à-dire du passé jusqu'à aujourd'hui et « pour » demain.

Le phénomène de mitage du paysage dû à l'étalement urbain non ou mal maîtrisé par exemple, relève particulièrement des problématiques de la « consommation » de l'espace, mais si nous l'observons au regard des droits culturels… surgissent des questions:
- sur la mixité des mémoires entre anciens et nouveaux habitants,
- sur la qualité de vie des personnes, en lien notamment avec la temporalité des transports domicile/travail qui impacte aussi les liens sociaux, les pratiques culturelles des personnes…

© Marie-Christine Lerat-Hardy

**Mémoires et paysages liés aux savoir-faire**

Les savoir-faire liés au vin. Il serait intéressant de rapprocher les questions des mémoires et des paysages de la « civilisation du vin » en Gironde. Ce qui implique de croiser les regards sur « l'œnoculture » par des approches interdisciplinaires (histoire, archéologie, archives, architectures vernaculaires, géographie, géologie, biochimie, ethnologie, anthropologie sociale, sociologie, économie, mémoires des ouvriers agricoles…) sans oublier les univers artistiques autour du vin, ni les approches sensibles (paysages physiques de la vigne, les paysages sonores et olfactifs de la viti-viniculture, voire les « paysages gustatifs » des terroirs…). Ces travaux et réflexions qui peuvent favoriser le développement d'un tourisme culturel de proximité et allochtone, sont à mener dans le respect et avec la participation effective des populations locales (voir la Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, Faro 2005).

Les savoir-faire liés à l'exploitation de la pierre. Cette activité, importante durant plusieurs siècles en Gironde, marque encore les paysages et pose divers problèmes de sécurité (effondrements de piliers de carrières, mise en danger de personnes…), en partant des mémoires des carriers, il faudrait « suivre la pierre » en interrogeant les mémoires des bateliers qui l'ont transportée et celles des architectes, des tailleurs de pierres… qui l'ont mise en œuvre dans les monuments et autres bâtis qui constituent notamment les paysages urbains.

Les savoir-faire liés à la sylviculture, particulièrement prégnante dans les paysages des landes girondines. La mémoire du travail de la forêt jusqu'à la mise en œuvre du bois reste vivante, notamment car il s'agit d'un secteur économique toujours actif. En outre, des

lieux ont « fixé » la mémoire des savoir-faire et des produits dérivés… (anciens sites de scieries, ateliers de gemme du pin, lignes de chemin de fer industriel ou d'intérêt local, lieux de vie des ouvriers…). Une exploitation respectueuse des mémoires pourrait s'insérer dans des projets de valorisation des territoires.

Une exploitation respectueuse de la mémoire des hommes et des lieux pourrait conforter le lien qui renaît entre les populations girondines et les rivières, les fleuves, l'estuaire.

Les savoir-faire liés à la batellerie et plus largement aux patrimoines fuvio-maritimes. L'estuaire de la Gironde, la Garonne, la Dordogne… conservent de nombreux ports. Il subsiste souvent des cales et des quais en pierre construits au XIXe siècle, qui marquent fortement le paysage, comme le font les phares, les moulins à eau, les minoteries, les entrepôts… ou les pratiques halieutiques telle que la pêche au carrelet. L'estuaire, les fleuves et les rivières ont été des voies de circulation pour les marchandises, les hommes et d'importantes voies de communication pour les idées, de l'antiquité jusqu'aux premières décennies du XXe siècle. Une exploitation respectueuse de la mémoire des hommes et des lieux pourrait conforter le lien qui renaît entre les populations girondines et les rivières, les fleuves, l'estuaire. Cela pourrait aussi favoriser et accroître l'offre d'usage des voies fluviales par les populations locales pour les déplacements, les loisirs…

**Mémoires et « paysages issus de marquages sociaux »**

Cette thématique pourrait être travaillée à partir de patrimoines aussi divers que les airiaux, les cercles ouvriers, les cités ouvrières, les lieux historiques de santé publique et de justice, les lieux historiques de spectacle ou liés à la pratique du sport (stades, piscines…).

**Mémoires et « paysages linguistiques »**

La Gironde est une terre de langue occitane avec notamment une « enclave » de parler d'Oïl en Haute Gironde. Les questions des mémoires des langues et des cultures régionales et de leur transmission y sont travaillées par les institutions, de nombreuses associations, des ethnologues, des linguistes, ainsi que par les locuteurs. Une approche de ces questions au regard des droits culturels (cf. Déclaration de Fribourg, art.5b, art.6b et art.7b) semble assez évidente.

**Mémoires et « paysages littéraires »**

Il serait intéressant de voir en Gironde comment des pans de mémoires individuelles et collectives sont marqués par la « figuration des paysages » issue de la littérature (depuis l'antiquité jusqu'à nos jours) et de voir par exemple, comment cette culture se transmet ou non entre les générations.

**Mémoires et « paysages humains liés aux migrations volontaires ou forcées »**

Le sujet est si vaste qu'il s'avère difficile de le traiter de façon globale. Il pourrait être décliné selon de nombreuses thématiques et convoquer de nombreuses approches multi et interdisciplinaires (histoire, ethnologie, anthropologie, récits de vie des migrants, littérature, philosophie, sociologie, démographie, droit, économie…).

# Le devenir des églises de la Manche

Alain Talon
Chef de service patrimoines et territoires, direction du patrimoine et des musées, délégation à la culture, Département de la Manche

La loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 ainsi que la loi de 1907 ont dévolu la propriété des églises paroissiales aux communes, avec un attributaire unique, le clergé affectataire. Un siècle plus tard, les églises constituent toujours des éléments majeurs de notre patrimoine, elles portent l'histoire locale et sont identifiées comme des marqueurs forts de nos paysages ruraux. Si le contexte politique et sociologique est très éloigné de celui de la fin du XIXe siècle, notamment pour la pratique du culte, les habitants sont toujours très attachés à leurs églises.

Cependant, devant la forte diminution de la pratique religieuse, les attentes de notre société et la nécessaire maîtrise des budgets publics, le devenir de ces édifices constitue un enjeu majeur pour les communes. Le département de la Manche est composé d'une très grande majorité de communes rurales: 80 % ont moins de 1 000 habitants.

Dans ce contexte, l'église en milieu rural, quelle que soit sa valeur artistique, architecturale, son état de conservation, est souvent le seul bâtiment qui atteste de l'histoire, sur le long terme, de la commune. Il constitue un lieu de mémoire collective (les plaques des morts pour la France y sont souvent conservées) et d'identité, pour les croyants et plus globalement pour les habitants de la commune. L'église représente aussi un lieu de mémoire individuelle, intime, celle de la famille qui enterre ses défunts dans le premier périmètre de l'édifice, dans le cimetière communal. Aujourd'hui ce bâtiment reste un élément majeur dans le cadre de la vie sociale des habitants. Les cérémonies religieuses qui y sont organisées restent l'un des socles de la vie d'une société, à travers ces rites de passage.

Sur le plan matériel, ces bâtiments constituent une très importante charge d'entretien et de restauration. En même temps, ces édifices, voient leur utilisation cultuelle fortement régresser depuis une trentaine d'années et un accès à l'édifice dorénavant plus rare pour beaucoup d'entre eux.

Pour ces différentes raisons, une réflexion autour de la gestion matérielle et de l'usage des églises rurales est primordiale. Elle est d'autant plus importante que le contexte actuel peut créer des crispations, générer des discours extrémistes qui complexifient, réduisent ou annihilent la réflexion. De manière concomitante, cette situation est à l'origine de la création d'associations de sauvegarde de ce patrimoine, soutenues par les structures parapubliques, qui peuvent constituer autant de supports d'implication de la population. Au plan national, cet état de fait crée une situation bloquante que l'on peut ainsi schématiser:
- discours extrémistes très minoritaires parlant du désintérêt des pouvoirs publics pour la sauvegarde des églises en mettant en exergue des cas de destructions d'édifices qui restent exceptionnelles mais aussi discours anticléricaux ponctuels;
- entre les deux un statu quo qui touche une partie importante de la population avec des maires qui ont pris conscience des enjeux financiers mais qui ne peuvent seuls engager une réflexion sur un sujet aussi sensible et une hiérarchie de l'Église affectataire qui ne s'exprime pas sur le devenir d'édifices dont elle n'a pas la charge financière. Là comme ailleurs ce sont souvent les minorités organisées qui occupent l'espace médiatique au détriment d'une majorité – parfois indifférente à ce sujet – en l'espèce souvent silencieuse, et ce au détriment des droits culturels.

Un dialogue sur l'usage futur de ces édifices est nécessaire afin d'amorcer une évolution et de tenter de débloquer ce statu quo et d'assurer l'avenir de ces monuments plus ou moins fragiles et qui, sans cela, se dégraderont à terme, inexorablement.

Il apparaît que la sauvegarde d'un patrimoine, quel qu'il soit, ne peut se concevoir et n'a de sens que s'il peut s'intégrer dans la société contemporaine. Il s'agit bien évidemment de respecter l'usage cultuel mais aussi d'envisager des utilisations à des fins d'animations culturelles, éducatives, touristiques, économiques, sociales, sans exclure celle de conservation patrimoniale pour les édifices significatifs qui sont pour certains déjà protégés au titre des Monuments historiques.

Un patrimoine doit être abordé dans une vision dynamique tout en respectant son histoire et les éléments majeurs qui justifient son intérêt patrimonial. Tout ce qui est ancien ne fait pas patrimoine contrairement à

Portbail, côte ouest du Cotentin © Conseil départemental de la Manche

certaines théories de « sacralisation », de « patrimonialisation » élaborées et véhiculées depuis le milieu du XIXe siècle.

Un postulat de base serait bien entendu d'éviter la dégradation progressive de ces édifices et leur destruction. Un échange constructif entre les collectivités publiques préoccupées par la gestion de leur patrimoine et le clergé concerné par l'évolution de la pastorale devrait permettre d'identifier des pistes d'évolution. Celles-ci peuvent être multiples: valorisation patrimoniale de l'histoire de l'église et de la commune, développement d'une programmation culturelle, utilisation laïque et raisonnée d'une partie du bâtiment (bibliothèque, salle de réunion, accueil de publics particuliers) respectueuse de la pratique cultuelle, désaffectation pour un usage d'intérêt général, ce que la loi permet, avec l'accord de l'affectataire.

L'expérimentation sur quelques édifices - là où les élus, la population communale, le curé de la paroisse et les autorités religieuses partagent ce type de démarche - permettrait de tirer des enseignements sur cette évolution potentielle.

**Une réflexion à engager auprès de l'ensemble des acteurs**

Dans ce contexte, il semble que le Département peut jouer un rôle déterminant. La collectivité dispose d'une politique d'aide pour la sauvegarde du patrimoine, notamment en faveur des églises. Ce règlement financier offre les moyens de réfléchir globalement à la sauvegarde de ce patrimoine, d'améliorer la qualité des travaux et de mobiliser les habitants (souscription publique soutenue, recherche de mécénat) pour sa préservation, sa connaissance, sa valorisation.

L'analyse du questionnaire sur les églises diffusé à l'automne 2014 auprès des communes - via l'association des maires de la Manche - doit permettre de fournir un premier état des lieux de ces édifices et de poser les bases de la réflexion. Le taux de réponse (plus de 70 %) montre la préoccupation des élus communaux sur ce sujet.

Le colloque coorganisé par le Département et le Centre culturel international de Cerisy-la-Salle en mai 2015 a pour but de présenter le cadre de l'action, de confron-

ter des expériences et aussi de poser les bases, à partir de données historiques, patrimoniales, juridiques et sociologiques, d'une réflexion commune entre tous les partenaires. Les propriétaires communaux, l'Église affectataire, les pratiquants ainsi que l'ensemble des nombreux usagers (ceux-ci tirent un usage de ces édifices, réel, spirituel, symbolique, culturel, etc.) doivent se concerter afin de mieux connaître, de mieux comprendre, pour gérer au mieux ce patrimoine essentiel.

Les acteurs impliqués, définis par la loi, ou usagers, à divers titres, de ces édifices sont nombreux. Leur pluralité rend l'information sur un tel projet difficile à élaborer et à transmettre.

Il y a d'abord les gestionnaires institutionnels, notamment si l'édifice et/ou son mobilier sont protégés. Les services déconcentrés du ministère de la culture (direction régionale des affaires culturelles et service territorial d'architecture et du patrimoine) ont pour mission de veiller à la sauvegarde des immeubles et des objets mobiliers classés. Pour le mobilier inscrit (à l'intérieur de l'église et aussi parfois dans le cimetière pour les tombes, les croix, les vitraux, etc.), cette mission, soutenue par le Département est dévolue à la conservation des antiquités et objets d'arts. Organisme parapublic, le CAUE intervient ponctuellement sur la connaissance et l'état sanitaire des nombreuses églises non protégées. Au regard des droits culturels, le ministère des Cultes doit aussi fournir des éléments de compréhension autour de cette réflexion.

Les acteurs privés sont nombreux, ainsi la Fondation du patrimoine intervient pour la recherche de mécénat et la mise en œuvre de souscriptions publiques. Les associations nationales mais surtout locales pour la protection et la valorisation constituent des acteurs, des interlocuteurs de terrain incontournables. Les restaurateurs des édifices et des objets sont à la fois bénéficiaires sur le plan économique et acteurs d'un patrimoine qu'ils pérennisent.

Les bénéficiaires de ces politiques de gestion mises en œuvre par les différents acteurs publics et privés sont les usagers: les pratiquants qui participent à la célébration du culte (messe, sacrements, prière, etc.); les autres « utilisateurs », acteurs de pratiques culturelles (les visiteurs, les professionnels du tourisme, du patrimoine, les structures associatives soutenant les pratiques culturelles, artistiques, etc.).

**De la maîtrise des droits culturels**

La pratique des droits culturels génère une forme de valeur ajoutée dans l'élaboration du projet, notamment pour appréhender les acteurs. Ceux-ci doivent être connus, tenus informés de ces réflexions car l'église dans le département est un élément majeur de l'identité culturelle. Les principes des droits culturels nous obligent à élargir notre champ de vision sur les territoires, de tenter de connaître ces différents acteurs, partenaires ou non.

Les droits culturels peuvent aussi structurer les missions dévolues à la Collectivité. De la part du Département (élus et administration) cela nécessite un nouveau rapport interservices et avec les acteurs sur ces mêmes territoires, une gouvernance basée sur une approche peut-être moins prescriptive. Les réflexions portées autour de l'usage de l'église doivent prendre en compte la culture de chacun. Cet édifice très prégnant sur le territoire, en tant que monument doit permettre d'assurer l'accès à différentes formes de culture, individuellement, collectivement; permettre aux individus et aux communautés de participer à la vie culturelle; de mettre en œuvre des actions d'information, de formation, de manière individuelle ou collective, afin de donner à comprendre.

La mise en œuvre des droits culturels, de principes parfois très conceptuels, semble parfois difficile à concrétiser:
- rapports d'égalité entre les différents acteurs, là où le Département a très souvent été chef de file, dans une posture paternaliste, notamment pour des raisons purement financières;
- capacité à accomplir des projets patrimoniaux - qui s'inscrivent dans la durée - dans un contexte contraint (mandats des élus, grande complexité des procédures, plan de charge, etc.).

## Mettre les différents acteurs sur un pied d'égalité

Au-delà de ces remarques, la prise en compte des droits culturels dans ce cas précis – assurément pour d'autres études de cas – nécessite de mettre les différents acteurs sur un pied d'égalité, de développer le partage de l'information, autour des politiques publiques, de politiques qui sont peut-être, dès lors qu'elles sont partagées, de moins en moins... publiques (émanant de l'État, des collectivités) tout en étant portées par le plus large public, communes, pour donner sens.

# La grande collecte, archives de la première guerre mondiale dans la Manche

Julie Laplanche
Archives départementales de la Manche

En 2013, puis en 2014, dans le contexte des célébrations nationales du centenaire du début de la Première guerre mondiale, les réseaux des services d'archives de France ont participé à une première grande opération de collecte de documents conservés par les particuliers. L'opération, pilotée par le Service Interministériel aux Archives de France (SIAF) et la bibliothèque nationale de France (BNF) consistait à inciter les particuliers à apporter les documents qu'ils conservaient concernant la première guerre mondiale, afin que ces derniers puissent être numérisés et mis en ligne. Pour la première fois, ce genre d'opération a bénéficié d'un plan de communication national, ce qui a aussi contribué à son succès.

Lors de ces opérations, les archives départementales de la Manche ont recueilli plus de 230 lots, déposés par des particuliers, pour la numérisation. Une cinquantaine de lots de documents a également été donnée directement aux archives départementales, afin que ceux-ci soient conservés dans les collections publiques. Cette collecte a conduit la direction des archives départementales à numériser près de 14 000 images, dont la majeure partie est disponible sur le site internet: archives.manche.fr.

**Une opération de collecte riche en archives et en échanges**

L'intérêt premier de cette opération était de collecter un corpus documentaire sur la première guerre mondiale (correspondance de poilus, photographies, documents et effets personnels, etc.). Cela vient compléter des fonds d'archives particulièrement pauvres dans notre département suite aux destructions de juin 1944. Les documents collectés peuvent servir d'appui à la recherche historique, mais également des sources de médiation numérique ou de valorisation culturelle. Mais cette opération a été pour le service l'occasion de rencontrer un nouveau public, et aussi de réfléchir aux attentes de celui-ci.

À un premier niveau, nous avons été ravis de faire venir aux archives départementales des personnes qui n'étaient pas dans nos usagers habituels, et qui pour la plupart se déplaçaient pour la première fois dans nos murs. Les rencontres ont permis d'expliquer à ces personnes nos missions et nos opérations culturelles.

Pendant ces journées de collecte, les agents des Archives départementales ont surtout été surpris de percevoir l'émotion des particuliers qui apportaient leurs documents. Plus de 95 % des lots prêtés pour numérisation l'étaient par les descendants directs des poilus, leurs enfants ou petits-enfants en général. Très peu de collectionneurs se sont présentés. Ce ne sont pas uniquement des correspondances sur la vie au combat, des objets ou des photos, ce sont surtout des morceaux de leurs histoires familiales et personnelles. Cette opération « Grande collecte » leur a permis d'apporter leurs contributions personnelles à l'identité culturelle du pays. L'histoire de la première guerre mondiale devenait aussi la leur.

**Vers une évolution des attentes de notre public?**

Dans la réflexion liée à la définition des droits culturels, ce projet peut nous interpeller sur la volonté de ces personnes d'ajouter leur contribution personnelle à l'histoire. Tous les participants ont choisi de donner accès facilement aux images de ces documents. La petite histoire de leur grand-père est mise à la disposition de tous. Dans ce projet, les participants s'inscrivent dans une démarche de partage et de co-construction d'une identité de groupe. Dans un pays où l'éducation et l'accès aux ressources culturelles ont été développés depuis plusieurs décennies, le public s'est approprié son identité culturelle et à présent souhaite pouvoir être un contributeur actif à cette identité.

Pour moi, ce développement rejoint également l'engouement du public pour la participation que l'on peut voir via les sites internet ou les réseaux sociaux. Les projets d'indexation collaborative, où chaque lecteur travaille aux recherches de l'autre, sont appréciés des internautes. De même, beaucoup d'artistes contemporains travaillent sur cette synergie de l'artiste et du public: les spectateurs et l'œuvre interagissent. Dans un contexte où beaucoup de citoyens ont assimilé l'accès à la culture et le partage, mainte-

nant c'est l'idée de construire et façonner ensemble une identité culturelle qui émerge. Les services d'archives et les institutions patrimoniales dans leur ensemble, doivent aujourd'hui comprendre ces nouvelles demandes du public. Il ne suffit plus de « donner accès » aux ressources, ni même de les expliquer et contextualiser. Les lecteurs et les curieux forment un public assidu et attaché au partage du patrimoine. Ils cherchent à échanger et contribuer activement à la mise en valeur de nos ressources.

Photo ci-dessus

Collection Philippe Lecoublet, (AD050 1 Num 2014/024/027): François Lecoublet (1878-1917) était originaire du Mesnil-Raoult. Il a servi au sein du 332e régiment d'infanterie

Photo ci-dessous

Collection Marçeau Le Govic (AD050, 1 Num 2014/007/003): Monsieur Le Govic nous a déposé des documents concernant ses aïeux, Jean Margot (Néhou), Fernand Lemarchand (Lion-sur-mer, Calvados), Yves Le Govic, Louis et Roger Duchemin.

# Holloway, Jean 15 ans en 44
# un projet de création artistique différent

Jane Motin
Plasticienne

**Que représente le projet « Holloway, Jean 15 ans en 44 » et la démarche droits culturels pour vous?**

Le lancement de ce nouveau projet s'est fait sur la base d'un engagement pour un territoire spécifique, autour de St Lô et le Centre Manche, prenant un ancrage sur une histoire humaine. La sensibilité artistique faisant partie intégrante de mon travail, a mis en évidence la nécessité de rassembler des personnes et des forces vives autour d'une aventure humaine. Ensuite, le projet a pris une dimension bien au-delà de ce qui était imaginé: d'une démarche faisant écho à la période de l'exode Saint-Lois au moment du bombardement de la région, nous sommes arrivés à un projet aux multiples ramifications impliquant des lycées, collèges, musées et archives du département, différentes directions de la collectivité (communication, routes) et agences support (développement du numérique, tourisme, randonnée...).

Avec le recul, la démarche droits culturels s'illustre de plusieurs façons dans le projet. Elle a permis de mettre les bons mots sur les objectifs du projet et mis en exergue différents moments de collaboration. Les questions liées au sens du partage, aux collaborations avec les différentes parties prenantes paraissent évidentes. Ce qui paraît important désormais est d'avoir une reconnaissance au moment fort temporel, vécu en 1944, puis 70 ans après en 2014.

La participation des habitants a été très forte tout au long du projet, notamment avec les étudiants du lycée Leverrier, les collégiens qui ont pu s'appuyer sur un travail très fort mené par le professeur en résonnance avec le projet. Les rendez-vous de randonnée ont permis un accueil très réceptif d'un public très large. L'équipe de l'abbaye d'Hambye a aussi été réceptive au projet avec un partage très fort autour des actions de médiation.

**Comment est venue l'idée du projet?**

En premier lieu, il y a cette découverte du carnet de mon grand-père, Jean Tatard, 15 ans en 1944. Jusqu'à présent, mon grand-père était très pudique sur cette période. Et là avec cette découverte tout a été très fluide: nous avons pu refaire ensemble le parcours de l'exode, de Saint-Lô, se remémorer cette épopée des bombardements, et la formidable solidarité des habitants sur le parcours.

Très vite, l'idée est venue de refaire le parcours avec tous les survivants et les jeunes du projet. Toutes ces idées, les partenariats à l'œuvre et les partages sont intervenus de façon très limpide. Dès le départ, je souhaitais une forme très collective, qui rassemble les gens, les genres autour de l'histoire: mêler la petite histoire à la grande histoire.

La construction du projet m'a paru comme un tourbillon, avec cette recherche autour d'un motif, alors le cœur n'est pas loin, ni très long à découvrir. Dès la réflexion du carnet, le carnet m'échappe et ce carnet devient une mémoire à transmettre, à partager. Dès maintenant, après ce grand moment lié aux expositions dans le département, le carnet est versé aux archives départementales, appuyé par les lectures de texte des lycéens.

**Pourquoi se rapprocher du département de la Manche?**

Cela a été une évidence, c'est pour moi l'interlocuteur culturel le plus proche, le plus facile, le plus porteur d'une identité territoriale. Dès le départ j'avais le souhait de traverser des communes. Le département porte des politiques culturelles foisonnantes. Et puis la Manche recèle une multitude de paysages à la beauté époustouflante et de lieux merveilleux.

Je me demandais où faire l'exposition compte tenu des lieux traversés, et je souhaitais sortir du secteur de l'art contemporain. Je souhaitais dès le départ toucher un public de jeunes, de marcheurs et de familles. Les archives semblaient un beau lieu du point de vue de la ressource historique, avec une salle d'exposition, un lieu qui permette d'aller à la rencontre d'un autre public.

La rencontre avec le département m'a permis d'accéder à une multitude de ressources: les archives bien sûr, les musées, et la ressource touristique, randonnée et numérique.

© Jane Mottin

**Comment cette démarche vous sert-elle dans vos projets à venir?**

Pour écrire un projet et le présenter à des partenaires publics et privés et à des publics divers, je souhaite désormais avoir une relation la plus proche de l'humain. Est-ce que c'est lié au territoire rural? En tout cas, la découverte d'une démarche liée aux droits culturels et qui sous-tend mon travail m'apparaît aujourd'hui comme une évidence.

Dès le départ, ma démarche artistique s'est appuyée sur des formes atypiques, informes et cela devient de plus en plus une des parties les plus assumées dans mon travail. Il y a plusieurs façons de travailler au-delà des formes plus « classiques » liées aux expositions. Mais pour moi, il y a cette envie de communiquer bien sûr, et de partager dès la conception mon travail artistique. Cela suppose donc d'envisager chaque projet de création artistique de façon différente.

Un exemple avec Manche Tourisme et Manche Numérique et la mise en place de flash codes tout au long du parcours des 40 km, cette nouvelle technologie lisse et impalpable a donné une dimension vertigineuse au projet, en face d'un travail de mémoire sur 1944.

En revanche, ce postulat interroge sur la façon d'aborder et de montrer toutes ces différentes formes d'expression: un chœur de voix de lycéens suite à la rencontre d'un témoin de 1944 et d'un carnet d'exode, une performance collective: la randonnée sur le chemin d'exode, des sculptures vidéo et une installation d'art contemporain, une projection balade nocturne etc. Tout cela dans une même œuvre? Le projet d'édition que je termine actuellement va aider à la valorisation de toutes ces pratiques qui ont été sur le projet. Il y a tellement de tiroirs dans ce projet que c'est important de tous pouvoir les valoriser: une dimension historique, une dimension humaine…

**Au sujet des droits culturels, comment rapprochez-vous votre démarche de cette déclaration?**

J'ai découvert la déclaration de Fribourg et la démarche Paideia dans un second temps. Mais selon moi elle s'inscrit de façon très cohérente en soulignant la nécessité d'un partage plus accru et d'une prise en compte très forte des parties prenantes. Ce sont des notions qui étaient sous-jacentes à mon travail depuis plusieurs années, mais qui s'en trouvent dès lors complètement réaffirmées. Par exemple, la prise en compte des lycéens et des collégiens très en amont, dès le début de l'idée a été une clé dans l'appropriation du projet. Désormais je souhaiterais pouvoir encore plus associer les partenaires tout au long du processus de création en train de se faire.

**À la réflexion, cela fait-il bouger vos méthodes de travail? Est-ce que cela change aussi la façon dont vous pouvez aborder votre travail artistique?**

Désormais, je n'ai plus envie de faire des choses pour un public exclusif concerné par l'art contemporain, j'ai envie de partager le plus possible. Je nourris l'envie de produire des œuvres exigeantes et accessibles. En vue de produire un art presque « équitable »? Dans le même temps, je pense que la sensation et la sensibilité relève d'une forme d'égoïsme qui souligne le rapport du spectateur à l'œuvre.

Je souhaite nourrir un territoire, éplucher la nature, et interroger les dimensions sociales et économiques comme les initiatives artistiques entreprises avec les îles de la Madeleine. Peut-être je l'ai été à un moment, mais désormais je ne suis pas du tout une artiste conceptuelle, ni une artiste qui travaillerait sur l'art, mais bien une artiste qui fait des œuvres qui parlent de la vie. Je me nourris des histoires humaines.

Propos recueillis par Nicolas Huart, chef de service création et action culturelle, Direction de la délégation à la culture, Département de la Manche

# Paysages d'estuaire(s), des artistes et des habitants coproducteurs d'un bien commun patrimonial et passeurs de territoires ?

François Pouthier
Directeur de l'IDDAC Gironde, enseignant associé Master Ingénierie culturelle Université Bordeaux Montaigne

L'estuaire de la Gironde peut être considéré comme un paysage fluvial et maritime naturel, soit « une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et leurs interrelations ». Comme nombre d'estuaires européens, celui de la Gironde est l'aboutissement d'un isthme aquitain où se sont conjugués les trafics, celui du cabotage de l'Espagne à la Cornouaille puis jusqu'à la Hanse Baltique, celui du grand large avec le commerce triangulaire et Terre-Neuves, celui enfin d'un trafic industriel et pétrolier. Pour autant, ses contraintes environnementales sont fortes. Par ses fleuves, il arrive chaque seconde de 800 à 1000 $m^3$ d'eau douce chargée de sédiments; par son océan, 15 000 à 25 000 $m^3$ d'eau de mer pénètrent à l'embouchure. Entre crues d'amont et tempêtes d'aval, un fort mascaret remue un bouchon vaseux lui conférant une couleur laiteuse aux reflets changeants. Il apparaît donc comme inhospitalier, voire dangereux bien loin d'être un paysage accueillant à l'esthétique révélatrice.

**L'estuaire de la Gironde est-il un patrimoine?**

L'estuaire de la Gironde ne correspond donc pas aux canons juridiques, esthétiques ou même philosophiques de la notion de patrimoine. S'il devait être qualifié au regard du droit français, l'estuaire de la Gironde n'entre que peu dans ces catégories hormis les zonages réglementaires tels le « verrou Vauban », le phare de Cordouan et ses espaces naturels sensibles îliens comme terrestres. Si on doit se le représenter comme un espace public au sens d'Hannah Arendt, l'estuaire dont la forme et l'existence repose sur un port autonome et une co-gestion de collectivités demeure un espace politique peu mis en partage. Enfin, si on le regarde d'un point de vue purement esthétique, il est tellement vaste et fragmenté, avec une scission linguistique entre langue d'oc et d'oïl, qu'il paraît bien éloigné des critères de la « beauté naturelle », ne serait-ce que par ses handicaps d'accès et de dangerosité. Alors même si la « question paysagère fait l'objet d'un intérêt croissant dans sa composante territoriale comme dans ses aménités touristiques, économiques, hédonistes » (Peyrache-Gadeau, Peyron 2010), force est de constater que le paysage estuarien girondin n'a que peu d'atouts en termes patrimoniaux au regard de critères esthétiques ou politiques.

**Collectages mémoriels et créations artistiques**

Pour autant, des femmes et des hommes l'habitent: sur l'eau, pour ceux qui ont manié, habités les navires et les balises (marine marchande, pêcheurs, phares, bacs, îliens), sur les berges, pour ceux ou plus souvent celles qui les ont aidés et attendus. Dès 2001, différents programmes ont ainsi donné voix parfois en écho à ces paroles d'hommes et de femmes qui ont sillonné l'estuaire girondin.

Paroles d'estuaires a d'abord permis la présence régulière d'auteurs européens et de photographes venus témoigner de leurs estuaires (Alive Vieira pour le Tage, Björn Larsson pour le Göta, Chris Witts pour la Severn, Bernard Bretonnière et Wilfried Guyot pour la Loire, Agathe Tissier pour la Gironde), et partager avec les habitants les différences et les similitudes entre ces espaces de vie européens. Un croisement d'écrits a ainsi contribué à resserrer des liens tout autant à une échelle européenne qu'à celle de territoires spatiaux entre les deux rives et sociaux entre différentes tranches d'âges. Mais c'est avec Mémoires d'Estuaires que des acteurs éducatifs, culturels, sociaux et environnementaux, réunis à l'initiative du Service Social Maritime de l'Aquitaine, sectoriellement dispersés mais engagés dans de mêmes valeurs ont pu (re)découvrir leur patrimoine paysager, à travers une collecte orale et des productions artistiques autour de la mémoire d'hommes et de femmes ayant travaillé dans les métiers de la pêche, des transports et des techniques de navigation.

De 2007 à 2012, un collectage de mémoire a d'abord été conduit par l'ethnologue Patrice Clarac. En parallèle, trois artistes ont établi, séparément et collectivement, leur collectage qui a donné lieu à « Tempête sur une toile cirée » de la conteuse Valérie Briffod et à deux installations photographiques de Pierre Bidard et Jean-Christophe Garcia. Simultanément, des restitutions ont rythmé l'opération sous forme de résidences de création et de médiation, d'actions en

©Agathe TISSIER – Diptyque sans titre

résidences personnes âgées comme en milieu scolaire, de présentations spectaculaires dans le(s) territoire(s) estuarien(s) et enfin de ballades maritimes permettant aux habitants, ceux qui y habitent comme ceux qui y pérégrinent de découvrir l'estuaire, sa faune, sa flore, ses paysages et les îles qui le composent. Au total, 14 installations photographiques et 83 représentations spectaculaires ont illustré la triple ambition de Mémoires d'Estuaires: celle patrimoniale de donner la possibilité de transmettre une histoire sociale, témoignage de modes de vie, de savoir-faire en voie de disparition ou de transformation; celle sociale de (re) donner une place à des aînés et de créer des liens intergénérationnels autour d'un paysage commun; celle culturelle enfin d'exploration d'un patrimoine comme source de souvenirs individuels et de mémoire collective pour susciter un espace public de partage.

**Au travers de ces programmes humbles et modestes, que peut-on saisir du lien entre paysage(s) et patrimoine(s), culture(s) et territoire(s)?**

D'abord que le patrimoine a besoin d'une dimension cognitive et que des voies autres que celles de la muséologie, combattent plus sûrement l'empêchement « de voir ce que nous voyons [car] il s'agit de faire voir ce que qu'on ne voit pas dans ce qu'on voit (...) parce qu'on ne sait pas qu'il y a quelque chose à voir » (Pequignot 2007). D'autant que cette transmission transcendée par des projets artistiques se révèle plus simplement par des processus actifs et contributifs de bas en haut mis en œuvre par les personnes que ceux produits de haut en bas par les mécanismes de l'action publique et les « experts nommés ». Par rapport à l'espace abstrait des compétences, celui des urbanistes, des aménageurs ou des conservateurs du patrimoine, l'espace des performances qu'accomplissent quotidiennement les usagers et les personnes qui habitent le(s) territoire(s) est ainsi un espace concret (Lefebvre 1974).

Ensuite que le paysage estuarien n'est patrimonial que parce qu'il est social et donc culturel. En reprenant la Convention de Faro (2005), le critère de la valeur patrimoniale du paysage estuarien n'est pas la beauté, l'aménité ou encore la seule signification historique mais le degré de cohésion entre un cadre physique et son appropriation sociale. Certains objets ou faits patrimoniaux sont porteurs d'une diversité de références culturelles qu'il est nécessaire de partager et de faire entrer en dialogue. À ce titre, on pourrait dire que Mémoires d'Estuaires a « artialisé » l'estuaire girondin (Roger, 1997): sa réalité ne s'établirait que dans une construction imaginaire et le rôle de l'art serait d'éclairer ce construit producteur de lien social. La réalité de l'estuaire girondin ne serait qu'une construction sociale, un « précipité instable » (Lamy, 2006) aux composants sociaux évolutifs, et non une donnée à l'état pur.

Le paysage peut alors devenir une ressource territoriale (Landel-Pecqueur 2009), un espace de fabrique sociale et culturelle, plus qu'une réserve accueillant des animations même pédagogiques. Pour cela, nul doute qu'une intersection des actions publiques (environnement, social, culture, jeunesse, touristique) se révèle nécessaire. Pour cela, aussi, il convient de prendre le temps de regarder son environnement, d'arpenter des lieux et des espaces quotidiens, d'aller à la rencontre et à l'écoute d'autrui. « Palimpseste de la mémoire » (Lamy, 2006), le paysage estuarien devient alors un support privilégié de construction territoriale qui contribue au sentiment d'appartenance, après avoir été un seul objet physique.

Cet espace paysager peut-il alors être considéré comme patrimoine ou ne doit-on pas lui préférer la notion si chère à André Micoud de « bien commun »? (Sgard, 2010). En posant non spécifiquement sa préservation mais son inscription sociale et sa durabilité dans le temps, ce paysage serait un « esprit [présent] du lieu » qui n'est pas sans interroger les politiques publiques françaises du patrimoine et se rapprocher des positions du Conseil de l'Europe (Faro 2005) et de la Déclaration de Fribourg (2007) sur les droits culturels. Car force est de constater qu'en co-produisant avec les personnes directement, ceux qui ont travaillé — et indirectement – ceux qui l'habitent – un bien commun patrimonial et une ressource territoriale, un paysage, celui de l'estuaire de la Gironde, vécu jusqu'alors comme un stigmate, dans sa valeur d'usage, s'est mué en emblème, dans sa valeur d'échange.

L'intégralité de ce texte est à retrouver dans l'ouvrage collectif « Projets de paysage », Presses de l'Université de Tours (parution début 2015).

Contribution au colloque Paysages et Patrimoines:
École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois – octobre 2013. www.canal-u.tv/video/ecole_nationale_superieure_de_la_nature_et_du_paysage/paysages_d_estuaire_s_des_artistes_et_des_habitants_co_producteurs_de_patrimoine_et_passeurs_de_territoires_pouthier_francois_ades_cnrs_umr_5185_bordeaux.13005

# Comment la prise en compte des droits culturels fait écho dans la démarche du projet de ville la Réole 2020 ?

Olivier Bayle-Videau, Selvie Legros, Cécile Gaydon
Mairie de La Réole

**Comment reliez-vous le projet de ville « La Réole 2020 » à la démarche Paideia?**

Le projet de ville « La Réole 2020 » est un projet de vie, qui porte l'ambition d'articuler la préservation du patrimoine avec la possibilité pour tous de « vivre en centre ancien ». Aussi, prendre part à la démarche Paideia a permis de réfléchir au projet dans la prise en compte des droits culturels de toutes personnes reliées au territoire de quelle que manière que ce soit. Or, les paramètres du développement territorial sont nombreux et nous mettent au défi d'une « mixité heureuse ». Le travail d'observation et d'analyse engagé dans cette démarche nous permet de nous situer dans la recherche constante et collective des justes équilibres et de faire que le projet soit en perpétuelle évolution pour être le plus adéquat possible au développement du territoire.

**Comment prenez-vous en compte la transversalité des droits culturels dans le projet?**

Il s'agit de réinventer les qualités d'une cité millénaire, faire du centre-ville de La Réole un espace de vie qui se doit d'être vivant, habité et pratiqué. Le centre ancien de La Réole est un support de développement durable de la commune, et il est facteur d'un développement de qualité. Pour cela, il doit relever le défi de proposer une offre commerciale et de services pérenne et dynamique, des espaces publics de proximité créateurs d'échanges et d'animations, une réponse en faveur d'une diversité sociale et générationnelle, et une offre de logements de qualité, diversifiée et innovante répondant aux exigences patrimoniales et environnementales.

En se fondant sur les nombreux atouts de la ville, la réalisation du projet de ville tend à produire une « mixité heureuse » en centre ancien et à valoriser l'image de la ville, facteurs déterminants pour une nouvelle attractivité. Propice à la marche et à la flânerie, son espace urbain doit participer à la construction de nouvelles attractivités en lien avec la rénovation du cœur de ville et de son habitat. Pour accompagner les changements de comportement de mobilités et garantir la cohabitation de tous les modes de déplacement, le projet s'attelle en développant les modes de déplacements doux et en plaçant la gare au cœur du projet de renouvellement, à développer une écomobilité.

Le projet de revitalisation de La Réole répond pleinement aux enjeux de développement durable en croisant les problématiques du développement économique, du progrès social et de préservation de l'environnement en définissant concrètement les conditions d'un développement respectueux de son territoire.

**Justement, en quoi le projet développé prend-il appui sur le patrimoine culturel du territoire?**

La Réole est une ville très attachée à son territoire rural et à son agriculture. Les espaces ruraux ne doivent pas être des territoires de seconde zone. Ils ont leurs propres ressources, leurs propres richesses. Le développement des circuits courts est un enjeu fort du territoire réolais. Il s'agit de valoriser la production locale en suscitant de nouvelles passerelles avec l'offre commerciale de proximité, la restauration et l'agrotourisme.

La réflexion sur le projet de ville a notamment permis de confirmer la situation de belvédère de la ville, de révéler la présence de l'eau, de relier harmonieusement les entités paysagères, de développer le réseau de liaisons douces, de créer un lien social par la création d'espaces partagés. Disposant d'un patrimoine architectural et urbain exceptionnel, la commune souhaite tirer bénéfice de ses atouts de ville compacte et patrimoniale en offrant un cadre urbain de qualité.

**Votre projet entend-il développer la participation à la vie culturelle du territoire?**

Le projet tend à créer les conditions d'une ville pour tous. La commune de La Réole se veut garante de la promesse républicaine, celle de l'égalité des territoires: une égalité de valeur et une égalité d'avenir. Plutôt qu'uniquement constater ces inégalités, la Ville de La Réole veut avoir confiance dans l'avenir et construire de nouvelles perspectives, soutenir des capacités à innover, et faire preuve d'intelligence sociale.

**Sur quels points portent vos actions précisément?**

Pour nous il s'agit d'œuvrer pour garantir aux citoyens un accès aux services publics et aux droits en veillant au maintien des services de santé, des établissements scolaires et des équipements culturels de proximité et en renforçant une politique de mutualisation des services (naissance de la maison de santé rurale, redéfinition de pôles de services en centre-ville et création d'une maison de services publics).

## Il s'agit également de permettre aux habitants de s'affirmer et d'avoir une place, « leur place » dans la société

Il s'agit également de permettre aux habitants de s'affirmer et d'avoir une place, « leur place », dans la société, d'être connus et reconnus en créant de façon participative un cadre de vie et un habitat de qualité. Une mobilisation forte de la Ville, du CCAS et de ses partenaires institutionnels ou associatifs, dans le cadre des actions de requalification du centre ancien, notamment dans la lutte contre l'habitat indigne et le mal logement, vise à prévenir la dégradation des situations les plus précaires, à assurer une écoute attentive et un accompagnement actif, en mettant en œuvre des moyens adaptés aux situations rencontrées par les différents publics (personnes isolées ou dépendantes, familles fragiles ou en difficulté sociale, 3e âge…).

Dans la mise en œuvre de cette politique, le projet de médiathèque intercommunale de La Réole est un équipement clé permettant d'œuvrer pour le développement de l'égalité d'accès à la lecture, aux savoirs, à l'information et à la culture. Cet équipement emblématique de nos nouvelles dynamiques, participe ainsi à la réduction des inégalités territoriales et culturelles. Enfin, une politique de déploiement des TIC et d'insertion des populations dans la société de la connaissance et de lutte contre la fracture numérique est également suivie: numérisation des écoles, réflexion autour de l'intégration de wifi hotspot dans les espaces publics…

Nous souhaitons aussi lutter contre les pratiques de repli en développant les occasions d'échanges entre les habitants par l'implication citoyenne et par la participation à la vie de quartier. Les espaces publics jouent un rôle essentiel dans le processus de revalorisation et d'appropriation du centre ancien par les habitants. Cette dimension est traitée dans le cadre du projet La Réole 2020 à différentes échelles: la première concerne les espaces publics emblématiques (places, jardins, quais…) et la seconde concerne la création et/ou l'amélioration des espaces de proximité dans les secteurs prioritaires.

Pour créer les conditions d'une véritable mixité heureuse, les problématiques inhérentes au vieillissement de la population et à l'accueil des personnes handicapées sont intégrées dans cette démarche. Il s'agit de permettre la mise en place d'une véritable solidarité intégrant toutes les différences y compris générationnelles. Dans cette perspective, des projets innovants d'habitat partagé émergent en écho au projet de ville.

**Comment impliquez-vous les personnes dans le projet « La Réole 2020 »?**

Nous poursuivons des projets autour de l'accès à la culture et de la médiation. Les différentes actions autour de la culture incitent chacun à un plus grand respect de son cadre de vie et des espaces partagés. Il s'agit de sensibiliser les jeunes à la culture, au patrimoine et à l'histoire pour continuer à construire au présent l'identité de notre territoire, tisser des liens entre tous les habitants, et enfin, faire connaître les richesses locales à un plus grand public. Ces animations et ces projets seront poursuivis, notamment dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire ». En obtenant ce label, la ville s'est engagée à mettre en place et à pérenniser une politique des publics spécifiques qui doit démocratiser l'accès à la culture et au patrimoine, tout en garantissant la qualité de l'offre culturelle.

Aussi, consciente de la nécessité de l'implication étroite des habitants et des associations au projet, la ville a souhaité, dès le commencement de l'étude du projet de ville en 2010, répondre à cette nécessité. Les dispositifs de concertation et de communication concernent à la fois la philosophie générale du projet de ville et la mise en œuvre des actions opérationnelles du projet. L'objectif du projet de ville « La Réole 2020 » est de créer un projet commun dans lequel chacun se retrouve renforçant le rôle de centralité du bourg et son identité, autour de laquelle les réolais pourront se rassembler.

# Un recensement collaboratif des « projets mémoires » dans le Nord

Collectif groupe mémoire

**Pour les techniciens des collectivités ou les porteurs de projets, les « projets mémoires » évoquent un champ particulier de l'action culturelle et sociale. Ce champ recourt directement aux personnes, à leurs témoignages et à leurs souvenirs pour créer des représentations partagées, vivantes de la réalité sociale vécue dans les territoires. Ces projets peuvent être motivés par le goût de l'histoire, d'un lieu, d'une pratique, d'un métier ou des gens, tout simplement. Ils visent aussi, parfois, à préserver une mémoire ou un patrimoine menacés, dévalorisés ou simplement absents. Ces projets sont menés par la société civile (associations, collectifs), des organismes privés, semi-publics ou publics (musées, centres d'archives, médiathèques, universités). Trop rarement, ils émanent directement d'habitants ou de citoyens dont la légitimité à porter un projet n'est pas toujours reconnue.**

À l'appel de la démarche Paideia, un groupe de travail a été créé en 2013 au sein de la direction de la culture du conseil départemental du Nord pour questionner ces pratiques autour de la notion de mémoire vivante, expression voulant signifier une mémoire en action, agissante, c'est-à-dire un ou des acte(s) mémoriel(s) orienté(s) vers un objectif (social, culturel, patrimonial, civique) dans une dynamique de partage et de reconnaissance. Cette thématique a croisé les intérêts de nombreux acteurs (institutions patrimoniales, services départementaux, associations, chercheurs, habitants). Au fur et à mesure des échanges, et au regard des expériences passées, nous avons collectivement fait le constat d'un manque criant de connaissance et de médiatisation de ces projets. Faciliter leur appropriation par les citoyens est une préoccupation forte.

« T'es D'min coin », les « Bars des mémoires », « Les jardins flamands », « Des territoires et des hommes. La mémoire partagée », « En route », « Palabre », « La Route de la Laine », etc.: tous ces projets, et des centaines d'autres encore, représentent une grande richesse en termes de production culturelle et d'échanges interculturels. Ces projets constituent également un vivier pour la recherche scientifique ou documentaire, à travers l'importance des matériaux qu'ils ont produits (collectes d'archives, expositions, pièces de théâtre, etc.). Mais qui en garde trace? Comment savoir aujourd'hui ce qui a été réalisé dans tel ou tel territoire? Comment évaluer les retombées de ces projets?

Parallèlement à la réalisation de cas d'école à partir d'expériences singulières, notre idée a donc été de recenser ces projets très largement soutenus, financés et parfois même encouragés par les institutions. Julie Chantal (chef du service Patrimoine), Hélène Decaudin (conseillère de territoire) et Carine Guilbert (coordinatrice politique insertion par la culture), toutes trois en poste au sein du conseil départemental du Nord, témoignent du rôle de l'institution dans ce travail de collectage des données et d'animation d'un réseau d'acteurs, de l'impact de la démarche des droits culturels dans leur travail ainsi que du rôle de cette collectivité territoriale au contact direct des citoyens.

**Pourquoi avez-vous initié ce groupe de travail autour de la question de la mémoire?**

La question de la mémoire vivante touche directement plusieurs politiques départementales. Elle touche à la fois l'individu et le collectif et pose – entre autres – les questions du périmètre et des formes que peut prendre l'action publique. Plus que tout autre, ces projets mettent en jeu l'expression des habitants et pour des habitants; la problématique soulève des problématiques éthiques spécifiques et contemporaines: dans l'objectif de projets mémoriaux, la mise en œuvre des relations avec les habitants, la transmission, la relation histoire privée/mémoire collective… Il s'agit de revisiter, réinterroger la collecte et la valorisation de cette mémoire.

**Que vous permet la grande diversité des acteurs impliqués dans ce groupe?**

L'approche interdisciplinaire regroupant les représentants de tous les acteurs impliqués dans des « projets mémoire » constitue une initiative inédite à l'échelle du département. Elle permet un élargissement des points de vue et la confrontation de logiques parfois différentes.

**Dans cette diversité, quel est le rôle du Département? Comment l'institution accompagne les projets autour de la question de la mémoire?**

Engagé dans un soutien original à la médiation culturelle et artistique vers les habitants les plus éloignés de la culture, le Département est soucieux de l'expression des différentes composantes sociales de ses administrés, de la qualité du lien social dans un contexte économique clivant et une géographie à la fois dense et contrastée. En tant qu'institution, il a en effet un rôle d'accompagnateur, de catalyseur et ne peut en aucun cas se positionner comme promoteur d'une forme officielle de « mémoire ».

**Quelle est la spécificité d'une approche de la question de la mémoire par le prisme des droits culturels?**

L'approche des droits culturels nous a obligés à repérer tous les acteurs possiblement concernés en amont ou en aval, dans leur variété et sans limitation de nombre. La valeur ajoutée se situe dans la conscientisation de l'articulation des enjeux de l'expression/restitution, des sphères public/privé et des dimensions individuelles/collectives, ou des temporalités passé/présent/avenir... La prise en compte des individus dans ce type de projets est à la fois substantielle et sensible. La valeur ajoutée tient donc pour nous à l'exigence que constitue la vigilance au respect des êtres concernés par ces projets et à l'association de tous les acteurs pertinents.

**Comment la question de la (co) responsabilité doit être réinterrogée lorsqu'on approche la question mémorielle au regard des droits culturels?**

Le partage, c'est aussi se respecter; la prise de conscience de la diversité et relativité de l'histoire, des histoires, contribue à la construction, la consolidation et la valorisation du lien social. La (co) responsabilité est de fait réinterrogée dans le temps à travers la prise en compte des acteurs intervenants, de la collecte à la conservation. Ces étapes ne sont en effet pas toujours liées entre elles et doivent pourtant être envisagées en co-conscience ou co-responsabilité. Elle nous permet de faire apparaître les creux, ce qui a été oublié, les précautions à avoir ou les vigilances, identifier ce qui peut être dit, ou pas, les dissensus à prévoir, à anticiper, à accompagner, etc.

**Comment le rôle de médiateur et la fonction de médiation sont modifiés?**

La médiation peut élargir son champ de collecte (traditionnellement circonscrit) et prendre en compte différents facteurs (nouveaux ou inattendus) dans la construction de l'histoire individuelle et collective. La palette d'outils et d'expériences proposées par le projet de mutualisation que nous envisageons (base de données en 2015) vise à un perfectionnement méthodologique et à une sensibilisation déontologique.

**Comment le rôle de conservateur et la fonction de conservation de la mémoire en ressortent-ils modifiés?**

Plus que la conservation de la mémoire, ces projets visent à permettre l'expression et la transmission. La recherche d'une meilleure prise en compte des acteurs doit être développée dans les processus de conservation ou de patrimonialisation, en général. L'approche au regard des droits culturels interroge « l'accueil de la mémoire » que les institutions ont pour mission d'assurer. Elle questionne notre capacité à accueillir les donateurs, le statut que nous leur donnons et le lien que nous cultivons (ou pas) avec eux.

**Quelles richesses du territoire cette approche permet-elle de faire émerger?**

Ces projets font apparaître des données qualitatives, ouvrent à des remises en questions probables de préjugés (acquis?), pour une géographie sociologique et temporelle renouvelée... Elle donne accès à la richesse des histoires individuelles et développe des capacités collectives à s'en saisir dans l'intérêt général.

En ce début d'année 2016, le travail engagé n'en est qu'à ses prémices. Les membres du groupe souhaitent conforter ce recensement participatif et collaboratif qui compte aujourd'hui une soixantaine de projets. Ce travail doit aussi être agrémenté par l'approfondissement des cas d'école. Nous souhaitons poursuivre l'animation mutualisée de cet espace de rencontre et de formation sur la fabrique sociale et citoyenne des patrimoines.

-

**Les membres du groupe de travail:**

Hélène BERTONCINI (stagiaire); Julie CHANTAL (Conseil départemental du Nord); Hélène DECAUDIN (Conseil départemental du Nord); Colette DREAN (Direction Régionale des Affaires Culturelles); Martine DUMONT (Archives départementales du Nord); Célia FLEURY (Conseil départemental du Nord); Carine GUILBERT (Conseil départemental du Nord); Olivier HENGBART (habitant); Maxime LY (association « Mémoires du travail »); Mathilde MEREAU (Conseil départemental du Nord); Mélanie RABETTE (association « Proscitec »); Florence ROUSSEAU (Histoires de mémoires); Christelle WILLOQUEAUX (AREFEP - Actions Ressources pour l'Emploi, la Formation et l'Education Permanente, Loos); Mathilde WYBO (Institut de Recherches Historiques du Septentrion, Université Lille 3).

# Le schéma des espaces naturels du Territoire de Belfort

Fabien Dubocage
Responsable de service paysages, aménagement et développement, Département du Territoire de Belfort

**Les espaces naturels:
domaine réservé ou bien commun?**

Les espaces naturels sont un bien commun à tous les habitants d'un territoire. Ils remplissent des fonctions de protection de la biodiversité, de lien social (aménités, détente, cadre de vie, loisirs) et de développement économique (attractivité du territoire, tourisme, image de marque). Chacun des acteurs de ces champs professionnels a une vision singulière des espaces naturels. Nous pouvons notamment distinguer les cultures agrirurales pour lesquels les espaces naturels sont des contraintes (« concurrents » sur la terre, frein technique à la production) de celles tertio-urbaines plus positives (éléments paysagers structurants, refuges de biodiversité). Le gradient de perception des espaces naturels est vaste et complexe!

Les politiques en matière d'espaces naturels se construisent en impliquant peu les habitants et les usagers des espaces. Le patrimoine naturel français est déterminé par des experts et ces derniers s'appuient sur des grilles d'analyse européennes et nationales. L'accès au patrimoine culturel « naturel » reste ténu car l'identification des espèces et de leur lieu de vie dans le cadre de vie local est très peu partagée.

Beaucoup d'outils de gestion des espaces naturels visent à constituer des « réserves de nature ». C'est-à-dire une exclusion de portions d'espaces, identifiés comme remarquables, dont la vocation dominante devient la conservation de la biodiversité avec la limitation de l'accessibilité à un public bien souvent auto désigné. Cette option permet de sauver les joyaux de patrimoine naturel des territoires mais génère des incompréhensions et un manque d'appropriation. L'approche par les droits culturels pourrait permettre de modifier ce processus.

**Les espaces naturels témoignent de nous… tous!**

Les espaces naturels sont intrinsèquement liés à nos activités, à nos pratiques de l'espace. Ils sont l'héritage et les témoins d'activités passées (par exemple, les chaumes secondaires de montagne, créées par défrichement, puis utilisées comme pâturages). Ils constituent une mémoire vivante de notre histoire (stock de pollens et de graines sur de longues chronologies). Dans ce cas, la conservation de ce qui devient un patrimoine naturel nécessite des interventions volontaristes type « écomusée naturel » (par exemple les chaumes secondaires sont recolonisées par la forêt du fait de la déprise agricole, et pour ne pas mettre en péril les espèces patrimoniales, la collectivité doit payer des agriculteurs pour entretenir ces milieux).

Les espaces naturels évoluent avec la société et, en ce sens, ils sont des miroirs de nos modes de vie actuels. Ainsi, aujourd'hui, les loisirs et le tourisme questionnent fortement les politiques des espaces naturels avec de nouveaux équilibres à trouver: valoriser sans dégrader.

## Les espaces naturels sont à la croisée de multiples identités culturelles dans le temps et dans l'espace

Les espaces naturels sont à la croisée de multiples identités culturelles dans le temps (évolution des usages, du contexte social) et dans l'espace (superposition d'usages plus ou moins explicites). Il en résulte des « chocs de cultures » entre des utilisateurs aux histoires et motivations très différenciées: naturaliste urbain « middle age » / agriculteur - sylviculteur rural âgé / chasseur conservateur / jeunes sportifs en quête de sensations, etc.

**Partager le savoir, stimuler les connexions culturelles pour favoriser la continuité de l'action publique**

Les espaces naturels du Territoire de Belfort, du fait des liens étroits avec des activités, nécessitent des interventions (de modération ou de substitution) pour la conservation durable du patrimoine naturel qui s'y développe.

Dans un contexte de refonte des missions des collectivités territoriales, se pose la question de la continuité de l'action publique. Par l'implication opportune des parties prenantes, l'objectif est de consolider un système d'actions partagées. Les partenaires disposent des tenants et aboutissants du projet et sont actifs dans la méthode de construction. Ce type de fonctionnement a plus de légitimité à perdurer en cas de modification de leadership.

L'action publique est aujourd'hui fortement interpellée en ce qui concerne ses coûts; la tendance générale étant à la réduction des moyens. L'approche par les droits culturels cherche également l'optimisation des moyens par la mise en réseau en donnant la primauté à la coopération dans un but de bien commun.

**Libérer la parole et croiser les regards par les droits culturels**

Un schéma départemental des espaces naturels (SDEN) vise à programmer l'affectation des moyens de la taxe d'aménagement dont une partie est dédiée aux espaces naturels sensibles départementaux. Ce schéma doit à minima être cohérent avec les autres politiques en faveur de la biodiversité et compatible avec les politiques départementales sociales et économiques.

Le Département du Territoire de Belfort ambitionne de faire reconnaître les espaces naturels comme un bien commun aux citoyens du département. Néanmoins, le cadre de réalisation d'un SDEN ne permet pas de développer une méthode de travail allant jusqu'à l'interpellation – implication des individus. Notre postulat de départ a consisté à piloter ce dispositif avec un réseau renouvelé de partenaires et une démarche de travail contributive. Par la constitution d'un groupe « ressource » intégrant des forces vives de cultures diverses, notre objectif est d'interroger en continu la méthode de pilotage du SDEN. Ainsi, outre la production, la méthode de production est également débattue collectivement.

Nous avons également réinterrogé notre réseau de partenaires. La cartographie des parties prenantes a permis d'en délimiter le périmètre adéquat. Cette liste rassemble les financeurs de politiques « biodiversité » (services de l'État, collectivités locales, établissements publics), les gestionnaires d'espaces naturels (des associations, des établissements publics, des collectivités locales), les « médiateurs environnementaux » (Maison Départementale de l'Environnement, associations socioculturelles), les opérateurs privés gestionnaires de fait d'espaces profession agricole (y compris piscicole, filière sylvicole, des représentants d'usagers promeneurs, sportifs de pleine nature, touristes).

Le Département du Territoire de Belfort pour enrichir, promouvoir ses politiques environnementales, s'est doté d'un Conseil Départemental de l'Environnement (CODEN). Il s'agit d'un organe consultatif à géométrie variable selon les thématiques abordées. Nous avons retravaillé cet outil de concertation institutionnelle pour lui donner une dimension plus impliquante des participants. Ainsi, l'état des lieux n'a pas été présenté de manière aboutie. Un support de travail synthétisant l'état de la connaissance disponible a été fourni aux participants. Par ateliers, ils ont pu proposer une lecture critique et des contributions pour coconstruire le diagnostic initial.

Un forum ouvert sur la question « La nature: pour quoi faire? » est organisé à destination des professionnels (de l'environnement, acteurs économiques impliqués dans les questions de biodiversité, de la culture, des sports, représentants d'usagers en attente de milieux naturels de proximité). Il doit permettre de libérer et d'ouvrir le débat pour éclairer la collectivité départementale. Ce temps de réflexion collective vise une émulation entre des professionnels qui ont chacun une approche singulière des espaces naturels (selon leur formation, leur métier, leur génération).

Ce forum pourra être suivi de temps de formations pour créer une culture naturaliste commune adaptée au territoire, mais aussi de débats pour favoriser les échanges. Par ce cheminement progressif et collectif, il est attendu de consolider un référentiel commun indispensable pour élaborer un document d'objectifs partagés.

Le plan d'action qui suivra sera élaboré selon le même processus: questionnement collectif en continu de la méthode (groupe « ressource »), production contributive (membres du CODEN) enrichie par une consultation « libre » (second forum ouvert, élargi aux élus voire aux habitants).

Les élus départementaux devraient ainsi disposer d'une vision globale, partagée et impliquée, à même de les éclairer pour affecter les moyens de gestion départementaux pour les espaces naturels du Territoire de Belfort qui peuvent d'une certaine manière être considérés comme des « services publics de proximité ».

Du droit à la culture aux droits culturels, un enjeu de démocratie

# Chantier #4

# Avoir envie ! Éducation-jeunesse, construire ensemble le projet éducatif de territoire

## Sommaire


Sommaire et introduction p. 86
Les sources du désir – **Patrice Meyer-Bisch** p. 88
L'éducation artistique et culturelle – **Marie-Christine Bordeaux** p. 90
Vers une politique publique intégrée – **Marcel Hudelot et Arzel Marcinkowski** p. 92
Les études de cas dans une dynamique – **Nicolas Sidoroff** p. 94
Préparation à la majorité: le projet « apprentis citoyens » – **Fabien Caulier** p. 96
Un levier pour rendre acteur – **Sophie Renard** p. 97
Développer la citoyenneté des adolescents – **Axelle Vieilleville** p. 98
La fréquentation et l'intérêt des adolescents pour l'Espace multimédia Gantner – **Clémence Girard** p. 100
Un schéma des enseignements artistiques en évolution – **Stéphanie Huguet** p. 102
Le logiciel droits culturels, une clé de transversalité entre politiques publiques – **Emmanuel Paysant** p. 104
Le collège du futur en Ardèche – **Catherine Berne et Raoul L'herminier** p. 106
Immersion d'aujourd'hui dans le collège de demain – **Romain Thévenet** p. 107
Culture-collège – **Jean-Damien Collin** p. 110

Les textes de l'Éducation Nationale préconisent que les communes ou leur groupement puissent mettre en place des projets éducatifs de territoire (PEDT). Ces projets ont pour objectif de structurer des politiques publiques ambitieuses à destination des enfants et des jeunes d'un territoire. Ils comportent notamment une dimension d'éducation artistique et culturelle au sein d'autres disciplines, avec une ouverture concrète sur les questions sociales, écologiques et de citoyenneté. Cette éducation inclusive est au cœur de la réalisation des droits culturels des jeunes ainsi que du lien intergénérationnel. Elle a en outre un fort effet sur la dynamique des territoires.

Analyser les PEDT au regard des droits culturels, c'est chercher à développer toutes les synergies, de façon à rendre plus effectifs les droits fondamentaux des personnes, en s'appuyant sur toutes les ressources disponibles. Comment les différents acteurs peuvent-ils assurer cette responsabilité commune, clé de toute créativité dans tous les domaines? L'appétence, l'envie d'acquérir des compétences et d'entreprendre, de s'engager, de créer... se développent par la découverte et une maîtrise de disciplines enseignées et vécues à l'école, mais aussi dans l'ensemble de la société.
Nous chercherons toutes les connexions fécondes, celles qui permettent l'enrichissement mutuel des compétences et des savoirs, le partage des émotions et l'élaboration de nouveaux savoirs, vécus dans une hospitalité commune. C'est un défi face à l'émiettement de nos tissus sociaux, auquel les jeunes doivent pouvoir participer dès que possible. C'est pourquoi nous élaborerons ensemble des propositions de stratégies et d'indicateurs originaux, qui concernent de façon transversale les secteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des PEDT: éducation, jeunesse, éducation populaire, culture, social, citoyenneté.

-

Le chantier Éducation jeunesse a permis de réfléchir collectivement sur ce qu'implique une « action éducative » qui prend en compte les droits culturels des personnes, tout au long de leur vie. L'idée de « parcours » ou d'« itinéraire » des projets éducatifs portés par les acteurs du territoire y a trouvé un réel écho. Le désir de comprendre et lire le monde, de se nourrir de ses ressources devient capital pour se frayer un chemin singulier. Pour cela, il s'agit notamment d'armer la jeunesse – de l'armer de ce désir. Il n'a pas été question d'égalité des chances pour atteindre le sommet constitué d'un groupe d'élus, mais bien de créer les conditions pour que toute personne, quoiqu'il arrive, soit toujours en relation avec des savoirs pluriels et multiples. Former une « communauté éducative » permet de reposer les conditions des responsabilités partagées de l'action éducative, interroge les places et les rôles de chacun des acteurs, y compris des jeunes. Les dispositifs tels que les schémas départementaux de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) ou les Projets Éducatifs de Territoire (PEDT) sont apparus comme des modalités permettant ces développements.

# Les sources du désir

Patrice Meyer-Bisch

**Qu'est-ce que le jeune désir?**

Envie ou désir? Velléité ou force constante et croissante? Le désir est à la fois présence et absence, plein et vide, comme l'amour et la connaissance. Le paradoxe du désir de culture est que c'est un désir qui peut s'ignorer. Par où commencer? Qu'est-ce que le désir d'un jeune (et non pas des jeunes, car ils ne forment pas un collectif), ou qu'est-ce qu'un jeune désir? Un désir encore neuf, oui, mais pas encore « ouvert », « élevé »?

Nous supposons, bien entendu, qu'en réalité un jeune a plus de désir potentiel qu'un adulte et que la question n'est pas de l'« élever » à notre offre culturelle, mais d'apprendre et de tracer ensemble un large éventail de chemins culturels, traversant si possible tout le champ large des savoirs de la vie quotidienne, des activités artistiques et scientifiques. Un jeune désir est un désir qui commence et qui a besoin d'être reconnu par la personne elle-même autant que par son entourage… mais nous ne savons pas d'avance vers quoi il pourra, voudra, se diriger.

Il ne s'agit pas non plus d'une plante qui pousserait dès qu'elle aurait soleil et eau, car il y a des résistances: toute culture est dangereuse. Elle passe par un apprentissage et le risque d'échec; elle implique une sortie de soi, une exposition aux autres, et aussi une vulnérabilité accrue. Le renoncement est souvent triste, mais il a aussi son confort.

Il s'agit surtout de ne pas « consommer » de la culture: ce serait faire rentrer des produits, boucher une béance. Non la dynamique du désir est de sortir, de toucher et d'être touché. Un bien culturel ne se consomme pas: il s'approprie, s'incorpore, certes, mais pour se développer, rayonner, permettre au désir d'être reconnu et d'augmenter, de s'affiner. Un bien culturel se développe.

**Il s'agit d'oser. Comment apprendre à oser?**

En termes de droits culturels: nous avons à montrer l'importance du droit d'admirer et de créer, plus précisément le lien entre admiration et création. Y a-t-il une spécificité du jeune désir? Et si oui, comment une politique territoriale peut-elle le valoriser au profit de la réalisation des droits culturels de tous?

**1. Les deux sources du désir**

Comment naît et se développe le désir? Au fur et à mesure qu'il est reconnu. Cela se fait par le contact avec les œuvres et avec les ouvriers (les témoins), et entre eux par l'acquisition de savoirs ou références culturelles qui sont autant de chemins; en bref: des œuvres, des références (disciplines) des ouvriers, auteurs, ou maîtres. Ce cheminement est en boucle.

Mais avant tout, il faut un principe de reconnaissance. Oser savoir, pour oser admirer et oser se lancer. La logique de la connaissance est en réalité la même que celle de l'amour.

**1.1. Ose savoir, dessiner, chanter… admire sans retenue**

Ose chercher en toi ton désir: tu as le droit de savoir, de toucher, de regarder, de dessiner, de malaxer des matières, et d'être travaillé par les matières. Tu es digne de savoir, tu es digne d'apprendre, tu as le droit d'admirer sans retenue; tu n'es pas humilié si tu admires, au contraire, tu nourris ton désir, ta libido de vivre. Ta propre histoire est intéressante: tes admirations, tes peurs, tes impressions méritent expressions. Ton intime mérite – en principe – d'être extime.

Ce qui est en toi est commun à d'autres, et en même temps, tu es singulier: tu peux être reconnu comme pareil et comme original. Bref tu as le droit d'admirer et d'être étonné par les correspondances, voilà ta source propre.

**1.2. Ose partager et chercher des disciplines**

Ce n'est pas gagné d'avance, le chemin sera une discipline. Le désir qui va en tous sens se disperse et s'essouffle. Qui montrera un chemin? Qui donnera accès à une ou plusieurs disciplines? Une discipline libère le désir du disciple, de l'élève jeune ou adulte, car elle lui donne une perspective et ne le laisse pas seul face à la difficulté d'être libre en tous sens. Les libertés culturelles sont des libertés travaillées, durement conquises par le partage.

Ton propre désir entre dans une relation d'apprentissage par travail réciproque. Tel est l'apprentissage de la fécondité des disciplines:
• des méthodes d'ajustements progressifs pour éprouver la correspondance des sens et des matières,
• des maîtres… le bonheur d'être disciple, pour éprouver la correspondance des désirs, au sein de communautés de savoirs, de communautés culturelles: le développement, voire la création, est possible. Une discipline culturelle ne restreint pas la créativité, au contraire, elle la libère.

Tu entres dans la boucle: le désir de reconnaître et d'être reconnu délivre des capacités, le travail entraîne des capacités qui développent cette jouissance des correspondances et en augmentent le désir. Tu peux être reconnu comme capable de donner et de recevoir.

**1.3. L'éducation à la croisée: paideia**

Le droit à l'éducation a longtemps été considéré comme un « droit social », dont l'objectif principal était d'introduire les enfants aux valeurs de la nation par l'intermédiaire de l'éducation nationale. Certes la dimension sociale de l'éducation est primordiale, mais la qualité des liens est culturelle.

Qu'est-ce qui change lorsqu'on considère ce droit, et toutes les libertés et responsabilités qui y sont liées, en tant que droit culturel? Éduquer consiste à ouvrir des chemins et à les pratiquer ensemble – ce que signifie en grec le terme paideia – des chemins de savoirs qui donnent accès à toutes les capacités nécessaires à l'épanouissement personnel et social. L'éducation aux arts, aux sciences, aux sports et aux modes de vie, permet de développer les qualités d'observation, de participation et de création. Cela n'est possible que si tous les acteurs du territoire prennent leur part dans cette tâche commune: l'école n'est pas seulement faite pour apprendre aux enfants à vivre et à s'adapter à la société, elle doit contribuer à développer une société plus vivante, plus démocratique, plus apte à valoriser les personnes et toutes les ressources disponibles.

La qualité de l'éducation: l'accès culturel à la diversité des ressources, mais aussi à la diversité des acteurs. Paideia signifie pour nous une correspondance active entre les savoirs dans leur diversité, ce qui implique une collaboration entre leurs porteurs. Sortir du médiocre, du « non-choix », des envies passagères et incohérentes. Apprendre le désir, c'est apprendre le vertige du choix. Le but de l'éducation est de permettre à chacun de toucher et d'être touché, de choisir et d'être choisi.

La responsabilité de la cité est d'entretenir ce tissage de savoirs, un « écosystème culturel » le plus riche possible: c'est la matrice du jeune désir.

**2. Quelle texture politique pour un développement du désir culturel?**

Comment créer un environnement politique tel que le maître mot soit: une invitation à découvrir la puissance de l'admiration multiple, laquelle dégage et développe l'essentiel des capacités de chacun? Il convient de repérer soigneusement la diversité des savoirs qui composent le domaine culturel et leurs correspondances. Sur cette base, la correspondance et la complémentarité des éducations et enseignements peuvent être très nettement améliorée.

**2.1. La correspondance des œuvres et des domaines: correspondance des écritures vives.**

Chaque discipline culturelle est une forme d'écriture, qui a une valeur en soi et trace un chemin propre de libération. Elle sert en même temps de support spécifique à bien d'autres disciplines. Ainsi la littérature est un art pour soi et un large support/langage/technique de communication; il en va de même de la photographie, de la peinture, du théâtre, de la cuisine, de l'art d'habiter, du numérique.

Le problème est de maintenir la vie de ces savoirs: leur boucle d'invention – élaboration – inscription et productivité sociales – transmission. Comment maintenir surtout ce qui est au cœur du droit de participer à la vie culturelle: la pratique du respect critique?

Comment opérer les croisements les plus féconds entre les écritures culturelles acquises (des beaux-arts aux paysages en passant par les sciences) et les écritures qui s'inventent, ou devraient s'inventer? Celles notamment auxquelles non pas « les jeunes », car ils ne forment pas un tout homogène, mais des jeunes peuvent plus aisément accrocher et nous entraîner plus loin.

Probablement faut-il établir systématiquement les liens pour tout acteur culturel entre les trois fonctions d'observatoire, de laboratoire, de conservatoire.

**2.2. Paideia: les éducations se répondent**

Afin d'écrire des schémas territoriaux, il s'agit pour chaque éducation spécifique de préciser quels sont les liens avec les autres éducations, et quels sont les acteurs dont la collaboration est indispensable. Éducation artistique, éducation scientifique, éducation sportive, éducation technique, éducation ménagère, éducation citoyenne…

Culture et enfance sont de même nature:
c'est l'être humain qui advient.

# L'éducation artistique et culturelle

Marie-Christine Bordeaux
maître de conférences en sciences de la communication, Université Stendhal Grenoble 3

**L'éducation artistique et culturelle, ce n'est pas seulement le cours de musique, d'arts plastiques ou la sortie au musée. C'est un projet plus ambitieux et plus large, qui fait de l'enfant un acteur de son développement, dans une démarche qui puise aux racines de l'éducation populaire et qui ouvre l'école sur son environnement.**

Il repose sur l'articulation et la combinaison de trois expériences de l'art et de la culture: l'expérience esthétique, par le contact direct avec les œuvres et les lieux du patrimoine; l'expérience artistique, par la confrontation personnelle à l'expression et à l'élaboration d'une forme (théâtrale, chorégraphique, plastique, etc.); l'expérience réflexive, par le partage, la confrontation des points de vue, l'acquisition de savoirs, de repères, et l'apprentissage d'une juste distance critique. L'enfant est ainsi à la fois spectateur, acteur et sujet de son énonciation. L'« art » de l'éducation artistique, c'est la justesse et la pertinence de cette combinaison d'expériences et de rôles, c'est aussi la qualité des expériences vécues et la richesse symbolique des formes et des modes d'expression.

Sa mise en œuvre est tardive, car son institutionnalisation date de 1983, année du premier protocole d'accord national Culture - Éducation, et sa progression est de plus en plus discontinue en raison des effets des alternances politiques et des choix faits en période de restrictions budgétaires. Cependant, on estime qu'aujourd'hui 20 à 30 % de la population scolaire est touchée par des actions de qualité, fondées sur un partenariat actif avec des artistes, des professionnels de la culture et des lieux culturels. Seules les limites des moyens affectés à ces politiques (financement d'actions, formation des enseignants, fonctionnement des pôles de ressources pour l'EAC) expliquent que ce pourcentage n'est pas plus élevé. On sait pourtant qu'une politique qui viserait à généraliser effectivement l'éducation artistique pour tous les enfants et jeunes serait d'un coût très raisonnable au regard de certaines dépenses publiques qui n'œuvrent pas pour un développement durable. Donner accès aux pratiques artistiques et culturelles à tous les enfants et jeunes impliquerait aussi une révision des fondamentaux des politiques culturelles, dans la mesure où les besoins de partenariats ne peuvent pas tous être satisfaits par les seuls artistes bénéficiant de soutiens publics au titre de la création. Aux critères de qualité artistique doit s'ajouter la définition de critères de qualité en matière d'action culturelle et de transmission.

Une autre limite au développement de l'EAC, c'est la complexité et la technicité du sujet. Trop de textes réglementaires et de dispositifs se sont accumulés au fil des années, se contredisant parfois les uns les autres, et rendant illisible une politique qui s'est trop longtemps définie par une liste de dispositifs, c'est-à-dire de financements. Ainsi, une réforme pourtant majeure portée par la loi de refondation de l'école en 2013 est passée presque inaperçue: l'instauration d'un parcours d'EAC pour tous les élèves scolarisés, dans les temps scolaire et périscolaire. Les débats sur les activités périscolaires (notamment sur leur coût pour les communes) ont été si vifs que l'idée d'un parcours garanti et généralisé a été passée sous silence.

## C'est l'ensemble des expériences, des projets et des rencontres

De quoi est-il question dans la loi, puis dans le guide du parcours publié en 2014 par le ministère de l'Éducation nationale et enfin dans le référentiel du parcours élaboré fin 2014 par le Conseil supérieur des programmes? Au cours des années 1990, la notion de parcours avait déjà été utilisée, mais il s'agissait à l'époque de nommer un format d'action moins lourd que les ateliers de pratique artistique (8 à 15 heures de partenariat dans un projet souvent porté tout au long l'année scolaire par l'enseignant) et plus facile à démultiplier. En 2013, le parcours se définit avant tout par la recherche d'une cohérence: entre les trois pôles de l'EAC (qui sont souvent assez peu équilibrés), entre les domaines artistiques et culturels, entre les enseignements, les actions éducatives et les activités périscolaires. Au fond, le parcours est surtout visible du point de vue de l'enfant, et de

manière rétrospective: c'est l'ensemble des expériences, des projets et des rencontres vécus au cours de sa scolarité et organisés de manière à ce que ses droits soient garantis.

## Lui faire découvrir des univers culturels encore inconnus de lui, mais également lui apprendre à vivre avec ces différentes cultures.

Les critiques formulées au sujet des parcours sont nombreuses, notamment dans le secteur culturel. La loi indique qu'ils s'appuient principalement sur les enseignements de la musique, des arts plastiques et de l'histoire des arts, excluant de fait de nombreux domaines artistiques; elle indique aussi que le partenariat est possible, mais pas obligatoire; elle s'inscrit enfin dans un contexte de récession des financements d'actions éducatives, par l'État comme par les collectivités territoriales, et ne s'appuie sur aucun budget revalorisé par le ministère de l'Éducation nationale. Les atouts sont cependant réels: pour la première fois, l'EAC est présentée, en quelque sorte, comme un droit, c'est-à-dire une obligation de mise en œuvre. Pour la première fois aussi, les établissements scolaires sont invités à penser ensemble les enseignements artistiques, les actions éducatives, l'histoire des arts et les activités périscolaires. Il s'agit donc d'une réforme majeure, si le calendrier politique lui laisse le temps de s'ancrer dans la vie des établissements scolaires et dans les partenariats avec les acteurs culturels.

Les parcours renforcent ce à quoi l'EAC est confrontée depuis les années 1990: l'impératif de démocratisation. Ils s'inscrivent également dans la perspective des droits culturels, à condition d'être conçus et mis en œuvre précisément comme un droit. Ce droit est multiple dans ses modes de mise en œuvre: accès à une culture de qualité (opposable à certaines formes de « misère symbolique », selon les termes de Stiegler), accès à l'expression personnelle et collective, accès à l'expérience de l'art dans toutes ses dimensions, accès à diversité des expressions culturelles et accès à sa propre culture. Or, selon les anthropologues qui ont étudié cette question, tel Lawrence A. Hirschfeld, une des caractéristiques de l'enfant, c'est sa remarquable capacité d'acculturation: culture de la famille, culture des enfants de son âge, culture circulant par les médias, les écrans et les réseaux sociaux, et, bien entendu, culture de l'école (selon l'expression de Françoise Buffet). Le défi de l'EAC aujourd'hui est non seulement de lui faire découvrir des univers culturels encore inconnus de lui, mais également de lui apprendre à vivre avec ces différentes cultures. Une autre caractéristique, c'est ce que Régine Sirota appelle la « culture d'enfance » ou les « cultures enfantines ». Être enfant, c'est vivre à la fois dans l'imaginaire et le réel, être en contact direct avec le symbolique, « faire (et refaire sans cesse) des mondes »; c'est aussi être à la fois immergé dans sa culture familiale et en capacité de s'acculturer à d'autres univers de forme et de sens, à la fois « agi » par son milieu social et situé à un moment de sa vie où les choses sont encore ouvertes, pour peu qu'on y fasse certaines rencontres et certaines expériences. C'est là que l'éducation à l'art et par l'art a un rôle à jouer. L'enfant n'est pas un être incomplet, une page blanche qu'il suffit d'imprimer. Il a ses propres logiques culturelles et univers de sens, et aussi, déjà, ses propres désirs. Ceux-ci peuvent tomber dans l'oubli si aucune rencontre, aucune pratique ne déploie pour lui les espaces où il peut inscrire ce désir, où il pourra reconnaître ce qu'il cherchait sans le savoir précisément.

# Vers une politique publique intégrée

Marcel Hudelot
Chargé de mission développement culturel, Direction de la culture, Département de l'Ardèche
Arzel Marcinkowski
Responsable du Pôle Arts Visuels, Direction de la Culture, Département de l'Ardèche

L'intérêt de la démarche est de remettre l'individu au cœur de nos préoccupations. Trop souvent la conduite ou la reconduction de projets ou de dispositifs a pour effet de ne pas reconsidérer, requestionner ce qui a été à l'origine de leur création. S'arrêter et prendre le temps de la réflexion pour réévaluer l'intérêt de l'individu au regard des droits culturels, oblige à revenir sur les fondements mêmes des actions.

Dans le cadre de la communauté éducative, ce type d'approche permet de construire le respect, la tolérance, la diversité et l'ouverture aux autres. Il contribue à construire l'esprit critique de chacun, mais aussi une identité collective. Il affirme une liberté de pensée mise en partage. Il faut réaffirmer dans les projets la place centrale de cet objectif, a fortiori dans le cadre d'un dispositif d'éducation à l'image tel que Collège au cinéma qui vise à donner aux personnes l'accès à des pratiques, et tend à les rendre autonomes dans l'exercice de celles-ci.

## Assouplir le cadre des actions pour tendre à un meilleur respect des droits culturels

Cette approche permet aussi de considérer le patrimoine, y compris immatériel, comme une richesse collective pour aujourd'hui et pour demain, permettant à chacun de se constituer ses propres références et de construire sa propre identité. Il est donc important de conserver et de donner accès au patrimoine dans toute sa diversité. À ce titre, le film documentaire a un potentiel très intéressant et peut jouer un rôle de premier ordre dans le développement des droits humains de par sa spécificité même, et son emprise avec la réalité.

S'il est toujours nécessaire de mobiliser des moyens matériels et humains pour mener des projets, l'enjeu réside plutôt dans la manière de les mettre en mouvement. Il faut dans chaque projet aménager des moyens d'accès, des espaces d'échanges et les garantir. La mutualisation des ressources et la mise en partage des projets sont utiles à tous les stades du projet: définition, réalisation, évaluation…

En tant qu'acteurs publics, nous avons un rôle à jouer dans la définition des projets, leur émergence et leur conduite. Il nous est également possible d'influer sur ceux-ci depuis notre position professionnelle car il semble très fréquemment envisageable d'assouplir le cadre des actions pour tendre à un meilleur respect des droits culturels. Nous devrions toujours nous donner la liberté d'engager ou d'améliorer toute initiative permettant de tendre au respect de ces droits. L'objectif est de trouver un équilibre entre les efforts pour optimiser les approches et leur efficacité au regard des droits culturels.

Les droits culturels posent un cadre de référence pour que le citoyen bénéficie d'un droit d'expression, de regard, et d'intervention. Mais, les enjeux les plus importants sont l'implication de l'ensemble de la communauté éducative dans la gouvernance même et le pouvoir de peser dans les décisions. La création de conditions pour que cette gouvernance soit partagée est un point important et sans doute le plus difficile à mettre en œuvre, tant il va à l'encontre de la réalité de nos environnements professionnels et des habitudes de travail.

Un autre apport de la démarche est de contraindre à préciser le rôle de l'institution et de la faire sortir d'un rôle prescripteur. Les projets peuvent alors aussi bien émaner de la communauté éducative que de l'institution, à la condition que celle-ci le fasse dans le respect des individus, en avançant plus sous la forme de proposition que de l'injonction à adhérer. Il s'agit parfois de mobiliser des moyens publics pour un usage non « confisqué » par l'institution, et cela ne va pas de soi. La ligne de partage entre le rôle de l'institution et le rôle de l'individu peut aussi être modifiée par la création d'un espace de coopération pour le pilotage des fonctionnements collégiaux.

Il s'avère que la mise en place d'une nouvelle gouvernance, le partage des enjeux des droits culturels, réclament des formations, une sensibilisation des institutions, des partenaires et de toutes les personnes volontaires.

**Une plus-value de la dynamique d'observation professionnelle et personnelle, et un nouveau rôle pour les collectivités publiques**

Cette dynamique a permis d'éprouver les projets à l'aune des droits culturels, de proposer un cadre de référence, une légitimité conférée par le poids des textes. Elle a permis de formaliser et d'exprimer en détail la spécificité des approches et des projets. Elle permet de disposer aussi d'un code de bonne conduite citoyenne. On peut s'appuyer sur les textes des droits culturels et les opposer éventuellement. Par ailleurs, cela oblige à réfléchir en termes d'impact sociétal.

Cette dynamique a permis de bénéficier d'un cadre de référence commun, de partager des valeurs communes de ce qui fonde une communauté éducative. Cela oblige aussi à sortir des approches sectorisées qui se sont construites dans le temps, au fil de leur professionnalisation, pour aller vers des formes d'approches plus transversales.

Elle met aussi en évidence la nécessité de trouver un équilibre entre les attentes des porteurs de projet et les personnes qui s'y impliquent, entre les dimensions collectives et les attentes individuelles.

Dans la recherche d'amélioration de l'application des droits culturels, l'observation amène à identifier des freins et révèle quelques difficultés à s'engager dans cette démarche pour les institutions. L'application des droits culturels dans les projets se confronte assez vite à l'inexistence de politiques publiques ayant cette entrée « droits culturels », et ce, de manière intégrée. Le caractère opérationnel de cette approche serait grandement facilité en réduisant le poids des politiques sectorielles, et en les couplant avec des politiques transversales. La configuration même des institutions est aussi un frein: système hiérarchique descendant, cloisonnement des politiques publiques, difficulté de travailler de pair à pair... Ce type de démarche ne semble pas pour l'instant inscrit dans les gènes de l'administration telle qu'on l'entend dans son fonctionnement traditionnel. Aussi, est-ce peut-être pour cette raison que certains secteurs d'activité ne s'impliquent pas dans la démarche.

Cette approche réaffirme la prise en compte de la diversité des publics potentiels, et elle amène à s'interroger sur d'autres formes d'adresse aux habitants, et la manière de créer de la mixité. L'institution devrait être motrice et exemplaire, et ainsi montrer le chemin. La démarche oblige aussi à prendre plus de recul et est intéressante pour faire émerger des approches transdisciplinaires. L'approche des droits culturels peut être utilisée pour dresser la colonne vertébrale des actions pluridisciplinaires qui mettent au centre les habitants et leur territoire dans le cadre des politiques publiques, notamment éducatives.

Autre obstacle, il est parfois difficile de trouver des interlocuteurs ayant le même niveau de connaissance et le même intérêt pour les droits culturels. Il faut remettre au centre de nos actions l'intérêt général, alors qu'il existe une importance trop prégnante de l'intérêt particulier.

**Pour une construction des évolutions à prévoir**

Suite à la phase d'observation, et en ce qui concerne les collectivités publiques, il semble que l'enjeu serait de dépasser l'approche méthodologique des projets pour aller vers la définition d'une politique publique intégrée et opérationnelle se traduisant par des règlements, des dispositifs, des réorganisations transversales.

Le mode de fonctionnement hiérarchique des administrations semble peu adapté à l'enjeu des droits culturels, et est parfois un frein, voire un empêchement. La conduite d'une politique publique soucieuse des droits culturels semblerait avoir tout avantage à s'appuyer sur un fonctionnement en mode projet, privilégiant la transversalité et l'autonomie.

Il s'agit aussi de donner plus de souplesse aux politiques publiques pour permettre leur renouvellement, et accompagner une réelle transformation sociale. À défaut de pouvoir accroître les moyens à disposition des collectivités, il faut sans doute jouer la redistribution des cartes sur des critères de politiques publiques incluant obligatoirement l'entrée « droits culturels ». Il faut notamment mettre en exergue la place de l'habitant en tant que citoyen et acteur du territoire.

Il apparaît nécessaire de poursuivre la diffusion des droits culturels sous forme de formation et d'information aux habitants et aux partenaires. Il semblerait très utile de poursuivre la mobilisation de nouveaux partenaires, avec d'autres Directions de la collectivité, ou d'autres collectivités en matière de politique d'éducation.

Dans le cadre de l'observation des cas d'école, plusieurs points de vigilance ont été repérés pour une meilleure réalisation des droits culturels: pilotage et conduite concertés des projets, gouvernance et évaluation partagée.

Par ailleurs, il pourrait aussi être intéressant de dégager les spécificités des différents échelons territoriaux dans leur application des droits culturels, ainsi que d'articuler l'ensemble de manière coordonnée.

# Les études de cas dans une dynamique

Nicolas Sidoroff
militant, musicien, groupe de travail de l'agglomération lyonnaise, formateur au Cefedem Rhône-Alpes, membre d'ARTe[F]act et de CANOPÉEA

**1. Décrire et énoncer les droits culturels**

Un substantif au pluriel: les droits… que j'aime voir comme des expressions de liberté et des actions politiques. Expression-action, l'une permet l'autre et réciproquement. C'est une dynamique: les droits ouvrent un avenir à construire, sans relâche. Le travail d'énonciation collective[1] qui le permet et en découle est fondamental. Puis un adjectif: culturels… que j'aime condenser au: « rapport aux sens »[2] en profitant de la très riche polysémie du dernier terme.

Je suis musicien, donc farouche partisan des mises en « sons et énergie ». Mais j'aime aussi les mises en « mots et phrases », donc les idées à organiser avec des sujets-verbes-compléments, des liaisons entre ceux-ci, des nuances et inventions pour colorer la complexité. Décrire et énoncer est toujours instructif, et même: plaisant et piquant!

Faire une étude de cas, c'est mettre en mots et phrases une action au regard des droits culturels. Cela leur donne du corps, les incarne dans un maillage plus global avec de la chair qui respire et transpire.

Faire des études de cas, c'est les travailler ensemble, construire de l'intelligence collective qui donne encore plus d'épaisseur humaine vivante et concrète aux droits culturels en actes: permettre une multitude de regards et des confrontations pour mieux les saisir dans le même temps que l'on saisit mieux les actions décrites.

**2. Un exemple: enquêter, susciter et accompagner**

Mon cas observe un projet dans le cadre du Cefedem Rhône-Alpes (Centre de formation des enseignants de la musique qui travaillent dans les écoles de musique et conservatoires): des musiciens-enseignants ont à mener une enquête sur un territoire de façon à y susciter et accompagner une pratique musicale amateure.

« Susciter »: ne pas plaquer ou décliner un projet de professeur de musique sur une population (en supposant, du haut de son expertise, qu'elle en a besoin), mais voir/entendre les pratiques culturelles à dimension musicale du territoire. Une « enquête » est donc nécessaire pour repérer ces pratiques, celles déjà existantes, même les moins visibles, celles prêtes à exister et celles à inventer avec cette population. « Accompagner »: prendre en compte les gens comme ils sont là où ils sont, et co-construire le projet avec eux, donc ne pas laisser un ou des experts décider des objectifs et moyens.

Pour citer des exemples du type d'action menée: l'organisation de partage de berceuses en plusieurs langues, la mise en place d'atelier de goûter-pratique électro dans un comité d'entreprise dans un quartier dortoir, un atelier d'écriture-improvisation sur la condition féminine, le regroupement de parents d'enfants malades dans un hôpital pour des chansons, l'animation pour composer-interpréter l'hymne d'une équipe de foot, l'apprentissage de chansons italiennes pour un jumelage entre deux villages, etc.

Enquêter, susciter et accompagner demande alors de porter une attention très particulière aux multiples identités, références et communautés culturelles en co-présence, et de situer une action musicale à un endroit. Situer signifie lier activement aux préoccupations et enjeux sociaux du terrain et des différents acteurs, ainsi qu'installer dans toutes les dimensions culturelles du territoire concerné.

**3. Et… une apparition de l'éthique!**

Un changement de posture est demandé dans ce type de projet: se placer comme personne-ressource (celle qui suscite, anime, accompagne) hors de l'école de musique, plutôt que professeur-expert (celui qui dit/contrôle ce qu'il faut faire) dans un territoire balisé et connu (aussi bien spatial que symbolique). Les habitudes et certitudes sont mises à mal, les difficultés, voire même les tensions, professionnelles sont fortes.

**1** Voir l'excellent livre « Les intelligences citoyennes (comment se prend et s'invente la parole collective) » de Majo Hansotte, éd. De Boeck, 2005. Voir en partculier les deux premiers chapitres.

**2** J'emprunte cette formule aux séminaires entre directeurs de MJC avec Luc Carton entre 1995 et 1996: « Éducation populaire ou animation socioculturelle? Groupe de recherche-action sur l'éducation populaire et le métier de directeur de MJC ». Voir les lettres de la FFMJC n°7 à 10, et pour cette expression: la lettre de la FFMJC n°10 (novembre 1996), p. 14.

Plus généralement, les études de cas évoquent le passage d'un « faire pour » à un « faire avec ». Le slogan est joli mais il n'enlève rien aux difficultés d'un tel changement de paradigme. Qu'est-ce que cela implique de faire avec, sérieusement et rigoureusement? Au minimum de profondes remises en cause de ses actions personnelles et collectives et des politiques publiques!

Éduquer, c'est enrichir les références culturelles donc les questionner et les confronter. C'est participer à une construction des identités, donc fabriquer du pouvoir: élargir l'ensemble des choix possibles et approfondir les argumentations pour chacun des choix effectués. Certains sont en contradiction avec ceux d'avant, certains nous remettent en cause, certains font dévier et d'autres font entrer dans l'inconnu, etc. Et c'est aussi faire participer aux transformations des communautés que l'on choisit.

Éduquer, c'est enrichir les références culturelles donc les questionner et les confronter.

L'ensemble de ces aspects ne sont pas à prendre à la légère! Toute action éducative a une puissance éthique et politique. Chacun des huit points de la grille « cas d'école » oblige à en prendre conscience plus vivement.

**4. De l'éthique à l'observation au regard des droits culturels**

Paul Ricœur travaille l'éthique avec trois composantes: estime de soi (capacité d'agir intentionnellement et capacité d'initiative), sollicitude et sens de la justice. C'est, dit-il, « la visée de la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes »[3]. Interroger les politiques publiques au regard des droits culturels est à l'interaction de ces trois éléments. Pour Mireille Cifali, l'éthique est « un travail quotidien sur nos actions à scruter les conséquences de nos actes, à dévoiler nos prises de pouvoir, nos valeurs bafouées par nous-mêmes, à ne pas négliger la question du sens et de l'altérité »[4].

Dans une pratique musicale, à quel(s) moment(s) je peux me trouver à imposer une idée, un concept, un enjeu, une réflexion et/ou une direction dans la musique en train de se faire, dans la vie du groupe en train de s'instituer? Comment cela tient-il compte des cultures en présence? La proximité d'une expertise musicale labellisée par un « professeur » se traduit souvent par la nécessité d'utiliser une partition, par un frein au bricolage et à la bidouille pourtant intimement nécessaires à la pratique collective de la musique. L'enseignement musical de service public doit pouvoir accueillir tout le monde, donc proposer différents dispositifs pour rentrer en musique sans pré-requis. Comment mettre en place des manières de faire qui ne nécessitent effectivement aucun pré-requis ou préalables, ne serait-ce que dans l'imaginaire des gens?

**5. Analyser et délibérer**

Une étude de cas est la confrontation de la réalité concrète d'actions menées avec les principes et valeurs de la dignité humaine contenus dans l'énonciation des droits culturels. Dans l'action que je mène, comment suis-je en accord avec ces valeurs? Comment ce travail permet-il de ré-interroger les institutions dans lesquelles je suis impliqué/e?

Dans le séminaire interdépartemental de Belfort en février 2014, Luc Carton présentait la délibération comme un des éléments constitutifs de la démocratie, après l'expression et l'analyse des contradictions traversant la société et chacun de ses membres. Une délibération est le moment absolument collectif de discussions argumentées entre des jugements de faits: « ce que je vois, ce que je crois voir », et des jugements de valeurs: « ce que je veux, ce que je crois »[5].

Nous sommes encore au début de ce travail collectif, mais il porte des fruits déjà très prometteurs. Traiter une question comme: « qu'est-on en train de faire au monde, ici, maintenant? » est à recommencer chaque jour. Une grille construite sur les droits culturels est un excellent outil pour rentrer dans un tel travail. Et son partage permet des montées en généralité et des transpositions dans d'autres contextes et singularités d'un cas toujours situé et particulier. Analyser rigoureusement pour délibérer, en plus d'être nécessaire et indispensable, c'est piquant et plaisant, exigeant et saisissant! Alors, continuons…

**3** Paul Ricœur « Éthique et Morale », in L'éthique dans le débat public, revue de l'Institut catholique de Paris, avril-juin 1990, in « Lectures 1 (autour du politique) », éd. du Seuil, 1991, p. 259.

**4** Une définition de l'éthique par Mireille Cifali, dans l'après-midi Hommage à Philippe Meirieu, Lyon, le 10 janvier 2015. Voir notamment son point « éthique et politique »: http://youtu.be/3jcOmKWXR7o?t=3h27m19s

**5** Luc Carton « Oser la délibération sur l'école », in « Interroger les politiques publiques », 3e université internationale de l'éducation populaire FFMJC, Dourdan / juillet 1999, publication de l'INJEP n°55, 2001, pp. 115-116.

# Préparation à la majorité : le projet « apprentis citoyens »

Fabien Caulier
Chargé de mission jeunesse, Service Jeunesse, Département du Nord.

**Différentes études font apparaître que de nombreux jeunes – et moins jeunes – sans domicile fixe ont un passé institutionnel au sein de l'Aide Social à L'Enfance. Si depuis de nombreuses années, la protection est assurée de façon satisfaisante, force est de constater que la préparation à la majorité et plus encore à l'autonomie fait encore défaut. L'affectation d'une stagiaire du Service Jeunesse sur cette problématique a permis la mise en place d'un processus. Le projet « apprentis citoyens » est ainsi né sur le territoire du Cambresis d'une double préoccupation: d'une part développer l'autonomie des futurs majeurs et d'autre part préparer les jeunes pris en charge par l'Aide Social à l'Enfance, hors établissements, à la majorité.**

Dès le début, l'enjeu était quadruple: présenter le dispositif de prise en charge ASE pour les 18/21 ans (Accueil Provisoire Jeunes Majeurs), préparer la prise d'autonomie (budget, logement, santé, insertion), et promouvoir des modes de participation à la vie publique (bénévolat, volontariat, droit de vote, culture), mais surtout rendre autonomes et responsables les jeunes dans leur préparation à la majorité. Si les professionnels disposaient d'informations à transmettre, il s'agissait pour les jeunes d'en saisir pleinement le sens pour leur devenir. Ce partipris forçait à l'échange et obligeait toutes les parties à être dans la réciprocité.

Concrètement, le parcours s'organise autour de 8 ateliers. Animés la première année par le service jeunesse et des intervenants spécialistes, il est depuis préparé et animé par les travailleurs sociaux volontaires du territoire. Cette progression dans la prise en charge de l'action n'a pu se réaliser que grâce à la volonté de transversalité entre services dès le début. À ce jour, le bilan est globalement positif même s'il mériterait d'être intensifié et approfondi. Le projet est devenu un des axes de travail prioritaires de l'Aide Sociale à l'Enfance du Cambrésis.

L'étude du dispositif au travers le prisme des droits culturels n'est pas une grille d'analyse habituelle des services départementaux et moins encore des services sociaux. Les droits culturels apportent un regard complémentaire sur cette pratique. L'étude des interconnexions, en particulier, en révèle les forces et les faiblesses.

La multiplicité des acteurs (travailleurs sociaux et spécialistes d'un domaine) et des disciplines permettent d'instruire et de préparer à la majorité. Elle permet également de renseigner des lieux locaux d'information. En effet, l'enjeu est également l'identification des ressources du territoire. Néanmoins, cette multiplicité oblige la création du fil rouge. Aujourd'hui un effort est à réaliser: l'identification d'un personnel accompagnant physiquement les jeunes tout au long du processus, rôle tenu la première année par la stagiaire à l'initiative de la démarche. Dans l'idéal, la multiplicité des lieux de formation participerait à cette mission de recollement des ressources locales. Faute de lever les obstacles à la mobilité géographique et psychologique, le parcours reste ancré sur les locaux de la direction territoriale.

L'organisation du projet sur une année est de nature à s'alimenter du quotidien des jeunes. Hélas, les rencontres sont encore trop souvent associées à un temps d'apprentissage « scolaire ». il est en effet plus difficile d'inviter durant les vacances ou le samedi que le mercredi.

Le public est encore à ce jour trop homogène: des jeunes pris en charge chez des assistants familiaux essentiellement par décision de justice. Le dispositif ne s'est pas encore ouvert vers d'autres publics (jeunes suivis ou non en famille). Il s'agit d'une difficulté à communiquer et à donner envie. La mixité des publics permettrait pourtant la mise en place d'échanges entre pairs sur des préoccupations communes et l'émergence d'une communauté de savoirs.

Enfin un point important est encore à améliorer: le feed-back du public sur le processus. Si l'évaluation annuelle permet l'ajustement au plus près des préoccupations des travailleurs sociaux et des préoccupations « supposées » des jeunes, l'impact des jeunes sur la définition et l'organisation du parcours reste faible. La présence de jeunes aux organes de gouvernance et d'organisation serait de nature à développer plus encore la prise d'autonomie et les modes de participation.

# Un levier pour rendre acteur

Sophie Renard
Coordinatrice Projet éducatif global départemental (PEGD), Conseil général du Nord

**Construit collectivement dans une démarche de démocratie participative, animé par la volonté de prendre en compte tous les aspects de la vie des jeunes, le projet éducatif global départemental (PEGD) est proposé aux collèges publics du Nord depuis septembre 2012.**

Le PEGD met en cohérence, en synergie, en complémentarité des actions éducatives relevant de chaque partenaire: établissements, Éducation nationale, associations, parents, jeunes, Département…

C'est donc tout naturellement qu'il s'inscrit dans la démarche des droits culturels, à laquelle il contribue par essence. Intimement liés, ils se nourrissent d'une même ambition: permettre à chacun de s'intégrer au mieux dans la société, et dans la communauté.

Leurs objectifs sont communs et se font écho, comme l'identité et l'accès aux ressources culturelles, la création de sens autour d'un territoire et l'implication de chacun…

La reconnaissance les droits culturels des acteurs du PEGD est un outil d'évaluation, mais également un levier de cohésion:

D'un point de vue macroscopique: La cartographie de la démarche permet de recenser tous les acteurs d'une communauté éducative, de mesurer la part d'implication potentielle de chacun au regard du projet. La démarche permet de poser une réflexion axée sur la volonté de mettre en symbiose et en résonances toutes les richesses humaines et culturelles, au sens large, d'un territoire, et de contribuer à la création d'une communauté, celle qui relie tous les co-acteurs de l'éducation des jeunes.

D'un point de vue microscopique: La démarche permet à chaque pilote d'évaluer le projet de sa communauté de façon différente, en prenant en compte la diversité et la réalité de tous les acteurs, en mesurant la place qui est faite, ou prise, par chacun, afin de réajuster au mieux la prise en compte de l'identité individuelle, vers la coconstruction d'une identité collective reconnue et acceptée. À titre expérimental, le collège Boris Vian de Lille a ainsi décidé de relire tout son projet au regard des droits culturels, et d'en améliorer, si nécessaire, la prise compte dans chaque action.

## Un levier pour améliorer l'implication des jeunes dans le projet

Dans les travaux engagés, je vois dans la mise en cohérence des droits culturels et du PEGD, au-delà de l'évaluation, un levier pour améliorer l'implication des jeunes dans le projet, afin de leur permettre de passer d'un mode encore trop attentiste ou consumériste à un mode engagé et impliqué. L'objectif est de les rendre co-acteurs et co-responsables des choix, des orientations, des projets construits par et pour eux: impliquer dans la communauté éducative d'aujourd'hui les acteurs de la communauté civile de demain.

# Développer la citoyenneté des adolescents

Axelle Vieilleville
Médiatrice en direction des publics prioritaires, direction de la Culture, Département du Nord

**Par l'approche basée sur les droits humains s'opère un changement de paradigme. Nous prenons conscience de la portée de nos activités, de nos missions: la réalisation des droits culturels contribue, détermine des conditions de développement humain durables. Elle favorise une égalité de participation des personnes. En s'appropriant ce référentiel à travers ce travail d'aller-retour entre théorie et pratique, nous prenons conscience des conséquences de leur non-réalisation.**

Regarder, observer, analyser le dispositif à l'appui des droits culturels met en évidence des enjeux forts pour le public jeune.

Tout d'abord la nécessité d'avoir accès à une diversité de références, de ressources qui enrichissent le processus de construction identitaire à l'œuvre tout au long de la vie mais posé de façon aiguë à l'adolescence.

L'adolescence est une période de la vie particulièrement fragilisante du point de vue de l'identité et de sa construction. Cette fragilité est propice à l'adoption par certains d'identités prêtes à penser. Or l'enjeu du dispositif culture jeunesse citoyenneté du département du Nord est de contribuer, au travers des projets artistiques, au processus de construction identitaire par l'accès à une diversité de ressources.

**Pluralité de références pour un réel choix de construction identitaire**

Un tel dispositif doit contribuer à accompagner les jeunes dans une meilleure connaissance et compréhension des références culturelles liées à leur histoire intime. Connaître sa propre culture et en être suffisamment instruit me semble un préalable fondamental pour grandir et se projeter. Un projet artistique peut être une opportunité pour conscientiser les ressources culturelles liées à sa filiation mais aussi en découvrir de nouvelles pour ensuite pouvoir opérer des choix dans le meilleur des cas. Comment avancer et faire son chemin sans savoir de quoi est constitué son patrimoine: l'histoire de sa famille, les croyances et les pratiques, les savoirs propres à celles-ci? La méconnaissance de ce patrimoine n'est-elle pas fragilisante? Me revient en mémoire une analyse que Patrice Meyer Bisch faisait d'un projet porté par une assistante sociale avec un groupe de jeunes en situation de décrochage scolaire: issus de l'immigration aucun de ces jeunes ne connaissaient l'histoire de la venue de leurs parents en France. Patrice Meyer-Bisch analysait que ce manque de connaissance sur leur propre histoire les rendait fragiles et susceptibles d'adopter n'importe quelle identité prête à penser.

On voit alors bien les enjeux fondamentaux de la mobilisation des droits culturels dans la période de l'adolescence: « connaître et voir respecter sa propre culture ».

## Le travail artistique permet un aller-retour entre intime et universel

Le travail artistique permet un aller-retour entre intime et universel, entre ses propres références et les ressources, les œuvres universelles. Il contribue au travail d'inscription dans une communauté, un territoire, une histoire commune et favorise le sentiment d'appartenance et de reconnaissance.

L'univers d'un artiste peut-être l'occasion d'explorer ses propres références, de les conscientiser. L'espace collectif du projet ouvre alors un dialogue entre les diversités des références culturelles portées par les jeunes. Au travers de ce dialogue rendu concret par ces projets le processus de construction identitaire propre à l'adolescence s'enrichit.

Par ailleurs, les projets qui sont soutenus dans le cadre de ce dispositif permettent aux jeunes de participer à la vie culturelle de leur territoire, contribuent à leur reconnaissance comme ressource pour leur territoire. L'adolescence est une période de très grande vitalité et créativité et ces projets contribuent à orienter cette vitalité vers des projets communs, fédérateurs.

Prendre conscience de la dimension culturelle d'un certain nombre de droits humains c'est se doter d'une grille de lecture qui permet de poser différemment certaines problématiques.

**La citoyenneté: une notion réinterrogée avec le référentiel droit culturel.**

Que veut dire être citoyen, et développer sa citoyenneté au regard des droits culturels? Formatage des jeunes convoqués face à leurs devoirs avant tout? Quelles sont les conditions nécessaires à son émergence. Ma participation à la démarche m'amène à m'interroger sur ce que signifie la citoyenneté pour les jeunes.

Espace du projet: rendre possible et réelle, effective la participation, non seulement à la vie culturelle, mais plus loin à la vie sociale de leur territoire. Pour certains jeunes, le projet sera peut-être la première expérience de ce type. Pour réaliser son droit à la participation, encore faut-il en avoir l'idée, et pour cela l'expérimentation est essentielle. Ce dispositif contribue à rendre possible et soutenir des initiatives.

Coordinatrice du dispositif Culture-jeunesse-citoyenneté, la démarche est une opportunité pour interroger la notion de citoyenneté au regard des droits culturels.

Mobiliser la notion et les enjeux de citoyenneté au travers des projets artistiques et culturels, c'est réalisé le droit de participer à la vie culturelle, c'est veiller à ce qu'un projet favorise l'accès à une diversité de ressources, culturelles en l'occurrence, afin de placer les jeunes dans les meilleures conditions possibles de participation, d'inter-action entre eux dans le collectif et avec leur environnement.

L'accès à une diversité de ressources est une des clés pour le développement de l'autonomie et de la citoyenneté. Cette diversité est fondamentale, à la fois parce qu'elle enrichit les savoirs sur soi, sur les autres, sur son territoire et aussi parce qu'elle contribue au développement des capacités de chacun.

Les projets soutenus dans le cadre de ces dispositifs sont une opportunité pour ouvrir des espaces propices à la mobilisation et à la réalisation des droits culturels. Être engagée dans cette démarche m'a amenée à considérer différemment le dispositif et prendre conscience de la façon dont il peut contribuer à réaliser les droits culturels en accompagnant les porteurs de projets sur ces dimensions.

# La fréquentation et l'intérêt des adolescents pour l'Espace multimédia Gantner

Clémence Girard
chargée des publics, Espace multimédia Gantner, Département du Territoire de Belfort

**L'espace multimédia Gantner est un lieu atypique où se côtoient la culture numérique à travers des expositions, une collection d'œuvres d'art numérique, des rencontres artistiques, un fonds documentaire, des ateliers et formations multimédia. Ce lieu riche attire différents publics dont un public adolescent qui vient dans le cadre scolaire et hors temps scolaire.**

**Prendre le temps, observer, échanger.**

Intéresser, sensibiliser et fidéliser les adolescents à la fréquentation de l'Espace multimédia Gantner (EMG) demande du temps, du dialogue et de l'observation.

Les adolescents sont un public changeant, difficile, déconcertant, qui pose et suscite toujours des questions. C'est l'âge ingrat où leur identité se construit: ils se cherchent, se rebellent. Il est parfois difficile de créer un échange avec eux, de gagner leur confiance ou de connaître leurs intérêts. La liberté de choisir, de créer et de s'investir est nécessaire à un adolescent, je l'ai compris grâce à cette prise de distance, nécessaire à l'étude de cas.

## La liberté de choisir, de créer et de s'investir est nécessaire à un adolescent

L'EMG est un lieu où il est possible d'apprendre, de se former ou de se divertir. Un adolescent souhaite se sentir libre tout en étant encadré. Si l'EMG lui permet d'avoir cette liberté, il est aussi l'occasion de découvertes créatives et artistiques. En effet, plusieurs projets artistiques scolaires ont permis de faire connaître le lieu aux adolescents et de les faire revenir pour des recherches ou pour se retrouver entre amis. En effet, les jeunes qui fréquentent l'espace pour jouer aux jeux vidéos sont souvent amenés, par des animations, à découvrir nos différentes ressources: atelier multimédia, visite d'une exposition. L'équipe fait régulièrement des propositions.

Être sur le terrain est nécessaire pour avoir leur confiance. L'équipe de l'Espace multimédia Gantner joue ce rôle quotidiennement. Il faut trouver un juste équilibre entre le temps de l'observation, celui de la rencontre et celui des propositions. Prendre du recul sur sa pratique et réfléchir, permet de mieux construire des actions.

**Se former, éduquer, rencontrer.**

Cette étude de cas m'a permis de mieux comprendre les adolescents (que nous avons tous été à une période que nous préférons parfois oublier). La lecture, la documentation sur les comportements des adolescents a donc enrichi mon approche, ainsi que l'échange avec d'autres professionnels confrontés à leur monde: professeurs, éducateurs, animateurs… et ce, notamment lors des séminaires Paideia. Avec d'autres médiateurs, nous nous voyons régulièrement pour échanger sur nos pratiques et questionnements: un bol d'air, un enrichissement, un véritable espace où l'on expérimente, se questionne, autour des publics. Notre prochaine rencontre sera d'ailleurs, une réflexion autour des adolescents.

On peut ainsi évoquer la notion de triple expérience artistique et culturelle évoquée par Marie-Christine Bordeaux, qui est évidente, permettant l'acquis de repères, de connaissances et de ressources. Un processus qui demande du temps: inscrire ses désirs, développer la capacité à mener une expérience esthétique et la capacité de reconnaître le sens, et construire.

L'équipe se forme, s'auto-forme et éduque les adolescents aux ressources internes et externes, matériels et humains, leur ouvre des espaces d'expériences: chacun, en évoluant à son rythme.

**Connaître et respecter sa propre culture et celle des autres.**

Les adolescents vivent une période de changement et ils sont aussi des digital natives. Le numérique leur est naturel et est perçu comme très attractif, ce qui fait que les propositions du lieu (tablettes, imprimantes 3D…) trouvent un écho favorable auprès d'eux.

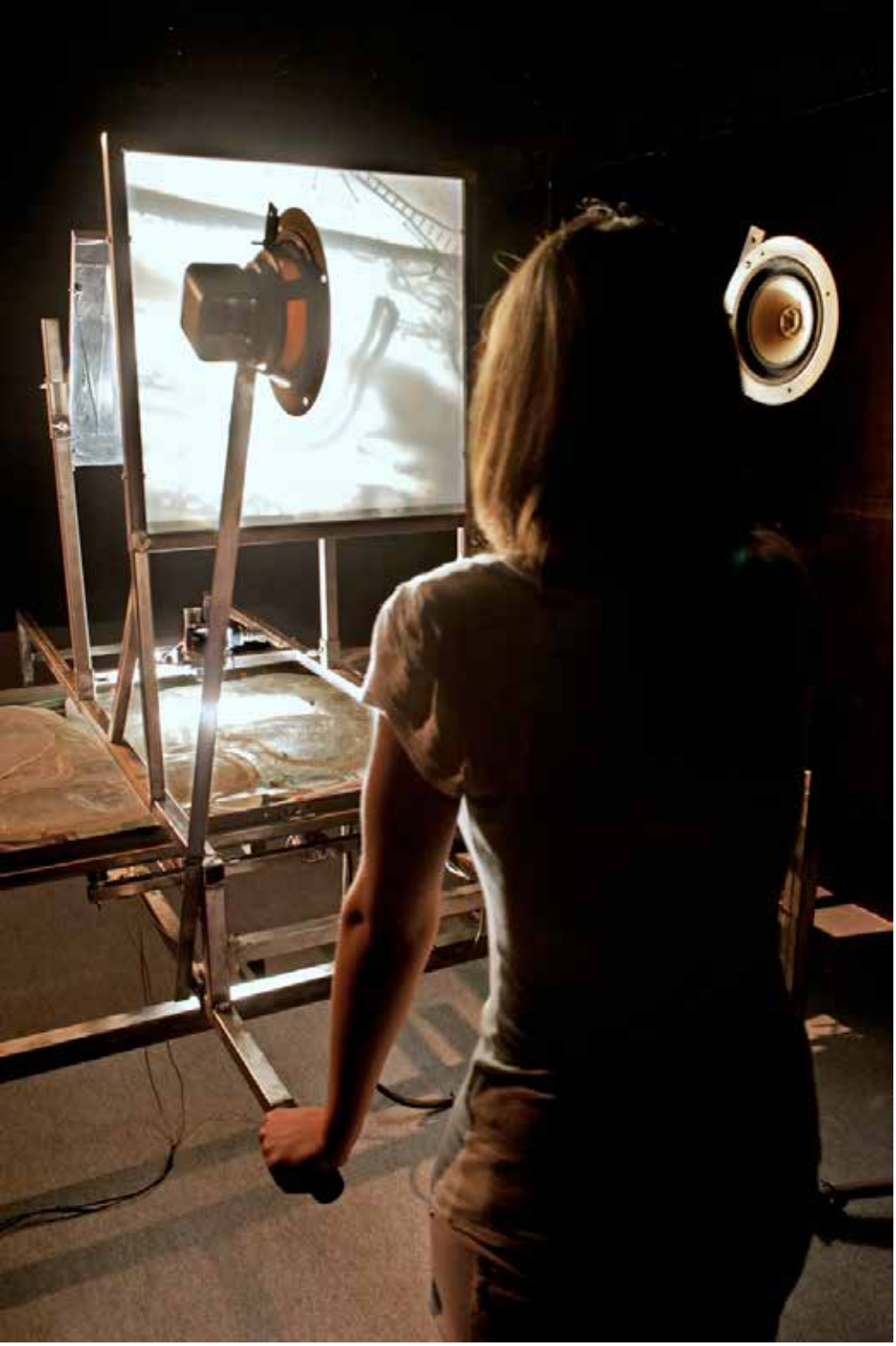

© Centre multimedia Gantner

Même les plus « terribles » des adolescents qui s'absentent un temps, reviennent plus tard, sagement pour découvrir une exposition à notre grande surprise. Un adolescent peut-être difficile mais il est réceptif et sensible même s'il ne le montre pas. J'ai appris ainsi à relativiser, à l'accepter tel qu'il est même si sa première approche est réticente et négative.

Le fonctionnement de notre structure où la complémentarité des missions de l'équipe, sa disponibilité, sa bienveillance pour les publics constituent une richesse, à laquelle le public est réceptif. En acceptant l'autre tel qu'il est, en échangeant, une action de sensibilisation devient plus riche et constructive. L'espace multimédia Gantner travaille ainsi, s'adapte aux publics, tout en les surprenant par des propositions.

Du recul, de l'observation, de la formation, une autre méthodologie, une place pour l'expérimentation, des échanges… sont les valeurs ajoutées de l'étude de cas.

Un adolescent doit vivre ces expériences artistiques et culturelles avec un accompagnement souple, avoir un espace chaleureux pour échanger, où s'expriment également ses droits culturels. L'Espace multimédia Gantner est donc un lieu où on expérimente tous les jours les droits culturels, notamment ceux des adolescents.

# Un schéma des enseignements artistiques en évolution

Stéphanie Huguet
Chargée de mission enseignements artistiques et actions éducatives, service de la création et de l'action culturelle, Direction de la délégation à la culture - Département de la Manche

**L'implication du département de la Manche dans la démarche Paideia des droits culturels depuis mars 2014 correspond à la fin de la phase d'évaluation de notre précédente politique départementale en faveur des enseignements artistiques (Plan départemental des enseignements artistiques 2011-2014).**

D'emblée, il est apparu que la démarche que nous avions alors choisi de suivre (questionnaire d'évaluation adressé en premier lieu à tous les directeurs, enseignants et élus des établissements d'enseignement artistique du territoire, puis réunions de concertation, par territoire, associant établissements scolaires, lieux de diffusion, compagnies artistiques, associations de pratique artistique en amateur, et coconstruction des grands axes de travail de la future politique) s'inscrivait plutôt bien dans l'esprit « droits culturels » et que nous avions eu raison de vouloir associer, de façon active, le plus grand nombre d'acteurs possible à cette réflexion.

Le travail et l'écriture, à l'automne, du cas d'école sur le nouveau Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur (voté en septembre 2014 pour la période 2015-2020) nous a permis de prendre du recul et d'analyser les forces et faiblesses et/ou points à améliorer de la nouvelle politique au regard des droits culturels.

## Mieux valoriser les pratiques artistiques en amateur, sans distinction ou hiérarchie

Il est ainsi apparu absolument nécessaire et indispensable de mieux valoriser les pratiques artistiques en amateur, sans distinction ou hiérarchie avec les enseignements artistiques, celles-ci étant souvent une première « porte d'entrée » (que ce soit au sein d'une chorale, d'une association de danse, d'une harmonie, etc.) à ne pas négliger, mais aussi, de penser « décloisonnement des esthétiques », pluridisciplinarité et rencontre entre les différentes pratiques, pour s'adresser au public le plus large possible. Ce sera là l'un de nos axes prioritaires de travail.

Par ailleurs, toujours sur cette question des pratiques artistiques en amateur, la démarche des droits culturels nous a notamment amené à penser et mettre en place une réunion de concertation, ouverte aux associations de pratiques amateurs, structures socioculturelles du territoire, sur la définition même des critères de recevabilité des projets « pratiques amateurs » qui seront, demain, soutenus par le Département, plutôt que de définir ces critères de façon unilatérale.

Bien entendu, cela demande davantage de temps, mais cette concertation est également gage, demain, d'une politique à notre sens bien plus efficace, et toujours mieux partagée. Le recul est encore un peu court aujourd'hui (quelques mois seulement) pour dresser un bilan réellement complet, mais l'on perçoit déjà tout ce que la démarche peut nous apporter en termes méthodologiques de construction et coconstruction d'une politique, d'association des acteurs, de prise en compte de toutes les pratiques artistiques, quelles qu'elles soient.

© Conseil départemental de la Manche

# Le « logiciel droits culturels », une clé de transversalité entre politiques publiques

Emmanuel Paysant
Directeur - Association départementale Vosges Arts Vivants

**En quoi les travaux d'observation et les outils développés dans la démarche Paideia nourrissent ma manière de penser et de faire dans ma fonction de « metteur en œuvre et d'accompagnement des politiques publiques »?**

Avant d'aller plus loin, je tiens à préciser que j'emploie souvent le terme de « droits fondamentaux » plutôt que celui de « droits culturels ». En effet, à l'usage, il est apparu que le terme « culturel » est le plus souvent entendu non pas dans son acception la plus large telle que définie dans la Déclaration de Fribourg, mais au sens restrictif englobant essentiellement le patrimoine, les arts, leurs œuvres et leurs langages. Il faut donc un certain temps pour que la notion de droits culturels trouve un écho dans les administrations françaises hors du champ institutionnel de la culture (le champ social, éducatif, de la jeunesse etc.), alors que celle de droits fondamentaux est plus communément et plus largement comprise.

Après un engagement de plusieurs années dans cette démarche Paideia, je peux dire aujourd'hui qu'elle permet une réelle prise de recul en favorisant des allers-retours continus entre travail de terrain au sein même du système d'acteurs, et réflexion globale pour viser à rendre une action publique ou une politique publique plus efficace. La démarche m'a conduit à ancrer mon mode de travail dans un questionnement récurrent. Par exemple: comment permettre la mobilisation et l'enrichissement mutuels de compétences présentes mais sous, voire non-utilisées? Quelles sont les interconnexions à rechercher pour une mutualisation intelligente de moyens? Comment créer une valeur ajoutée avec les moyens existants etc.? De manière très simpliste et imagée, il s'agit de chercher à « faire d'une pierre plusieurs coups ».

Cette démarche a pour moi fortement accentué la permanence de ce questionnement, qui n'a, me semble-t-il, rien de novateur mais qui se rapproche davantage du « bon sens ». Là où cette démarche est puissante, c'est qu'elle donne justement du sens à ce « bon sens »: rechercher l'alliance des moyens humains, matériels et financiers pour qu'une action, une politique publique, un croisement d'actions ou de politiques publiques, rendent plus effectifs les droits fondamentaux des personnes.

La recherche d'une plus grande effectivité des droits culturels constitue pour moi un nouveau logiciel pour réfléchir et construire l'action publique. Travailler avec cette conscience des droits culturels se traduit par une recherche des interconnexions, des transversalités les plus efficaces.

Pour illustrer cela, prenons l'exemple de l'éducation artistique et culturelle (EAC) à l'échelle d'un territoire intercommunal. Il s'agit dans de nombreux cas, d'actions autour des arts et/ou du patrimoine à destination d'un public jeune, le plus souvent scolaire, et logiquement co-construites entre l'acteur « culturel » et par exemple le référent d'un établissement scolaire. Ce type d'action dans cet exemple de l'établissement scolaire est bénéfique sur la durée de l'action pour les destinataires et les différents acteurs de l'action, inutile de revenir sur l'accès à la culture qu'elle favorise, la cohésion d'équipe, le lien social et autres bienfaits...

## De quelle manière les actions d'EAC peuvent constituer une politique publique visant à rendre plus effectif le droit à l'éducation

Sur cet exemple de l'EAC, le « logiciel droits culturels » m'a amené dans ma pratique professionnelle, depuis l'échelon départemental, à questionner de quelle manière les actions d'EAC peuvent constituer une politique publique, élément de la politique culturelle globale de l'intercommunalité, visant à rendre plus effectif le droit à l'éducation. Cela conduit dans ce cas précis de l'EAC, non pas à accompagner la construction d'un programme d'actions autour des arts et du

patrimoine entre les acteurs culturels et les établissements scolaires, mais à accompagner la définition d'une politique d'EAC sur tous les temps de l'enfant s'intégrant dans une politique globale d'éducation et venant donc nourrir le projet éducatif de territoire. Autrement dit, il s'agit dans ce cas-là de tenter de mettre en œuvre les textes officiels des projets éducatifs de territoire et de l'éducation artistique dans leur version la plus efficiente.

Dans cet exemple, il est alors question de viser à rendre le droit à l'éducation plus effectif, par une politique d'EAC concertée entre partenaires institutionnels, collectivités de mise en œuvre (l'intercommunalité), acteurs des champs de la culture, de la jeunesse, de l'éducation, du social et destinataires de cette politique. Il y a là un chantier intersectoriel complexe dont l'objectif opérationnel est la fertilisation mutuelle des compétences, des moyens humains, financiers et matériels au service de l'EAC et plus globalement en faveur du droit à l'éducation.

La clé de la réussite est d'envisager toutes les interconnexions qui optimiseront l'ensemble des moyens publics voire privés concourant à cette politique d'EAC et qui l'enrichiront de par la complémentarité des compétences qu'elles permettent. L'évaluation de cette politique d'EAC devra alors porter sur ces interconnexions et donc s'appuyer sur des indicateurs spécifiques sur lesquels se penchent les participants à la démarche interdépartementale d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels.

Travailler en transversalité, dépasser la sectorialité dans un modèle d'organisation français encore très vertical et cloisonné, est un objectif souvent annoncé dans le champ public, voire recherché dans certaines organisations. La démarche Paideia m'a confirmé la nécessité d'une approche systémique complexe, et que ce sont dans les valeurs ajoutées créées par les interconnexions que se trouvent aujourd'hui les leviers du développement. Il y a donc un enjeu essentiel à les mettre en œuvre. Or, pour vaincre la peur que tout soit dans tout et donc la crainte de la confusion générale, pour dépasser les pré-carrés et autres jeux de pouvoir, il n'y a à mon avis d'autre choix que de dégager des enjeux fondamentaux communs entre plusieurs secteurs, plusieurs politiques publiques, pour que chacun, là où il se situe, puisse contribuer à les relever, dans un cadre commun et sensé. Pour moi, la démarche Paideia porte cela.

Le travail en transversalité, y compris au sein d'une même organisation publique, est chronophage et il est souvent plus confortable d'y renoncer en l'accusant d'être facteur de perte de temps… à court terme! La transversalité nécessite du temps pour sa conceptualisation, sa méthodologie, pour son animation et par conséquent mobilise du temps d'agent public. Il est impératif que ce travail transversal soit créateur de valeurs ajoutées et soit formellement inscrit dans les missions de l'agent.

Les travaux d'observation et d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels permettent d'arbitrer sur quelles transversalités travailler. Ces travaux sont pour moi des outils d'aide à la priorisation, à associer évidemment aux contraintes humaines et financières. Il me semble alors juste de dire qu'observer, analyser et évaluer les politiques publiques au regard des droits culturels, est un outil puissant de management des organisations et d'accompagnement à la conception des politiques publiques.

Plus personnellement, en termes de pratique professionnelle, cette démarche aura joué un rôle d'agent antioxydant, facteur de créativité et d'innovation.

# Le collège du futur en Ardèche

Catherine Berne
Directrice éducation, sport et vie associative.

Raoul L'herminier
Vice-président du Département de l'Ardèche, délégué à l'enseignement, à la formation et à la politique de la ville

**L'Assemblée départementale a souhaité engager une réflexion prospective sur le collège du XXIe siècle en plaçant l'ensemble des usagers et des personnels au centre de la démarche. L'idée est de mieux adapter les locaux aux besoins des usagers et d'ouvrir les espaces en dehors du temps scolaire. Ce texte est extrait de l'appel à projet qui a permis de lancer le marché. Les idées développées sont inspirées de différentes lectures de revues spécialisées et notamment d'articles parus dans le dossier espaces scolaires de la revue internationale d'Éducation de décembre 2013.**

Les référentiels de construction des collèges ont très peu évolué au fil des ans, défendant une vision plutôt individualiste et disciplinaire qu'une vision transversale avec des espaces partagés. Le collège fonctionne seulement en période scolaire alors que les locaux pourraient profiter à d'autres publics relevant de la compétence du Département s'ils étaient conçus à cet effet et si cette ouverture était concertée et acceptée par la communauté éducative. L'enjeu de la démarche est de favoriser le rapprochement avec l'ensemble des partenaires (administrations, associations) pour voir les complémentarités ou mutualisations possibles et pour prendre en compte le besoin de tous les usagers du Département.

L'enjeu de ce siècle n'est plus la réussite de l'élève mais de tous les élèves, le collège est celui de l'égalité dans lequel tous les élèves doivent avoir leur place et se sentir bien. Cette réalité conduit à de nouvelles organisations des apprentissages pour prendre en compte les difficultés scolaires et sociales. Les nouveaux collèges doivent inspirer un sentiment de dignité et de respect des autres.

Il est difficile de faire un lien entre l'environnement physique et la réussite des élèves mais un bâtiment bien conçu et bien entretenu dans lequel les enseignants et les élèves se sentent bien peut jouer favorablement sur les résultats des élèves. (Voir sur ce point les travaux de Maurice Mazaalto et Marie-Claude Derouet-Besson). Le collège serait un lieu de flux qui peut favoriser les échanges entre les adultes et les élèves. Il s'agirait de développer l'autonomie, la prise de responsabilité, la citoyenneté avec des espaces de pause et de détente, en pensant les locaux pour faciliter la surveillance naturelle. Il est important d'accorder une attention particulière aux espaces communs qui sont des espaces de socialisation et d'échanges.

**Une nouvelle ère pédagogique**

Le numérique fait rapidement évoluer la pédagogie et entraîne un changement dans la posture pédagogique de l'enseignant qui n'est plus le seul à détenir le savoir et qui va devoir jouer le rôle de facilitateur au sein du groupe. Si l'enseignant et les élèves sont toujours réunis dans un même lieu, les ressources sont désormais illimitées grâce à Internet. La salle de classe peut accueillir une équipe d'apprentis chercheurs accompagnés par le professeur qui investiguent dans un contexte en réseau. La salle de classe n'a plus vocation à être organisée de manière frontale avec le professeur devant les élèves mais pourrait être conçue comme un espace flexible et modulaire pour favoriser par exemple le travail en îlot. Ce questionnement collectif influe sur l'organisation de la classe pour passer du travail individuel au travail collaboratif, développer la réflexion, la créativité, et l'interactivité.

Une des difficultés est notamment de canaliser l'attention de 30 adolescents pendant le temps du cours et d'adapter ce dernier au rythme des jeunes qui ont tendance à faire plusieurs choses en même temps et en surfant d'un sujet à l'autre. Certains espaces pourraient aussi être conçus pour accueillir des enseignants en équipes interdisciplinaires avec différents groupes d'élèves.

Toutes ces idées doivent être débattues avec l'ensemble des intéressés avant d'être déclinées en termes d'aménagements de locaux ou d'équipements. Pour modifier les habitudes et construire, le Département a souhaité se faire accompagner dans sa réflexion prospective sur l'ensemble de ces objectifs par une équipe de designers et de médiateurs culturels.

# Immersion d'aujourd'hui dans le collège de demain

Romain Thévenet
Designer, DTA

**L'accompagnement du département dans les nouveaux usages du collège vous a conduit à organiser plusieurs résidences en immersion dans deux collèges ardéchois. Vous y avez rencontré les membres de la communauté éducative pour les interroger sur leurs visions du collège de demain. Élèves, professeurs, mais aussi parents, agents des collèges, associations locales, etc. Comment toutes ces personnes se sentent-elles concernées?**

Dès le premier rendez-vous, il était important de démarrer sur ce principe partenarial. Mais ce qui nous intéresse surtout dans cette approche immersive, c'est d'aller voir comment les gens travaillent. Une grande diversité de cultures professionnelles cohabite au sein du collège. On ne pouvait interroger les gens de but en blanc sur leur vision du collège du futur. Il fallait d'abord qu'ils nous racontent comme ils le vivent aujourd'hui. Si on veut travailler sur la rénovation du collège, il faut qu'on parle de l'existant.

## La participation à la vie culturelle du collège, est pour les élèves le temps hors classe

Pour ces explorations, nous avons procédé avec plusieurs outils du design comme le photo-langage pour faire parler les collégiens. Cela a notamment fait émerger des constats inattendus, comme par exemple que leurs endroits préférés étaient les espaces dissimulés, pas forcément les plus agréables a priori comme la pissotière des garçons, car ils s'y sentaient plus libres et moins surveillés. Nous avons également été surpris de leur manque d'intérêt sur les salles de cours, espaces considérés comme ceux des professeurs, où ils se considèrent juste comme invités. En revanche ils avaient beaucoup de choses à dire sur la cour de récré qui est leur espace dédié. La participation à la vie culturelle du collège, est pour eux le temps hors classe. L'idée était dès lors de s'interroger sur la manière de concevoir des places publiques dans le collège, que ce soit dans les couloirs, peut-être un peu au CDI, et beaucoup dans la cour. Concevoir des endroits où les élèves se sentent bien et qui soient conçus avec eux.

**Avez-vous aussi rencontré les parents?**

Pour rencontrer les parents à l'extérieur du collège nous avions imaginé un dispositif interpellant comme une salle de classe hors les murs où on les invitait à venir boire un café pour discuter. Mais la sortie du collège n'est pas la sortie d'une école primaire. On y trouve que très peu de parents. Ceux que nous avons pu rencontrer ont donc été essentiellement des représentants de parents, souvent enseignants parfois dans le collège lui-même. De ce point de vue, on observe un entre soi un peu dérangeant.

Pour les autres, ça semble compliqué de rentrer dans le collège. La relation parents professeurs est distendue, soit avec des parents démissionnaires, soit avec des parents s'inscrivant à l'autre extrême qui voudraient quasiment faire cours à la place du prof. De leur côté, les professeurs se replient parce qu'ils ont peur d'être jugés. Nous avons constaté une vraie défiance.

**Comment favoriser les échanges entre la vie du collège et la vie du dehors?**

Dans la 2e partie de cette démarche, on espère réussir à ouvrir le collège sur l'extérieur. Ça peut permettre de se réentendre les uns les autres. Tout en relevant le défi de rester « une cité dans la cité » comme nous l'a dit un chef d'établissement. Le collège ne doit pas être un centre social avec des activités ouvertes, n'importe quand et à n'importe qui, l'école est aussi un sanctuaire qu'il faut préserver.

À l'avenir, nous souhaitons également identifier la communauté des agents du conseil départemental qui aurait intérêt à faire des choses dans le collège, qu'ils soient bibliothèque départementale, direction des routes ou direction des solidarités.

Notre résidence nous a aussi permis de rencontrer les associations culturelles locales et mis en exergue la

difficulté du croisement d'intérêt. Dans cette réunion, les acteurs culturels s'interrogeaient sur les grands enjeux et la place de l'éducation dans la société face à des agents qui soulignaient les questions plus pragmatiques « Qui éteint la lumière en partant? Qui a les clés et qui fait le ménage? ». Malgré l'intérêt d'élaborer des projets en commun, les uns et les autres restaient fixés sur leurs problématiques sans prendre en compte les contraintes des autres acteurs.

**Les professeurs se sont-ils emparés de votre présence pour réfléchir avec vous et leurs élèves?**

Plusieurs professeurs SEGPA ont profité de notre venue pour en faire un projet pédagogique. Ce sont des professeurs souvent hors du sérail et plus habitués à remettre en question leurs méthodes d'enseignement, réfléchir une éducation différente. L'un d'entre eux a aussi interrogé ses collégiens sur les lieux qu'ils aimaient ou qu'ils n'aimaient pas dans le collège. Elle a ainsi recueilli 130 paroles de collégiens. Un autre enseignant de SEGPA a fait ce travail, mais à base de photos. Il a emmené ses élèves dans les différents lieux du collège et leur a demandé de mimer ce qu'ils ressentaient à ces endroits-là. Un professeur d'espagnol s'en est servi comme un support de discussion en cours. Il souhaitait poursuivre en travaillant sur le vocabulaire de l'architecture, faire découvrir à ses élèves le patrimoine architectural, la Sagrada Familia par exemple. Il y a quelques professeurs comme ceux-là qui s'en sont saisis comme une réelle occasion d'apprendre plein de choses à leurs élèves.

**Comment se sont impliquées les personnes qui ont la charge du bâtiment, compétence du département?**

On pense naturellement « professeurs, élèves et administration pédagogique », mais il a effectivement de nombreux autres protagonistes dans le collège. Pas mal de ces personnes craignent d'ailleurs d'être les oubliés de la restructuration. Habituellement, les projets de restructuration s'intéressent plutôt aux aspects de l'architecture pédagogique et beaucoup moins aux ateliers des agents d'entretien par exemple, qui sont pourtant un maillon essentiel pour la gestion du collège.

Raoul L'herminier en tant de Vice-Président à l'éducation a proposé à la direction du patrimoine et des bâtiments de prendre part à cette démarche. Ils sont venus dans chacune de nos immersions et étaient là à chaque comité de pilotage. Ils sont devenus nos interlocuteurs principaux. Pour eux, l'intérêt est de pouvoir se resservir de cette expérience pour la développer dans d'autres collèges. Il s'agit donc de les sensibiliser à la co-élaboration pour compléter leur compétence de programmation.

En lien avec le patrimoine matériel, le sujet a été aussi abordé du point de vue du patrimoine vivant. Comment fait-on venir des poètes, des comédiens, des sculpteurs, etc. dans le collège? Pourquoi ne mettrait-on pas à leur disposition des espaces qui permettraient de profiter de leur présence et travailler avec les collégiens? Dans la configuration actuelle, il n'y a pas d'espaces disponibles. Même pour l'exposition des travaux d'élèves on ne trouve pas d'espace.

**Et les classes elles-mêmes, ne peuvent-elles pas servir à exposer ces travaux?**

L'espace de la classe est un vieux débat. Appartient-il aux professeurs ou aux élèves? Le point de vue majoritaire est de dire « à chaque prof sa classe et les élèves se déplacent ». Le professeur aménage les lieux en fonction de sa matière. Et puis il y a les partisans d'une classe dédiée pour les élèves, qui leur permettrait de mieux investir les lieux. Les arguments sont valables dans les deux cas. Le problème est davantage le fossé de pratiques qui se creuse entre professeurs. Le professseur d'espagnol qui nous a accueillis dans sa classe a mis ses élèves sur un facebook alternatif pour pouvoir échanger avec eux en dehors de la classe, il fait travailler 2 ou 3 ateliers différents en parallèle dans sa classe. À l'inverse un prof de langues aime avoir son estrade et son tableau noir, des chaises et des tables bien alignées parce qu'elle a toujours pratiqué de cette manière. Quelle est la possibilité de co-existence d'une diversité de pratiques au sein d'un même établissement?

Quelle est la possibilité de co-existence d'une diversité de pratiques au sein d'un même établissement?

**La problématique de l'image a également émergé pendant votre résidence. Comment l'avez-vous analysée?**

Le collège de la Voulte-sur-Rhône a eu très mauvaise presse pendant quelques années. Plus personne ne voulait aller au collège des 3 vallées. On s'est alors demandé comment un collège pouvait soigner son image. Ce n'est pas juste la question d'un beau bâtiment, ou d'une identité graphique cohérente mais c'est surtout la question de la mémoire de ce qui se passe dans le collège, une mémoire des gens qui y sont passés… Aujourd'hui les seules traces d'histoire

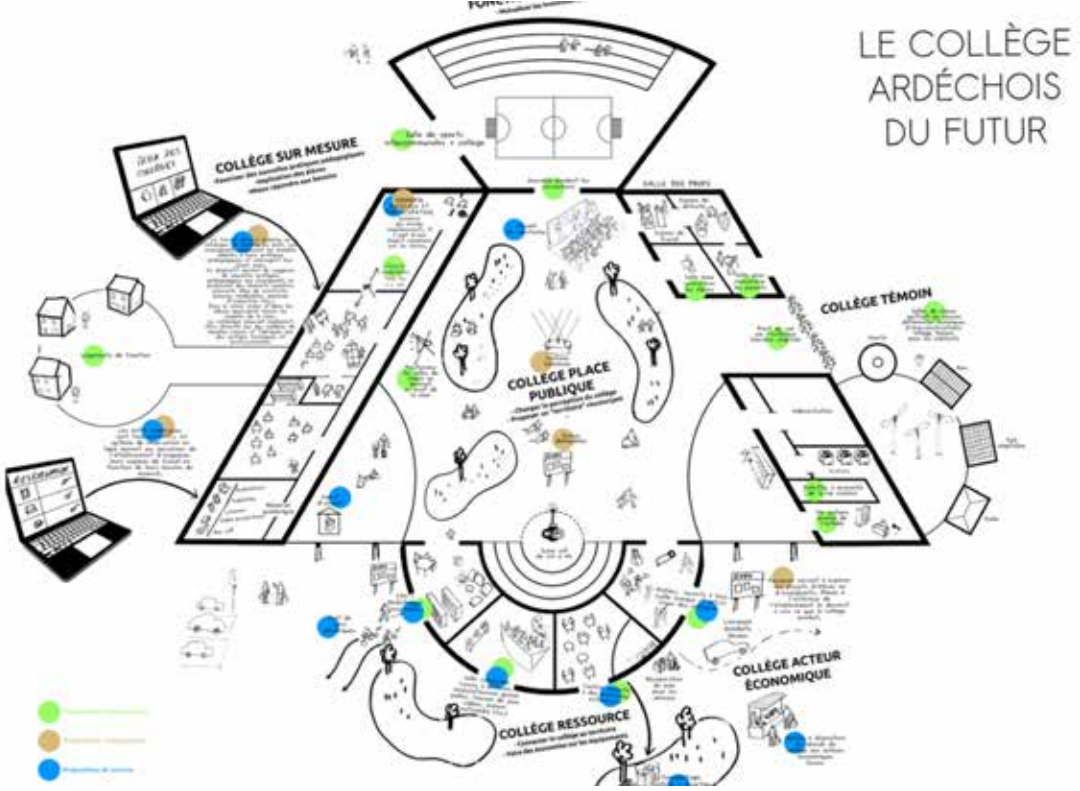


© DTA

dans le collège sont les coupes de victoires sportives de l'UNSS qui sont dans le bureau du proviseur. C'est un peu léger comme travail de mémoire. Le « turn over » caractéristique des agents de directions ne facilite pas cette « mémoire du collège ».

**Au vu de la compétence en matière d'équipement informatique dévolue au Département, votre mission concernait également la question numérique. Comment l'avez-vous envisagée?**

C'est surtout le numérique individuel qui a été questionné, notamment autour du téléphone et de la tablette. Mais on se rend compte que le numérique n'est pas seulement une affaire de « moi et ma machine », mais aussi « de nous et ma machine ». On peut être plusieurs autour d'un écran. Les études montrent que les adolescents équipés vont quand même aller dans des cyber-bases parce que ce sera l'endroit où ils pourront jouer avec leurs amis, qu'ils pourront regarder ensemble des programmes, et sortir de l'écran individuel. Concernant les téléphones portables, les collégiens sont très nombreux à être connectés en permanence. Mais que veut dire être connecté aujourd'hui? On a bien réfléchi à ces questions avec Corinne Larcher Directrice des ateliers Canopé de l'Ardèche qui a suivi aussi ces résidences. On a aujourd'hui les moyens techniques pour ouvrir, choisir le temps de connexion et les endroits de connexion. Pour le collège, le choix ne s'opère pas forcément entre le wifi partout ou le wifi nulle part. Il y a des temps propices à la connexion et des temps qui ne le sont pas. Il faut réussir à gérer tout cela. Le travail de participation architecturale est une recherche d'équilibre entre participation et astuces.

**On sait que l'éducation au numérique ne concerne pas seulement les équipements mais également l'éducation à l'image et plus largement l'usage de ces outils en matière de droit à l'information, d'esprit critique, de capacité de jugement ou d'éducation à la coopération. Avez-vous pu aborder ces questions?**

Quand on commence à parler de l'accompagnement des collégiens à l'accès à internet, on intervient sur les programmes de l'éducation nationale. Le conseil départemental ne pouvait pas vraiment faire de préconisation sur ces questions.

Cela étant, on sait bien que les contenus sont inséparables des contenants. Les ateliers Canopé équipent les établissements en tablettes mais c'est quand même le département qui vote les dotations pour le parc d'ordinateurs. Quand l'élève a une tablette plus performante que l'ordinateur du collège, ça pose des questions sur la crédibilité de ce que propose le collège en matière éducative. Et la fracture numérique se situe également de manière prégnante au niveau des professeurs. Leur niveau de conscience des évolutions des usages qui impactent directement leur métier de transmission est extrêmement variable.

La coopération entre l'éducation nationale et les collectivités locales est encore pensée comme « la tête et les jambes ». L'exemple du matériel informatique est criant de ce point de vue. C'est comme si on considérait que le bâtiment n'a pas d'importance et que ce ne sont que les contenus pédagogiques qui priment. On ne peut plus séparer les choses de cette manière.

# Culture collèges 2.0 : éducation artistique et culturelle par la démocratie d'initiative

Jean-Damien Collin
Directeur de la culture, Département du Territoire de Belfort

**Un dispositif d'intervention culturel en milieu scolaire n'est en rien une évidence, ni dans sa forme, ni dans ses effets.**

Cultures Collèges, dans sa première version (2006-2012), a été pensé au milieu des années 2000. Il s'agissait de faire évoluer un dispositif existant de financement et créer une dynamique à partir de la culture dans certains d'établissements.

Il avait été décidé conjointement avec l'Inspection académique puis avec la direction régionale des affaires culturelles de procéder à un travail et calendrier communs, afin d'éviter formulaires et dates d'instruction différentes. Pour éviter des analyses peu partagées, une commission réunissant les trois partenaires avait toute délégation. Trois dates de dépôt dans l'année scolaire étaient possibles afin de faciliter la réactivité des projets. Le fonctionnement était fondé sur un appel à projet très libre, ne s'appuyant pas sur les dispositifs existants pour permettre aux établissements de pouvoir penser le projet avec la plus grande liberté. Pour épauler les enseignants était fournie une information directe sur le dispositif, les partenaires culturels et leurs offres en local aussi bien qu'en interrégional, en Suisse et Allemagne voisines.

Après plus de 5 ans, de nombreux acquis étaient notables, mais également des effets pervers, provoqués pour la plupart par la forme « appel à projet » du dispositif: effet d'opportunisme pour les enseignants comme pour les structures culturelles, manque de mise en perspective des projets et d'interconnexions en dehors d'une certaine « zone de confort », développement de projets artistiques sans prise en compte des enjeux culturels, ou encore incapacités à voir émerger des sujets ou secteurs tels que la culture scientifique. D'autres externalités négatives ont été ciblées, notamment l'importance grandissante des frais de transport au détriment des interventions artistiques ou culturelles extérieures.

Pour autant, de nombreux effets positifs étaient remarquables, il convenait alors de les étudier pour imaginer un nouveau dispositif.

**Un dispositif « culture » en milieu scolaire peut-il être efficace?**

En 2010, le Département, en accord avec ses partenaires, a engagé une large évaluation afin de poser les acquis, mais aussi les souhaits d'évolution des différentes parties prenantes. Pendant deux ans, une enquête a été menée, associant qualitatif à quantitatif. Les élèves ont répondu à une enquête via les plates-formes numériques dans les établissements, des entretiens qualitatifs ont été menés avec les chefs d'établissement et les acteurs culturels. Le résultat final a permis de disposer d'une photographie suffisamment panoramique pour évaluer les points d'appuis possibles pour une nouvelle mouture d'un dispositif d'intervention public.

Pour autant, la question de fond à résoudre en parallèle des résultats de l'étude était: un dispositif « culture » en milieu scolaire peut-il être efficace?

En effet, les travaux de Dominique Pasquier étaient essentiels dans la réflexion menée. Les transformations des pratiques culturelles des adolescents et les nouvelles formes de contrat social dans les familles sur les pratiques culturelles interrogent les formes d'intervention en milieu scolaire. Si les parents acceptent des pratiques culturelles autonomes des enfants, même au sein de l'espace familial, cela se vérifie moins au sein de l'école. En effet, si la famille s'adapte et accepte que chacun puisse avoir des pratiques culturelles propres tout en conservant des moments et pratiques communs, l'école reste dans une mise en œuvre de l'expérience culturelle de manière descendante et non négociable. La réussite scolaire n'arrive pas à intégrer les réorganisations culturelles – sans compter la différence de plus en plus marquée entre garçon et fille vis-à-vis de l'image de la réussite – et en particulier la négociation culturelle qui s'instaure aujourd'hui entre toutes les composantes de l'expérience sociale. Les offres dictées par le cadre scolaire sont fracturantes, d'un côté l'apprentissage, de l'autre le plaisir, sans négociation. Cette difficulté conduit globalement à un rejet des expériences culturelles à l'école de la part des élèves.

Pire, l'expérience durant l'enfance devient cruciale sur les pratiques futures, et peut balayer toutes les autres variables (familles, diplôme de la mère, sexe) sur les pratiques culturelles qui suivront. Cette influence cruciale peut être profondément négative du fait de ce contexte scolaire. En effet, on imagine bien l'effet d'une expérience culturelle scolaire rejetée par la construction culturelle de l'individu; autrement dit l'effet inverse de l'effet escompté. Ainsi, comment éviter que le dispositif ne conduise à ces travers et puisse au contraire aider à mettre en place les nouvelles relations nécessaires à la construction de l'expérience culturelle du citoyen?

Ce questionnement s'est résolu en s'appuyant sur le travail de François Hers et sa définition du fondement du protocole des Nouveaux commanditaires de la Fondation de France. Nous l'avons associé aux fondamentaux des droits culturels tels qu'affirmés dans la Déclaration de Fribourg. Cet ensemble nous a permis de définir notre cadre méthodologique. Par la suite, le travail d'analyse aux regards des droits culturels de la démarche Paideia a permis de valider plusieurs orientations qui avaient été choisies.

## L'enjeu est de réussir à évoluer d'une position d'acteurs publics financeurs d'appel à projet à celles de médiateur et facilitateur

Le principe est que la culture et l'art en particulier sont des facteurs déterminants du développement et une demande légitime des individus. Dans une recherche de plus grande socialisation et compréhension de ces facteurs, l'idée est de proposer concrètement à une équipe pédagogique de prendre l'initiative de la construction et de l'articulation d'une commande culturelle. Pour ce faire, il leur est demandé de formuler un besoin culturel à résoudre pour l'établissement (ce qui correspond au commanditaire, dans le sillage des nouveaux commanditaires). Ils peuvent s'associer à notre commission afin de finaliser cette réflexion et faire émerger un axe de réponse culturelle (médiateur) définie par les acteurs culturels et artistiques qui auront à résoudre, ensemble, par leur action (artiste). Ainsi, une fois ce contexte et ces objectifs « politico-sociaux » définis, les structures culturelles partenaires co-construisent une réponse, grâce des temps collectifs entre l'équipe enseignante et les acteurs culturels.

En effet, l'humain se construit culturellement et a un besoin intrinsèque d'art, mais il lui manque en général un intermédiaire pour l'aider à formuler ce besoin, ou à trouver la réponse adéquate à son questionnement. Ainsi, l'enjeu est de réussir à évoluer d'une position d'acteurs publics financeurs d'appel à projet à celles de médiateur et facilitateur. Cela est fondamentalement différent du rôle joué dans le cadre d'un appel à projet classique.

L'évolution s'est caractérisée pour partie par une nouvelle méthode de dialogue entre les différents acteurs. Le chef d'établissement se présente dorénavant comme le premier interlocuteur des partenaires, et pilote du projet. Il fait en sorte que le projet soit celui de tout l'établissement, familles comprises, et utilise à cette fin les différentes instances de l'établissement (conseil pédagogique, conseil d'administration). Ainsi, la démarche s'en trouve refondée.

Concrètement, le dispositif se décline en trois étapes. Tout d'abord, les établissements définissent une problématique culturelle pour laquelle ils souhaitent s'engager. Se tiennent ensuite, entre avril et septembre 2015, plusieurs rencontres entre les trois partenaires institutionnels, le chef d'établissement, puis les équipes pédagogiques et les structures culturelles, afin de co-construire le projet culturel de chaque établissement, et sa déclinaison en plusieurs actions liées.

Enfin, la commission composée des trois partenaires institutionnels se réunit lors du dernier trimestre de l'année civile (soit le premier trimestre de l'année scolaire concernée) afin de valider définitivement les projets culturels de chaque collège, et de déterminer les soutiens financiers au titre de l'année scolaire.

Cultures Collèges est donc un dispositif pensé comme une interface médiatrice aux effets décuplés. Le dispositif est aujourd'hui parfaitement intégré et salué par les chefs d'établissement ainsi que leurs équipes pédagogiques, qui soulignent la pertinence des outils et des résultats obtenus. La méthode de co-construction des projets qui prévaut dorénavant a eu un impact sur la façon d'appréhender les projets culturels de la part des collèges, de leur construction à leur mise en œuvre, qui commencent à se penser de manière pluriannuelle. La participation financière croissante de la plupart des établissements pour leurs projets culturels en est la meilleure illustration, autant que l'intégration d'actions nouvelles par certains sans besoins financiers particuliers. Quant aux effets, si la dynamique est perceptible et les retours des chefs d'établissements très positifs, ils seront à mesurer par l'intermédiaire d'une prochaine étude.

# Perspectives

**La recherche-action se poursuit, forte de ce qui a été réalisé et laissant à chacun (seul et en commun) la liberté de s'en approprier les résultats.**

La démarche paideia est une dynamique de redéfinition et recomposition continue (des communautés engagées, des thématiques, outils, méthodes déployés…). Il n'y a pas de recette miracle pour rendre effectifs les droits culturels. Il nous importe en revanche de créer les conditions de production d'intelligence collective pour répondre dans chaque contexte aux enjeux de démocratie. N'en déplaise à ceux qui voudraient acheter la solution comme on achète un paquet de lessive pour faire briller son linge. Construire une responsabilité commune et partagée pour assumer la pluralité requiert une posture d'attention toujours renouvelée. En ce sens, nous continuons à marcher et, sans oublier le chemin parcouru, nous ouvrons de nouvelles pistes de réflexion.

**Que deviennent les 4 chantiers?**

Pour l'année 2016, il nous paraît nécessaire d'ouvrir la recherche-action aux réseaux d'acteurs qui portent des enjeux semblables aux nôtres alors même que les droits culturels ne sont pas évoqués explicitement comme levier de leur action. Le fait de travailler ensemble à partir de l'analyse de pratiques, d'expérimenter des méthodes, de croiser nos savoirs et de les mutualiser viendra enrichit nos manières de problématiser les situations d'injustice. Il s'agit d'étayer nos argumentaires politiques pour mettre en œuvre les conditions favorables à une plus grande effectivité des droits humains.

Les chantiers initiaux évoluent ainsi vers des logiques d'action politique. C'est ainsi qu'en 2016, nous engageons 3 nouvelles recherches-actions parallèles et interdépendantes sur le pouvoir d'agir, les biens communs et la création afin de continuer de développer une meilleure prise en compte des droits culturels dans les politiques publiques.

**# les droits culturels levier du développement du pouvoir d'agir**

Le pouvoir d'agir s'appuie sur les capacités des personnes à revendiquer et exercer leurs droits fondamentaux. La prise en compte de la dimension culturelle de ces droits reste négligée malgré leur fort effet de levier sur le développement des capacités. La démarche proposée vise ainsi à sensibiliser les professionnels de l'action publique aux droits culturels et à travailler à leur traduction dans les pratiques de développement du pouvoir d'agir. Elle mettra en œuvre un programme de formation action centré sur l'analyse et l'échange de pratiques.

Développer le pouvoir d'agir, c'est reconnaître et renforcer les capacités individuelles et collectives des personnes. Cela suppose la reconnaissance des savoirs existants et le développement de nouveaux savoirs: tous ceux qui sont nécessaires pour agir de façon libre et responsable pour soi et pour autrui. Les droits culturels définissent précisément les droits aux savoirs, avec les libertés et responsabilités que cela implique. Il apparaît incontournable que ces droits soient mieux connus et mobilisés dans l'action publique pour relever le défi d'une plus grande cohésion sociale et du développement de la citoyenneté.

La Déclaration des droits culturels de Fribourg (2007) invite ainsi à se questionner: comment revendiquer le droit d'accès aux soins, au logement, à l'alimentation, à l'éducation, au travail, aux loisirs et aux autres droits de l'homme sans tenir compte de ces dimensions culturelles pour qu'ils puissent se déployer de manière adéquate pour la personne?

**# Patrimoines, biens communs et droits culturels**

Selon la définition du constitutionnaliste italien Stefano Rodotà, les (biens) communs sont les biens « dont l'utilité est fonctionnelle à l'exercice des droits fondamentaux ainsi qu'au libre développement de la personne ». En s'appuyant sur ce point de vue, nous souhaitons observer comment la prise en compte des droits culturels vient enrichir les expériences autour des biens communs en valorisant davantage

leur portée démocratique, l'innovation sociale et économique qu'elles expérimentent, leur potentiel en termes de développement d'une citoyenneté active, la reconnaissance et la valorisation des capacités des personnes qu'elles permettent. Réciproquement, cette recherche-action permettra de vérifier comment les expériences menées autour des communs deviennent des terreaux privilégiés de réalisation des droits culturels des personnes.

La Convention de Faro (2005) semble offrir un cadre particulièrement favorable au croisement des ces deux référentiels. En effet, elle pose au centre des enjeux patrimoniaux le rôle de la « communauté patrimoniale » qui se réunit et s'organise autour d'un patrimoine, en lui conférant ainsi un statut de bien commun. Ce patrimoine/bien commun catalyse, sans les figer, les valeurs, les histoires, les mémoires dans lesquelles les personnes et les communautés s'identifient et retrouvent du sens. La communauté se mobilise alors autour de ce patrimoine pour le préserver et le réinventer, en expérimentant des nouvelles formes de gouvernance et de valorisation, des nouveaux circuits touristiques et économiques fondés sur des principes de contribution et de partage. Par leurs pratiques, ces acteurs agissent dans une logique d'innovation sociale, expérimentent des nouvelles formes d'organisation et mobilisent les ressources des personnes dans une logique de développement durable (culturel, social, économique, écologique) des territoires. Le patrimoine ne pourrait-il pas devenir un point nodal pour un travail du « commun » du territoire ?

**# La création au regard des droits culturels**

L'aide à la création pose la question des conditions sociales qui favorisent les diverses formes de créativité. Cela conditionne en particulier les critères de choix des financeurs. Depuis de nombreuses années, il apparaît nécessaire de définir un référentiel plus légitime et explicite que la simple reconnaissance institutionnelle de l'avis des experts.

Cette recherche-action propose de contribuer à la réflexion en analysant des processus de création au prisme des droits humains, et notamment des droits culturels. Afin d'enrichir les analyses et de renouveler nos manières de questionner l'acte créatif nous proposons de porter un regard croisé sur des processus relevant des domaines artistiques, scientifiques et alimentaires, ou qui se situent à leur entrecroisement.

Parler en termes de « processus » de création c'est concevoir que l'œuvre ne dépend pas d'un seul génie créateur, et que la valeur créée dépasse l'œuvre elle-même. Cette recherche-action nous met au défi de la description et de la représentation de ces processus pour en saisir à la fois les ressorts et les dynamiques dans l'objectif de mieux identifier ce qui permet d'en faire un levier de développement de la citoyenneté.

**Une formation à la co-conception des politiques publiques en partenariat avec le CNFPT**

Depuis 2012, la démarche Paideia a permis à un panel important d'acteurs de se sensibiliser et de se former aux droits culturels. Chacun, selon son contexte professionnel et les opportunités qui se sont présentées, a dû personnaliser la manière de transmettre ces enjeux et ces méthodes mais reste confronté aux difficultés du déploiement de la démarche sur le terrain.

Dans un objectif d'approfondissement et d'autonomisation, nous proposons en partenariat avec l'INSET de Dunkerque une formation à la co-conception des politiques publiques considérant le respect des droits culturels des personnes comme la condition de mise en place de véritables démarches de co-conception.

Cette formation s'appuie sur les valeurs émancipatrices qui fondent les pratiques collaboratives, les technologies numériques et les méthodes du design de service. Les contenus de la formation seront construits avec les participants à partir de leurs expériences pratiques. Elle se déroule sur six sessions de deux jours d'octobre 2016 à mai 2018.

**Les droits culturels en ligne:**

L'Observatoire de la diversité et des droits culturels (IIEDH) et Réseau culture 21 coordonnent la plateforme et le réseau social consacrés aux droits culturels:
www.droitsculturels.org

Retrouver toutes les informations, les ressources, les actualités et les vidéos de Paideia sur le site de la démarche:
www.droitsculturel.org/paideia

Procédure spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels
www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/SRCulturalRightsIndex.aspx

**Contacts:**

**IIEDH,** Johanne Bouchard: johanne.bouchard@unifr.ch
**Réseau culture 21,** Christelle Blouët: christelleblouet@reseauculture21.fr
**Ardèche,** Anne-Claire Campese: accampese@ardeche.fr
**Gironde,** Corine Caudron: c.caudron@gironde.fr
**Nord,** Crisalyne Gallet: crisalyne.gallet@lenord.fr
**Territoire de Belfort,** Roxane Nonotte: roxane.nonotte@territoiredebelfort.fr
**Manche,** Françoise Thomas: francoise.thomas@manche.fr
**Le Transfo, Auvergne,** Nicole Combezou: nicole.combezou@letransfo.fr
**Allier,** Émilie Mauroy: mauroy.e@allier.fr
**Puy de Dôme,** Ivan Karveix: ivan.karvaix@puy-de-dome.fr
**Cantal,** Mathilde Cramet: MCramet@cantal.fr
**Haute-Loire,** Alexandre Ramona: alexandre.ramona@cg43.fr

**Parrution juin 2016 ***
* Textes collectés entre novembre 2014 et mars 2015 avant les élections des nouveaux Conseils départementaux.

**Direction de la publication:**
Patrice Meyer Bisch, Johanne Bouchard pour l'IIEDH de Fribourg
Christelle Blouët, Irene Favero et Anne Aubry pour Réseau culture 21

**Ont participé à cette publication:**
(dans l'ordre de la publication) Patrice Meyer-Bisch, Samuel Thyrion, Stéphanie Pryen, Anne-Claire Campese – Nadine Condemine – Marie-Christine Duchamp – Geneviève Graziani, Nathalie Vienne, Arnaud Jeanne, Stéphane Pinard, Nicole Laloux, Claude Poissenot, Emmanuel Verges, Pascal Lainé, Hugues de Domingo, Alain Duperrier, Emmanuelle Herry et Béatrice Pagnot, Marianne Baudoin et Céline Berno-Cordes, Célia Fleury, Mélanie Rabette, Aurélie de Jésus, Odile Honno-Sogno, Anne Aubry, Audrey Pascaud, Gabi Dolff-Bonekämper, Martin Chenot, Marie-Christine Lerat-Hardy, Alain Talon, Julie Laplanche, Jane Motin, François Pouthier, Olivier Bayle-Videau – Selvie Legros –Cécile Gaydon, Mathilde Wybo, Florence Rousseau,Julie Chantal, Helène Decaudin, Carine Guilbert, Fabien Dubocage, Marie-Christine Bordeaux, Olivier Gratacap, Marcel Hudelot et Arzel Marcinkowski, Nicolas Sidoroff, Fabien Caulier, Sophie Renard, Axelle Vieilleville, Clémence Girard, Stéphanie Huguet, Emmanuel Paysant, Catherine Berne et Raoul L'Herminier, Romain Thévenet, Jean-Damien Collin.

Conception graphique: Christelle Blouët

**Remerciements:**
Nous remercions chaleureusement tous les auteurs et tous les acteurs de la démarche Paideia pour leur collaboration à ces « Témoignages ».

© IIEDH et Réseau culture 21

**Publications précédentes :**

**Du droit à la culture aux droits culturels**
une première année d'observation et d'évaluation des politiques publiques départementales au regard des droits culturels

Première année de la démarche Paideia
Février 2014

**Itinéraires**
Du droit à la culture aux droits culturels, un enjeu de démocratie

Deuxième année de la démarche Paideia
Juillet 2015

**Pour une nouvelle culture de l'action publique**

Livret de synthèse de la démarche Paideia
Septembre 2015

paideia

www.droitsculturels.org/paideia

**Textes et témoignages de la démarche Paideia en France reccueillis en 2014 et 2015, avec: l'Ardèche, le Nord, la Gironde, le Territoire de Belfort, la Manche, l'Allier, le Puy de Dôme, le Cantal, la Haute-Loire, le Transfo et la région Auvergne.**

La démonstration de la transversalité et l'opérationnalité des droits culturels ne peuvent rester généralistes. Depuis 2014, nous avons donc ouvert quatre chantiers thématiques et transversaux qui ont permis de focaliser l'observation, de formuler des analyses et des propositions pour les politiques départementales dans le champ social, la lecture publique et le numérique, les patrimoines, mémoires et paysages, l'éducation et la jeunesse. Cette publication rend compte de l'intérêt de ces travaux à travers de nombreux témoignages d'acteurs engagés dans cette démarche d'observation et d'évaluation au regard des droits culturels.

UNI FR INSTITUT INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTHIQUE ET DES DROITS DE L'HOMME
OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ ET DES DROITS CULTURELS
UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

réseau culture 21

Culture & Départements

CANOPÉEA
COLLECTIF POUR DES ASSISES NATIONALES OUVERTES SUR LES PRATIQUES, L'ÉDUCATION ET LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

avec le soutien de

ardèche LE DÉPARTEMENT

RhôneAlpes

Gironde LE DÉPARTEMENT

Nord le Département

Territoire de Belfort Le Département

LA MANCHE

LETRANSFO

AUVERGNE la région juste et grande

Allier le Département

Pays

PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT

cantal LE DÉPARTEMENT

Haute-Loire le DÉPARTEMENT